

## Conception régionale climat du Jura bernois (CRC)

# Fiches communales (FCo)

---

**Document approuvé par l'association régionale lors de l'Assemblée des Membres le 8 novembre 2023 :**

Jura bernois.Bienne



La présidente,

---

**Certifié exact par Jura bernois.Bienne (Jb.B) :**

Sonceboz-Sombeval, le 8 novembre 2023

Jura bernois.Bienne



Le directeur,

---

**Jura bernois.Bienne**

Rue Pierre-Pertuis 1  
2605 Sonceboz

**Rédaction** : Marcel Baerfuss, Fanny Farron, David Vieille, Alix Dettwiler, Jérôme Fallot

**Suivi des travaux** : Commission Aménagement du Territoire et Energie (COM-ATEn)

**Validation** : Comité directeur de Jura bernois.Bienne (Jb.B), le 28.09.2023

## Avant-propos

La Conception Régionale Climat (CRC) vise à offrir aux communes du Jura bernois des outils et recommandations concrets, en lien avec leurs réalités et territoires respectifs. Elle se concentre sur quatre thématiques pour lesquelles les communes ont de réelles possibilités d'action :

En matière de **mobilité durable**, des suggestions sont proposées aux communes pour diminuer le recours aux Transports Individuels Motorisés (TIM) en encourageant notamment le report sur des mobilités partagées et décarbonées, les transports publics et la mobilité douce.

La **biodiversité** sera uniquement traitée au sein des **zones à bâtir**, pour lesquelles les communes ont les plus grandes capacités d'action. Hors zone à bâtir, la biodiversité fait l'objet d'autres actions (réseaux écologiques, mesures de compensation, zones de protection) et est généralement traitée à une échelle supra-communale, en lien avec les exploitants agricoles.

Les questions d'**énergie** sont traitées pour quatre communes-centres du Jura bernois dans les Plans Directeurs Communaux de l'Énergie (PDCoME). La CRC donne des pistes d'action pour réduire et décarboner la facture énergétique dans l'ensemble des 40 communes du Jura bernois.

Enfin, parce que cet instrument s'adresse aux communes, la **gouvernance** est la dernière thématique abordée. Il s'agit principalement de mettre en avant différents outils pouvant être mis en place par les communes pour contrer le réchauffement climatique et ses effets néfastes.

Pour traiter de ces thématiques, le dossier de la CRC est constitué de quatre éléments, tous complémentaires :

Le **Rapport Explicatif** (REx) permet de définir certains concepts et de faire une analyse générale des questions de mobilité, de biodiversité, d'énergie et de gouvernance à l'échelle du Jura bernois. Ce travail s'appuie tant sur des études internes de Jb.B, comme la CRTU ou le mandat CRT1, que des données provenant d'administrations fédérales, cantonales ou communales.

Les **Fiches de Recommandations** (FRe) constituent la « boîte à outils » des communes. Réparties selon les quatre thématiques décrites ci-dessus, elles contiennent de nombreuses suggestions de mesures pour la mise en œuvre de cette conception à l'échelon communal.

Les **Fiches Communales** (FCo) font état des potentiels d'amélioration pour chaque commune et reprennent les mesures des fiches de recommandations. Les Projets de Territoires produits par certaines communes et des visites de terrain réalisées pendant l'été 2021 ont permis de réaliser ces fiches.

Le **Guide de bonnes pratiques** illustre de bons exemples pratiqués dans le Jura bernois, en partie alimentés par les visites de terrain menées à l'été 2021.

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
1.1	<i>Pictogrammes et Fiches de Recommandations (FRe)</i>	4
<b>2.</b>	<b>Fiches Communales (FCo)</b>	<b>8</b>
2.1	<i>Territoire Lac de Biemme / Chasseral Sud</i>	8
	LA NEUVEVILLE	8
	NODS	11
	PLATEAU DE DIESSE	14
	ORVIN	17
2.2	<i>Territoire Chasseral Nord</i>	19
	LA FERRIÈRE	19
	RENAN	21
	SONVILIER	24
	SAINT-IMIÉRIER	27
	VILLERET	30
	CORMORET	33
	COURTELARY	36
	CORTÉBERT	39
	CORGÉMONT	42
	SONCEBOZ-SOMBEVAL	45
	PÉRY-LA HEUTTE	49
	SAUGE	52
	ROMONT	54
2.3	<i>Territoire Vallées de la Trame / de Tavannes</i>	56
	MONT-TRAMELAN	56
	TRAMELAN	57
	SAICOURT	60
	SAULES	63
	TAVANNES	65
	RECONVILIER	68
	LOVERESSE	71
	VALBIRSE	73
	CHAMPOZ	77
	SORVILIER	78
	COURT	80
2.4	<i>Territoire Petit Val</i>	83
	REBÉVELIER	83
	PETIT-VAL	84
	PERREFITTE	86
2.5	<i>Territoire Grand Val</i>	88
	ROCHES	88
	ESCHERT	90
	BELPRAHON	92
	GRANDVAL	94
	CRÉMINES	96
	CORCELLES	99
	ELAY / SEEHOF	101
	LA SCHEULTE / SCHELTEN	102
	MOUTIER	103

# 1. Introduction

Le présent document « Fiches Communales (FCo) » présentent les potentiels de réflexions, d'actions et d'améliorations sur un territoire communal en termes de mobilité, biodiversité et énergie. Ces FCo renvoient aux Fiches de Recommandations (FRe), c'est-à-dire que l'identification des potentiels fait écho aux mesures proposées dans les FRe (voir tableau de synthèse ci-dessous). Un diagnostic territorial notoirement succinct a été établi pour chaque commune. Cet état des lieux, ciblé en premier lieu sur les espaces publics, est essentiellement destiné à suggérer quelques actions aux Autorités communales, qui sont libres de mettre en œuvre ou pas ces suggestions. Assurément sommaire, il vise à être aussi concret que possible, en apportant des évaluations qualitatives.

Dans les domaines de la mobilité durable et de la biodiversité en milieu bâti, des appréciations localisées, basées notamment sur des visites de terrain et les Projets de Territoires produits par certaines communes, sont complétées par des données quantitatives et des remarques synthétiques. En matière d'énergie, les recommandations portées pour chaque commune ont été rédigées pour les thématiques les plus pertinentes (voir tableau ci-dessous Energie), en se basant sur une analyse des données à disposition. Certaines de ces données sont issues de modèles et non de mesures exactes ; une variation entre les chiffres indiqués et les valeurs réelles est ainsi possible. En matière de gouvernance, aucune analyse individuelle n'a été effectuée, le panel des suggestions porté aux Fiches de Recommandations étant globalement reproductible commune par commune.

Les FCo sont réparties en 'sous-régions', car certaines mesures sont à penser dans une logique intercommunale (itinéraire cyclable, gouvernance partagée, etc.). Ainsi, les 'sous-régions' sont appréciées au regard de notre géographie singulière avec Chasseral Sud (La Neuveville, Nods jusqu'à Orvin), Chasseral Nord (La Ferrière, Vallon de St-Imier jusqu'à Romont), les Vallées de la Trame et de Tavannes (de Mont-Tramelan à Court), le Petit Val (de Rebévelier à Perrefitte) et le Grand Val (de Roches à La Scheulte) ; les communes sont bien entendu libres de collaborer avec des communes d'une autre 'sous-région' si cela s'avère pertinent (à l'image de Saicourt-Bellelay avec le Petit Val par exemple).

La consultation auprès des communes (juin-août 2023) a permis de compléter le diagnostic établi par Jb.B. En effet, les communes ont une connaissance plus fine de leur territoire et des enjeux de développement voulus par leur politique communale et peuvent donc apporter un complément bienvenu aux Fiches Communales élaborées par Jb.B.

## 1.1 Pictogrammes et Fiches de Recommandations (FRe)

Comme expliqué précédemment, les Fiches Communales (FCo) sont étroitement liées aux Fiches de Recommandations (FRe), car l'identification des potentiels fait écho aux mesures proposées dans les FRe. Le tableau suivant synthétise les FRe élaborées dans chaque thématique (mobilité durable, biodiversité en zone à bâtir, énergie et gouvernance) ; les pictogrammes associés permettent de visualiser pour les Fiches Communales quelles sont les thématiques prioritaires à traiter pour chaque commune (pour plus de détails sur ces thématiques et les propositions de mesures associées, voir le document FRe).

### MOBILITÉ

FICHE



#### Politique de stationnement

Dans le Jura bernois, 80% des déplacements se font en voiture. Une politique de stationnement (surface minimale des aires de stationnement, nombre de parkings, nombre de cases, tarification, durée de stationnement, etc.) peut permettre une utilisation mesurée du sol et contribuer à faire diminuer le Trafic Individuel Motorisé (TIM) au sein d'un territoire.

M1



#### Mesures de modération du trafic

Les mesures de modération du trafic visent à réduire la vitesse et autres nuisances des véhicules motorisés. Cet instrument apporte une sécurité accrue pour les différents usagers de la route et une meilleure qualité de vie pour les riverains. Des mesures pourraient notamment être ciblées autour des écoles, dans les quartiers d'habitation et les espaces les plus fréquentés.

M2

	<b>Mobilité électrique</b> Pour encourager une mobilité électrique, il est nécessaire d'implanter des bornes de recharge électriques à des endroits stratégiques du territoire communal.	<b>M3</b>
	<b>Covoiturage et autopartage</b> Ces pratiques permettent d'optimiser les trajets en voiture avec plus de passagers par véhicule et de diminuer le nombre de véhicules sur la route et sur les plateformes de stationnement, présentant des avantages économiques, environnementaux et sociaux.	<b>M4</b>
	<b>Parkings-Relais (P+R)</b> Les P+R offrent des tarifs de parking préférentiels aux personnes qui combinent voiture et train dans leur déplacements journaliers. Encourager la multimodalité permet de diminuer le nombre de véhicules sur les routes et donc de diminuer les impacts négatifs du trafic routier.	<b>M5</b>
	<b>Transports publics (TP)</b> Pour favoriser l'usage des TP, il est nécessaire que les arrêts soient attractifs, accessibles à tous et aménagés de manière à pleinement répondre aux besoins des utilisateurs.	<b>M6</b>
	<b>Concept de mobilité douce</b> Toute commune peut élaborer un concept de mobilité douce pour combler les lacunes de réseau et d'infrastructures observées.	<b>M7</b>
	<b>Chemin de l'école</b> Les enfants doivent avoir accès à un chemin sécurisé et attractif pour se rendre à l'école. Il s'agit d'un moment important d'échanges sociaux et d'apprentissages, permettant aux enfants de pratiquer une activité physique régulière tout en limitant le trafic autour des écoles et dans les villages ; une amélioration de la qualité de vie pour tous.	<b>M8</b>
	<b>Politique et plans de mobilité dans les entreprises</b> Les employés peuvent entrainer un trafic motorisé important. Elaborer une politique de mobilité durable dans les entreprises permet de gérer cette mobilité via diverses mesures (par ex. limiter le nombre de places de stationnement) pour réduire l'usage des TIM. Les communes sont invitées à inciter et soutenir les entreprises à élaborer de telle politique.	<b>M9</b>

## BIODIVERSITÉ

		FICHE
	<b>Gestion écologique et différenciée des espaces publics</b> En gérant les espaces publics selon leurs usages et leurs spécificités et en utilisant des techniques d'entretien écologiques (fauche tardive/raisonnée, prairie fleurie, etc.), il est possible de protéger et de promouvoir davantage la biodiversité sur le territoire communal.	<b>B1</b>
	<b>Surfaces perméables</b> Les sols imperméabilisés perdent leur fonction naturelle d'espace vital, de réservoir et de filtre. Il est ainsi judicieux de privilégier des revêtements perméables lors de la construction/réfection de cheminements, places, parkings, etc. La perméabilisation des sols permet de plus de lutter contre les îlots de chaleur (6 à 8°C supplémentaires mesurés dans des endroits asphaltés et dénués de végétation) et de préserver la biodiversité en milieu bâti.	<b>B2</b>
	<b>Haies, vergers et arbres en zone bâtie</b> En dehors des vergers, parcs et jardins, les arbres et les haies ont également leur place dans le milieu bâti : le long d'une rue, au centre d'une place, dans une cour d'école, etc. Si certains critères écologiques sont respectés, les arbres peuvent être un important refuge pour la biodiversité en milieu bâti, tout en contribuant à filtrer l'air, à stocker le carbone et à apporter de la fraîcheur.	<b>B3</b>

	<p><b>Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures</b></p> <p>De nombreux bâtiments et murs de soutènement se prêtent à la végétalisation des façades ou des toitures, avec les nombreux avantages que cela apporte (isolation thermique et acoustique des bâtiments, économies d'énergie, biodiversité, ...). L'école peut typiquement y trouver une visée pédagogique, même avec une simple portion de façade.</p>	<b>B4</b>
	<p><b>Espèces liées aux bâtiments</b></p> <p>Certaines espèces sont dépendantes des constructions de l'homme, le tissu bâti constitue ainsi un environnement varié et propice à certaines espèces animales. Il faut donc veiller à prendre en compte les espaces utilisés par la faune lors de projets de rénovation de bâtiments.</p>	<b>B5</b>
	<p><b>Petits aménagements pour la faune</b></p> <p>Dans le milieu bâti, de simples aménagements spécifiques (nichoirs, tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes, hôtels à insectes, etc.) donnent refuge à de nombreuses espèces indigènes. Ces aménagements demandent généralement peu de place et d'investissements. Des projets en ce sens pourraient être mis en œuvre par la commune, notamment en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.</p>	<b>B6</b>
	<p><b>Mise en réseau des biotopes</b></p> <p>La mise en réseau des biotopes (passages à faune, haies, forêts, cours d'eau et leur végétation riveraine) aide la faune et la flore à se déplacer, et donc à assurer leur survie et leur reproduction. Parallèlement, il est nécessaire de limiter les pièges qui peuvent se trouver sur leur chemin (grilles d'évacuation des eaux, barrières infranchissables, vitres, etc.). La commune peut montrer l'exemple sur son territoire tout en incitant les privés à agir de même.</p>	<b>B7</b>
	<p><b>Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau</b></p> <p>L'anthropisation et la pollution des cours d'eau ont conduit à une importante dégradation de ces biotopes, ce qui impacte notamment la disponibilité de l'approvisionnement en eau ainsi que la biodiversité. La revitalisation apporte une dynamique naturelle, crée des milieux favorables à la faune et à la flore et augmente la valeur paysagère des cours et plans d'eau. Les Communes doivent également faire respecter la législation fédérale et cantonale en la matière, notamment concernant l'espace réservée aux eaux (ERE).</p>	<b>B8</b>
	<p><b>Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)</b></p> <p>Les espèces néophytes envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de toutes les communes de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.</p>	<b>B9</b>
	<p><b>Pollution lumineuse</b></p> <p>Les éclairages publics peuvent être une source de pollution lumineuse impactant fortement la faune, la flore, les écosystèmes et la santé humaine. La commune peut agir à différents niveaux pour diminuer les impacts de la pollution lumineuse (extinction nocturne, orientation et intensité de l'éclairage, etc.).</p>	<b>B10</b>

## ÉNERGIE

Le diagnostic communal en matière d'énergie repose essentiellement sur une analyse de données quantifiables et concerne les fiches E1 à E5 ; certaines données sont basées sur des modèles, une variation entre les chiffres indiqués et les valeurs réelles est ainsi possible. Pour plus de détails et pour les autres fiches, les fiches de recommandations présentent plusieurs pistes d'améliorations.

		<b>FICHE</b>
	<p><b>Politique communale de l'énergie</b></p> <p>Une politique communale de l'énergie permet de déterminer les objectifs à atteindre en termes d'approvisionnement d'énergie durable et d'économie d'énergie.</p>	<b>E1</b>
	<p><b>Isolation thermique des bâtiments publics</b></p> <p>Améliorer la performance énergétique d'un bâtiment en l'isolant mieux, c'est améliorer le confort, réduire sa facture énergétique mais également diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les rejets polluants.</p>	<b>E2</b>

	<p><b>Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable</b></p> <p>Le secteur public peut faire figure de modèle en matière de conception énergétique, de consommation d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables. Les communes peuvent montrer la voie, par exemple en s'approvisionnant en électricité ou en chaleur durables ou en visant l'exemplarité énergétique pour les bâtiments publics.</p>	E3
	<p><b>Chauffages à distance</b></p> <p>L'approvisionnement en chaleur est un levier important dont disposent les communes pour limiter leurs émissions de CO<sub>2</sub>, notamment à travers les chauffages à distance. Ces derniers, au contraire d'un chauffage à gaz ou mazout, centralisent la production de chaleur à base d'énergies renouvelables et la distribue aux consommateurs finaux.</p>	E4
	<p><b>Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires</b></p> <p>La puissance installée en pourcentage de la puissance potentielle n'est que de 2.9 % dans le Jura bernois. Le potentiel dans la région est particulièrement grand.</p>	E5
	<p><b>Economies d'électricité</b></p> <p>Au sein même des administrations communales, il est possible de faire figure d'exemple et d'influer sur la consommation d'énergie en adoptant de bonnes pratiques.</p>	E6
	<p><b>Energie grise</b></p> <p>Derrière chaque produit ou matériaux se cache une quantité parfois insoupçonnée d'énergie consommée. Un mode de consommation avisé, que cela soit dans le choix de matériaux de construction ou de matériel (machines, matériel informatique, etc.) a donc son importance.</p>	E7

## GOVERNANCE

Aucune analyse individuelle communale n'a été effectuée. Il s'agit de constats généraux donnant lieu à plusieurs recommandations en termes de gouvernance. Les communes sont invitées à prendre connaissance de toutes les fiches de recommandations pour plus de détails.

	FICHE	
	<p><b>Accompagner et soutenir la transition climatique</b></p> <p>Les communes ont un double rôle à jouer en termes de transition environnementale, puisqu'elles peuvent à la fois subventionner le changement, mais également jouer un rôle de sensibilisation auprès de la population.</p>	G1
	<p><b>S'allier à des associations</b></p> <p>Il existe plusieurs associations suisses ou régionales qui s'occupent de thématiques comme la biodiversité, la protection de la nature, l'encouragement à la mobilité douce, etc. Ces associations peuvent collaborer ou soutenir les communes dans certains de leurs projets.</p>	G2
	<p><b>Economie circulaire</b></p> <p>L'économie circulaire vise une réutilisation permanente des matières premières (partage, réutilisation, réparation, rénovation et recyclage). Développer un modèle d'économie circulaire permet entre autres de créer des emplois régionaux non délocalisables et de diminuer l'impact des activités économiques sur l'environnement et l'utilisation des ressources. Les communes pourraient particulièrement accorder plus d'importance aux critères écologiques dans leurs marchés publics.</p>	G3
	<p><b>Adopter un plan climat</b></p> <p>Adopter un Plan climat permet à la commune de s'équiper d'une stratégie de réponse à la crise climatique, selon la réalité de son territoire communal, en définissant une vision, des objectifs et des mesures techniques à caractère contraignant.</p>	G4
	<p><b>Planification urbaine durable</b></p> <p>En parallèle des mesures de densification induites par la loi sur l'aménagement du territoire, il serait intéressant que les communes orientent le développement du bâti vers des formes de durabilité (matériaux respectueux de l'environnement, indices minimaux de surfaces vertes, écoquartiers, etc.).</p>	G5

## 2. Fiches Communales (FCo)

### 2.1 Territoire Lac de Biemme / Chasseral Sud

#### LA NEUVEVILLE

#### MOBILITÉ FICHE

	<p><b>Politique de stationnement</b></p> <p>Les rives du lac sont très facilement accessibles en voiture au vu des nombreuses places de parc à disposition. Cela n'encourage pas les habitants et visiteurs à se rendre dans cet espace par le biais de la mobilité douce. Le parking de St-Joux est quant à lui payant, même le weekend, ce qui incite probablement un peu plus les visiteurs à se tourner vers la mobilité douce.</p> <p>Une politique générale du stationnement permettrait de mieux valoriser l'espace et de renforcer l'attractivité de la commune.</p>	<p><b>M1</b></p>
	<p><b>Mobilité électrique</b></p> <p>Des bornes de recharge pour véhicules électriques pourraient être installées à des endroits stratégiques (rives du lac, gare, ...).</p>	<p><b>M3</b></p>
	<p><b>Parkings-Relais (P+R)</b></p> <p>L'intermodalité est encore peu encouragée avec un P+R à la gare qui ne propose que 12 places de stationnement. C'est peu au vu de la taille de la Commune et de la population des villages du Plateau de Diesse et de Nods qui pourraient trouver une bonne alternative aux TIM par ce biais. Une collaboration entre communes est à réfléchir en ce sens, par exemple en interrogeant les citoyens pour savoir si un réel besoin existe.</p>	<p><b>M5</b></p>
	<p><b>Concept de mobilité douce</b></p> <p>De manière générale, les rives du lacs devraient être équipées de davantage de racks à vélos, de même qu'à la gare (projet en cours). La Commune a le potentiel de mettre en place un B+R. A l'école de commerce également, un effort pour les vélos pourrait être fait, car il y a un espace couvert mais dépourvus de racks. Des places pour trottinettes (notamment aux écoles voire à la gare) devraient être installées. Par la construction du nouveau tunnel ferroviaire à Chavannes – Gléresse, la déconstruction du tracé ferroviaire devenu inutile (Plan directeur de réaffectation du tracé CFF La Neuveville-Douanne du 20.09.2019) offre une opportunité unique d'améliorer l'accès des localités à la rive du lac. Le nouveau chemin de rive qui doit être aménagé pour les piétons et comme piste cyclable cantonale doit aussi permettre une réflexion plus globale pour améliorer l'attractivité d toute l'infrastructure de mobilité douce sur la rive gauche du lac. Les ruelles qui composent la vieille ville sont un maillage de qualité à préserver. Il conviendrait d'en prendre exemple pour d'autres quartiers où des ruptures sont présentes (Mornets-Montagu, par exemple). Plusieurs accidents impliquant des piétons et des cyclistes ont été relevés ces dernières années (<a href="#">OFS</a>) ; le travail engagé par la Municipalité dans la modération du trafic doit se poursuivre et prioriser davantage la mobilité douce.</p>	<p><b>M7</b></p>
	<p><b>Politique et plans de mobilité dans les entreprises</b></p> <p>La Commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises de taille importante avec de nombreux emplois qui génèrent une part importante de déplacements en voiture. La Commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées en encourageant / accompagnant les entreprises à introduire des plans de mobilité.</p>	<p><b>M9</b></p>

# BIODIVERSITÉ

## FICHE

### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

La Commune est déjà impliquée dans la préservation de la biodiversité et mène diverses mesures en ce sens. Les efforts peuvent toutefois être poursuivis, par exemple de très importantes surfaces enherbées et régulièrement tondues mériteraient d'être laissées en prairies ; à ce titre, la Commune devrait mettre en œuvre un plan de gestion différenciée de ses espaces ainsi qu'inciter établissements et privés à en faire de même :

- aux abords de routes, par exemple dans le secteur de la 'fourche' permettant de rejoindre au choix l'A5 ou St-Joux ;
- sur les aires de stationnement, comme au home Mon Repos ;
- les alentours du Collège, notamment avec une visée pédagogique ;
- l'entour des églises et plus particulièrement du cimetière ;
- les abords des terrains du Pré de la Tour ;
- la Promenade J.-J. Rousseau ;
- ...

B1



### Surfaces perméables

Avec d'importantes surfaces 'en dur' et imperméables, une réflexion pour perméabiliser une partie de ces sols serait à mener dans le cadre de rénovation.

B2



### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Les parcs et jardins de La Neuveville représentent un cadre et un patrimoine arboré assez exceptionnels qu'il y a lieu de maintenir et de renforcer :

- par des compléments de plantations à même de faire perdurer cette image de grand parc (camping, stade / Pré de la Tour, Places du Marché / de la Gare, préau de l'école et du collège, cimetière, levée de St-Joux, ...)
- dans les règlements de construction : RCC (protection, interdiction de taille et d'abattage, compensation) et Règlements de Quartier (Prapion, Ruveau) par l'imposition de plantations arborées d'essences 'nobles' telles que cèdres, chênes, cornouillers, ginkgos, hêtres, magnolias, séquoia, tulipiers, ...
- en envisageant de retrouver les vergers d'antan en lieu et place des carrés de vignes situés dans le tissu bâti qui ont pris leur place.

B3



La Neuveville pourrait ainsi élaborer un Plan Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA – inventaire, mise sous protection, régénération, ... ; cf. annexe REx). Celui-ci participera entre autres à mettre en œuvre la politique d'urbanisation vers l'intérieur que les Autorités devront définir dans le cadre de la modification du PAL (art. 47 al.2 OAT) tout en préservant le caractère spécifique de la Commune dû à son patrimoine arboré.

### Mise en réseau des biotopes

La prochaine déconstruction du tracé ferroviaire entre Chavannes et Gléresse permettra une restauration de la rive du lac sur ce site, à associer avec une réflexion plus globale pour restaurer / renforcer des liens entre milieux naturels.

B7



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9



### Pollution lumineuse

La pérennité de la décision de l'extinction nocturne de l'éclairage public depuis l'automne 2022 est à assurer

B10



# ÉNERGIE

## FICHE

### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics



Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A La Neuveville, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 44% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 74% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1

E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires



D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de La Neuveville pourrait produire 23.7 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 5'913 ménages. 29 % de ce potentiel pourrait être produit par les 80 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 17 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 12 % de ce potentiel, soit la consommation de 682 ménages. En 2019, La Neuveville comptait 1'786 ménages.

E3

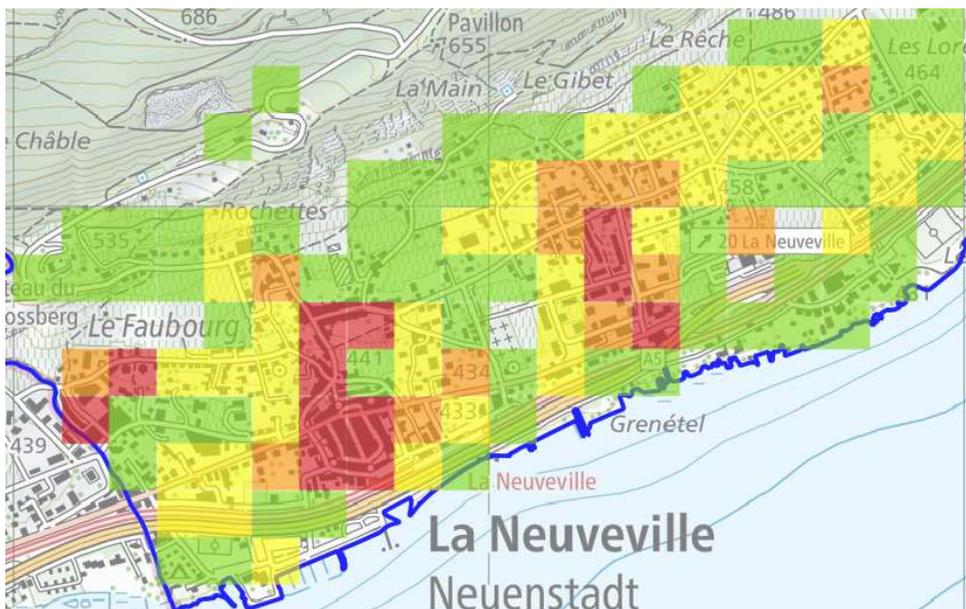
E5

### Chauffages à distance

Pour l'instant, aucun réseau de chauffage à distance n'existe à La Neuveville.

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.

Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.



E4

### Economies d'électricité



L'organisation de l'atelier pratique « Consommer moins et mieux l'énergie » tenu en mars 2023 devrait être reconduit de façon régulière et le concept étendu à l'adresse des écoles.

E6

## NODS

## MOBILITÉ

### FICHE



#### Politique de stationnement

Le 'Projet de Territoire Nods 2050' (PTN 2050) propose judicieusement une stratégie de stationnement couplée aux arrêts de bus ; une incitation bienvenue pour tendre à un report modal.

M1



#### Mobilité électrique

Dans le cadre de ce redéploiement de l'offre de stationnement, des bornes de recharge électriques pourraient ainsi être systématiquement installées.

M3



P+R

#### Parkings-Relais (P+R)

Il serait intéressant que la Commune, avec Plateau de Diesse, collabore avec La Neuveville notamment pour déterminer le nombre de places de parc adéquat à la gare de La Neuveville (P+R, voitures électriques, ...), afin de favoriser l'intermodalité des habitants du Plateau. Ceci d'autant plus que les habitants ne bénéficient que d'une couverture de desserte de 54% environ.

M5



#### Concept de mobilité douce /Chemin de l'école

Il n'y a pas de bandes cyclables dans la Commune mais les limitations de vitesse à 30 km/h et 40 km/h rendent la circulation pour les vélos et les piétons plus sécurisée qu'à 50 km/h. Toutefois, quelques lacunes au niveau de la mobilité douce restent à 'gommer' (par exemple la continuité du trottoir au long de la Route de Lignières).

M7



Il manque de places de stationnement pour vélos/trottinettes au 'Battoir' et des places pour trottinettes pourraient être ajoutées à l'école.

M8

Le PTN 2050 permet d'évaluer des compléments au réseau viaire dont la faisabilité doit être garantie ; toutefois et plus particulièrement, la réalisation du cheminement piéton / chemin des écoliers 'Aux Oies - Sous Planche Grenier - Ch. du Stand' se doit d'être réalisée dans les meilleurs délais.

## BIODIVERSITÉ

### FICHE



#### Gestion écologique et différenciée des espaces verts/ Haies, vergers et arbres en zone bâtie

La Commune pourrait entreprendre quelques efforts pour favoriser davantage la biodiversité sur son territoire par le biais d'un plan de gestion différenciée entre autres pour les bords de routes, les alentours de l'école et le cimetière.

B1



B3

Par ailleurs pour ce dernier, les haies de thuyas devraient être remplacées par des haies d'essences indigènes.



#### Surfaces perméables / Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Les plateformes de stationnement portées au PTN 2050, de même que celle du télési, pourraient être aménagées / réaménagées lors d'une réfection afin de rendre le sol plus perméable, par exemple avec des pavés filtrants et/ou des mails arborés.

B2



B3



#### Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

L'imposition de toitures végétalisées dans le RCC pour les quelques toitures plates autorisées est à saluer.

B4



#### Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats au RCC (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) est une mesure 'd'excellence' pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme.

B5



#### Petits aménagements pour la faune / Mise en réseau des biotopes

Toute la façade Est de l'ancien Village (Grande Combe – Neuve Route – Petite Combe – Chemin de Pâquier) devrait faire l'objet d'une consolidation de mise en réseau des bio-

B6

B7



topes (lisières et strates arborée) avec des aménagements spécifiques pour la petite faune (nichoirs, tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes, hôtels à insectes, etc.).

### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau



La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9



### Pollution lumineuse

L'extinction nocturne de l'éclairage public est à saluer.

B10

## ÉNERGIE

### FICHE

#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics



Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Nods, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 62% ont été construits avant 1980 et accaparent 79% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

#### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires



D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Nods pourrait produire 14 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 3'500 ménages. 51 % de ce potentiel pourrait être produit par les 80 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 15 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 19 % de ce potentiel, soit la consommation de 664 ménages. En 2019, Nods comptait 316 ménages.

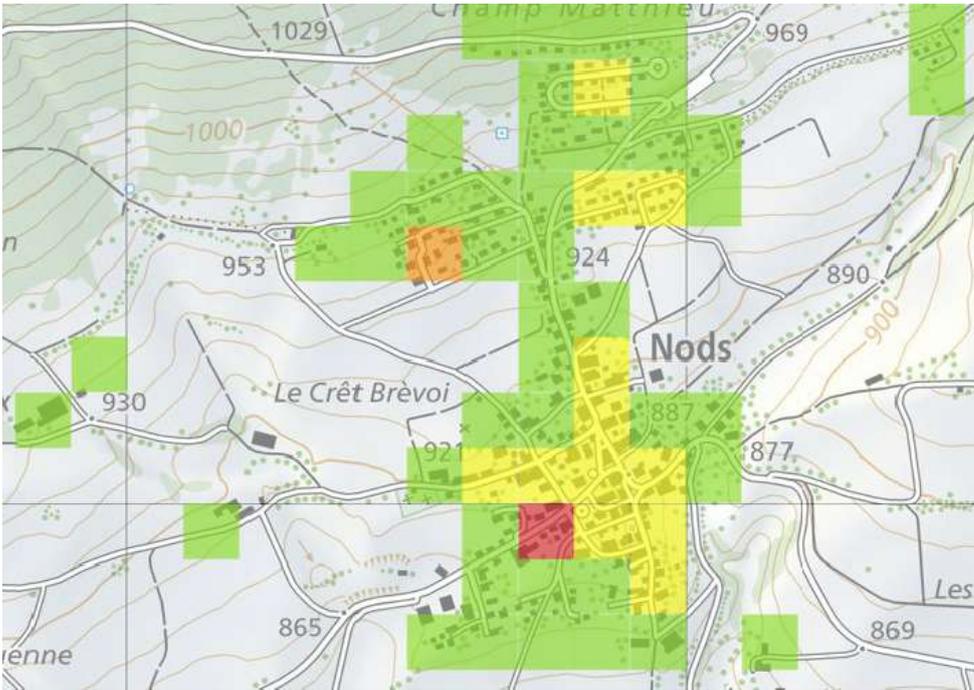
E3  
E5

#### Chauffages à distance



Pour l'instant, aucun réseau de chauffage à distance n'existe à Nods. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.

E4



## PLATEAU DE DIESSE

### MOBILITÉ FICHE



#### Mobilité électrique

Plusieurs sites se prêtent à l'installation de bornes de recharge (administration, écoles, ...) ; une réflexion générale à ce sujet sera pertinente.

M3



#### Covoiturage et autopartage

Une aire de covoiturage pourrait être reconnue et promue au stade Le Jorat, pour les pendulaires à destination de Bienne ou Neuchâtel (une réflexion à mener avec la région notamment).

M4



#### Concept de mobilité douce/ Chemin de l'école

Il reste fort à faire pour promouvoir des bandes / pistes cyclables sécurisées ; à défaut de leur réalisation sur les routes cantonales hors agglomérations, une réflexion devrait tout de même être menée pour l'intérieur des villages. Dans tous les cas, une réflexion devrait être menée pour favoriser davantage l'usage des cycles.

M7



Il manque globalement un peu partout des stationnements avec abris pour vélos et trottinettes. A Prêles, tout le quartier 'Sur le Souhait' manque de traverses piétonnes pour relier les rues entre elles, ce qui induit de très longs parcours / détours. Déjà passablement construit et, de fait avec peu de possibilités, une réflexion devrait être portée pour améliorer cette situation contraignante afin d'améliorer l'accessibilité à la station du funiculaire / arrêt de bus.

M8

### BIODIVERSITÉ FICHE



#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

Bien que la Commune mène déjà certains efforts pour favoriser la biodiversité, comme en témoignent les abords de routes laissés en prairies, d'autres surfaces devraient bénéficier de la même attention telles que les alentours des bâtiments publics, halles polyvalentes, écoles, plateformes de stationnement, abords du temple, des cimetières, ...

B1



#### Surfaces perméables

Plusieurs surfaces 'en dur' et imperméables constituent des îlots de chaleur pour lesquelles il serait intéressant d'envisager des revêtements perméables, au moins en partie, lors de prochaines réfections ainsi que d'y installer des treilles arborées (centre du Village de Prêles et stationnements des halles polyvalentes de Diesse et de Prêles plus particulièrement).

B2



#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

A Diesse, l'ancienne 'écharpe' de vergers est encore assez présente alors qu'elle a disparu à Lamboing et à Prêles. Une incitation à la replantation de vergers permettrait de reconstituer la 'lisière' entre villages et champs avoisinants.

B3

Autre trace du passé à reconstituer, l'allée d'arbres entre Diesse et Prêles.



#### Espèces liées aux bâtiments

Le bâti ancien et la configuration des villages d'origine sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B5



#### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9



### Pollution lumineuse

A saluer l'extinction nocturne pratiquée par la Commune depuis de nombreuses années.

B10

## ÉNERGIE

### FICHE



### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Plateau de Diesse, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 45% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 57% ont été construits avant 1980 et accaparent 73% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1

E2



### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Plateau de Diesse pourrait produire 27.7 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 6'935 ménages. 34 % de ce potentiel pourrait être produit par les 119 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 27 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 12 % de ce potentiel, soit la consommation de 843 ménages. En 2019, Plateau de Diesse comptait 865 ménages.

E3

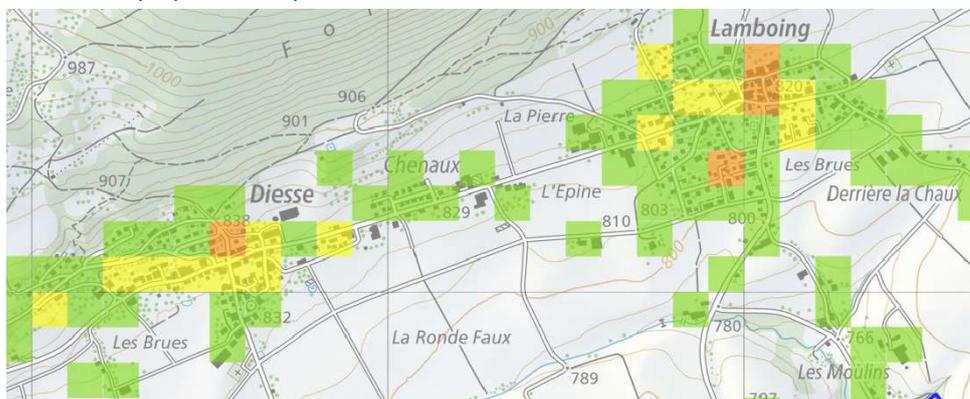
E5



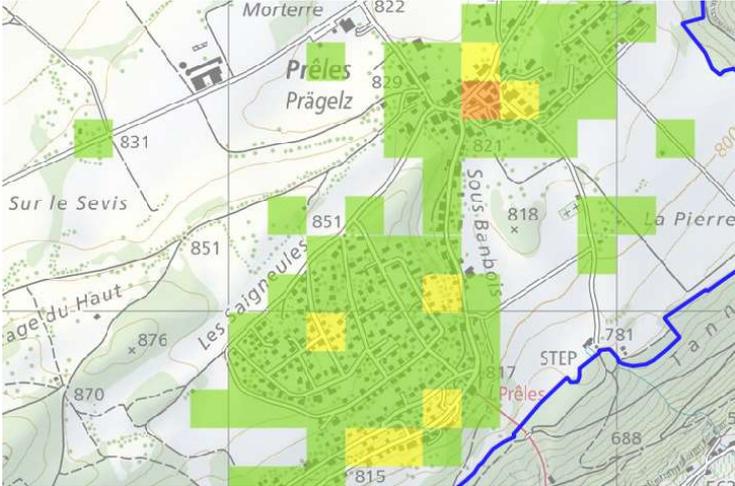
Le projet de Parc éolien de Mont Sujet avec un potentiel de 30 GWh/an participera de façon active au mix d'Énergies Renouvelables régionales.

### Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement en cours de réalisation à Prêles. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre des Villages. Les zones en orange (400-600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.



E4



## ORVIN

## MOBILITÉ

## FICHE

**Mobilité électrique**

Des bornes de recharge pourraient être installées à de multiples endroits (foyer pour personnes âgées, entreprises, notamment LNS qui dispose d'un large parking et qui pourrait mettre à disposition les bornes le week-end, ...).

M3

**Concept de mobilité douce**

La route cantonale entre Orvin et Evillard figure dans la planification « réseau de pistes cyclables » de la Région Bienne-Seeland en tant que « tronçon pour les cyclistes quotidiens avec besoin de mesures en matière de confort et de sécurité. ». Le thème des pistes cyclables pour le trafic quotidien devra être repris dans la CRTU.

M7

Des places pour trottinettes (notamment à l'école) et vélos (au cimetière et au foyer pour personnes âgées) devraient être installées.

**Politique et plans de mobilité dans les entreprises**

La Commune accueille sur son territoire l'entreprise LNS, de taille importante et avec de nombreux emplois qui génèrent une part importante de déplacements en voiture. La Commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant / aidant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

## BIODIVERSITÉ

## FICHE

**Gestion écologique et différenciée des espaces publics/ Surfaces perméables/ Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Plusieurs surfaces 'en dur' et imperméables constituent des îlots de chaleur pour lesquelles il serait intéressant d'envisager des revêtements perméables, au moins en partie, lors de prochaines réfections ainsi que d'y installer des arbres (un grand arbre remarquable sur la Place du Village, une treille arborée au cimetière et sur son stationnement, de la même façon sur le 'plateau' des bâtiments communaux de l'administration – école).

B1  
B2  
B3

Les Autorités ayant engagé les études relatives à la modification de la réglementation communale sur les constructions, la Fiche de Recommandation FRe B3, entre autres, présente plusieurs mesures qui pourraient judicieusement être intégrées au RCC (p. ex. : « Les aires de stationnement découvertes sont à aménager avec 1 arbre pour 4 places de stationnement »).

**Espèces liées aux bâtiments**

Le bâti ancien et la configuration du village d'origine sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B5

**Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau**

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

Cela concerne donc aussi les 'appropriations' de l'ERE par des aménagements de jardins en berges de l'Orvine où il est recommandé d'élargir l'espace riverain et d'améliorer la qualité écologique des berges, particulièrement dans la partie villageoise du tronçon (cf. PDE Suze).



**Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

**ÉNERGIE**

**FICHE**



**Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Orvin, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 49% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 77% ont été construits avant 1980 et accaparent 87% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2



**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

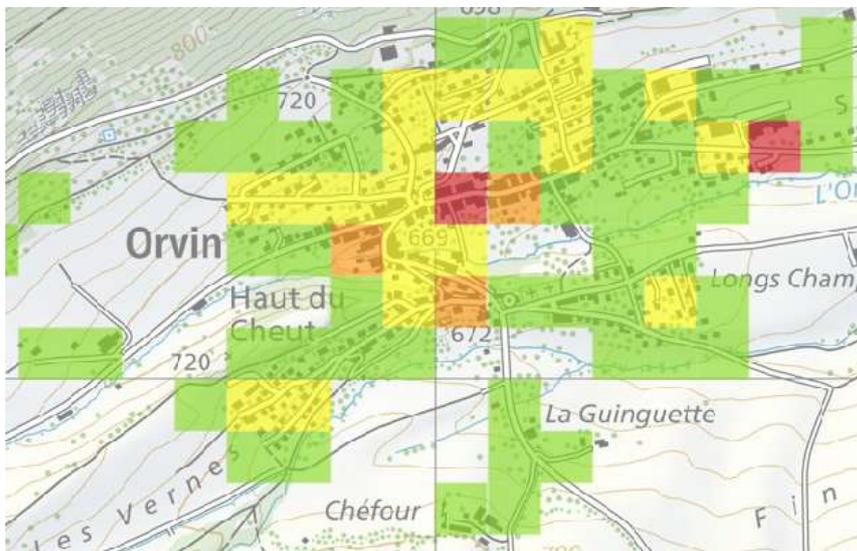
D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Orvin pourrait produire 15.6 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 3'903 ménages. 34 % de ce potentiel pourrait être produit par les 63 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 17 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 15 % de ce potentiel, soit la consommation de 593 ménages. En 2019, Orvin comptait 539 ménages.

E3  
E5



**Chauffages à distance**

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Orvin. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.



E4

## 2.2 Territoire Chasseral Nord

### LA FERRIÈRE

#### MOBILITÉ FICHE

	<p><b>Politique de stationnement</b> De manière générale, la Commune compte un grand nombre de places de stationnement (gare, centre du village, halle polyvalente) tendant à inciter les déplacements en voiture à l'intérieur du village. Un réaménagement du "parking de la Mairie" en véritable 'Place de la Mairie' tout en privilégiant un stationnement aux alentours de la gare paraît à ce titre opportun.</p>	<b>M1</b>
	<p><b>Mobilité électrique</b> Des bornes de recharge pourraient être installées à la gare tout comme à la halle polyvalente.</p>	<b>M3</b>
	<p><b>Transports publics (TP)</b> Les aménagements de la gare sont lacunaires : il n'y a que quelques places assises couvertes, qui se trouvent néanmoins dans le bâtiment de la gare et pas aux abords directs du quai ; le projet de rénovation de la gare devra corriger cela. Un réaménagement global de l'espace est à envisager, en contribuant à mieux faire participer celui-ci à l'animation villageoise.</p>	<b>M6</b>
	<p><b>Concept de mobilité douce</b> Il n'y a pas de pistes cyclables et beaucoup de trafic, ce qui ne facilite pas la mobilité cyclable. Des places pour trottinettes (notamment à l'école voire à la gare) devraient être installées.</p>	<b>M7</b>

#### BIODIVERSITÉ FICHE

	<p><b>Gestion écologique et différenciée des espaces publics</b> Le village offre quelques pistes à exploiter en termes de biodiversité comme, entre autres : - plantations d'essences indigènes aux alentours de la halle polyvalente et de l'école ; - prairies avec fauche tardive aux alentours du cimetière, de l'Eglise et de la salle polyvalente ; les secteurs tondus pourraient ainsi être laissés plus naturels et propices à plus de biodiversité.</p>	<b>B1</b>
	<p><b>Surfaces perméables</b> Le taux de surfaces imperméables est élevé dans le village et l'on observe ainsi un grand nombre de places de parc et parkings qui se prêteraient aisément à recevoir des matériaux perméables (pavés filtrants, dalles alvéolées, groise) lors de prochaines réfections.</p>	<b>B2</b>
	<p><b>Haies, vergers et arbres en zone bâtie</b> En termes d'arborisation, la Commune pourrait envisager la plantation : - d'arbres pour ombrager le cimetière ; - d'arbres pour ombrager les stationnements de la halle polyvalente, du Chemin des Ecoliers, du restaurant, de la 'place de la Mairie', du cimetière ; - de prolonger l'allée d'arbres du cimetière jusqu'à l'ancienne 'Alpina'. Les Autorités ayant engagé les études relatives à la modification de la réglementation communale sur les constructions, la Fiche de Recommandation FRe B3, entre autres, présente plusieurs mesures qui pourraient judicieusement être intégrées au RCC (p. ex. : « Les aires de stationnement découvertes sont à aménager avec 1 arbre pour 4 places de stationnement »).</p>	<b>B3</b>
	<p><b>Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures</b> L'imposition de toitures végétalisées dans le projet de RCC (dans le cadre de la modification du PAL en cours) pour les toitures plates est à saluer, tout comme la prescription de</p>	<b>B4</b>

végétalisation des clôtures.

### Espèces liées aux bâtiments



L'interdiction de toits plats portée par la modification du PAL en cours pour les zones C et H (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

## ÉNERGIE

### FICHE

#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics



Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A La Ferrière, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 67% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1

E2

#### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires



D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de La Ferrière pourrait produire 10.6 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2'643 ménages. 48 % de ce potentiel pourrait être produit par les 67 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 10 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 13 % de ce potentiel, soit la consommation de 334 ménages. En 2019, La Ferrière comptait 220 ménages.

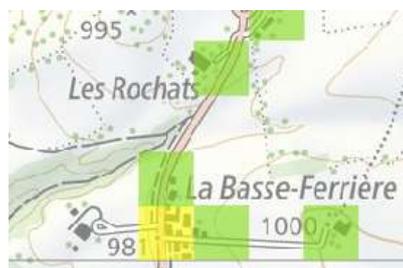
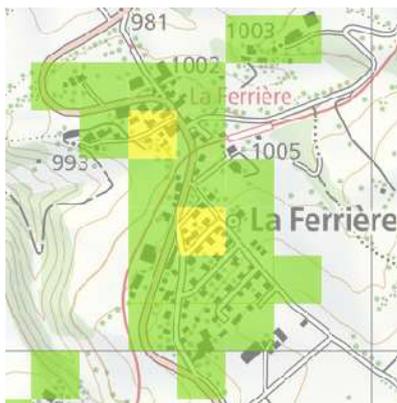
E3

E5

#### Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude ou en cours de réalisation à La Ferrière. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la commune de La Ferrière. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en jaune (200 à 400 MWh/an) offrent un potentiel a priori limité.

E4



## RENAN

MOBILITÉ  
FICHE**Politique de stationnement**

Le problème du stationnement au centre du village (Grand'Rue, Rue des Puits, Route des Convers) peut, pour partie, être réglé avec la réalisation d'un stationnement souterrain au droit des n° 14/16/18 Grand'Rue.

M1

**Mobilité électrique**

Des bornes de recharge pour voitures électriques pourraient être installées (notamment à la gare et à l'administration / école).

M3

**Covoiturage et autopartage**

La Commune pourrait envisager, dans le cadre d'un réaménagement de la Place de la Gare, que quelques places soient réservées pour un stationnement d'autopartage.

M4

**Transports publics (TP)**

Un réaménagement global de la Place de la Gare serait au bénéfice de l'image du village et apporterait par ailleurs une contribution à son animation tout en assurant l'attractivité de l'usage du train par les aménités offertes (bornes de recharge, stationnement pour autopartage / usagers des transports publics, ombrage des stationnements, ...).

M6

**Concept de mobilité douce**

S'il est difficile d'envisager l'installation de bandes cyclables en traversée du village, des abris à vélos et trottinettes serait profitable à la gare comme à l'école / salle de sport.



Au niveau de la mobilité piétonne, les 'traverses' qui relient la Place de la Gare aux quartiers Sud sont à valoriser et il y a lieu de renforcer ce même principe dans les quartiers Nord (Etohlons / Rue de l'Endroit et Etohlons / Rue des Champs).

M7

Il manque un passage piéton au nord du passage à niveau ou le positionnement du passage actuel est à revoir afin d'optimiser son usage pour les flux aussi bien en direction de la Grand'Rue que de la Rue Berthold-Vuilleumier.

BIODIVERSITÉ  
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

Il serait bénéfique d'associer aux projets de rétablissement des structures arborées (cf. B 3 infra) une réflexion 'biodiversité' plus large avec, aux alentours de l'église, de l'école, dans le 'Parc 1989' comme d'ailleurs dans les espaces résiduels, bords de routes, ... la mise en place de prairies fleuries avec fauche tardive en intégrant des espèces indigènes et mellifères.

B1

Des actions vertueuses qui devraient ainsi probablement pouvoir 'détéindre' sur les jardins privés qui, pour la plupart, ne remplissent pas de fonction 'écologique'.

**Surfaces perméables**

Le stationnement à l'angle Samuel d'Aubigné / Etohlons est en groise et démontre que ce type de revêtement convient parfaitement pour un usage public en centre village. D'autres surfaces (gare, école) se prêteraient aisément à recevoir des matériaux perméables (pavés filtrants, dalles alvéolées, groise) lors de prochaines réfections, d'autant si une arborisation de ces espaces est menée conjointement.

B2

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Les perspectives de rétablissement des structures arborées exprimées dans le 'Projet de Territoire de Renan' (PTR 2050) sont remarquables en termes de biodiversité, de climat (ombrage) et pour l'image de la Commune avec :

B3

- restitution des mails arborés sur le stationnement de l'école / administration et aux alentours de l'église ;

- confortement du patrimoine arboré du 'Parc 1989' ;
- reconstitution des alignements à la Route des Convers et au long de la Route Cantonale en direction de Sonvillier.

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées entre autres aux arbres du cimetière, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).



#### **Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures**

L'imposition de toitures végétalisées dans le projet de RCC pour les toitures plates est à saluer.

B4



#### **Espèces liées aux bâtiments**

L'interdiction de toits plats portée globalement par la modification du PAL en cours pour les zones C et H (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5



#### **Petits aménagements pour la faune**

Au long de la Place de la Gare, tout comme dans le 'Parc 1989', des aménagements spécifiques pour la petite faune seraient idéalement situés (nichoirs, tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes, hôtels à insectes, etc.). Des projets qui pourraient être mis en œuvre par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B6



#### **Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau**

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

Une action de reconstitution / renforcement de la végétation aux abords de la Suze est ainsi à mettre en œuvre (cf. PDE Suze).



#### **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

A noter l'identification d'une population de Berce du Caucase en berges de Suze à hauteur du quartier du Haut de la Suze (cf. PDE Suze).



#### **Pollution lumineuse**

Certains éclairages sont encore à incandescence. Il faudrait progressivement généraliser les ampoules LED. Il est tout de même à saluer que la Commune pratique l'extinction nocturne de son éclairage public.

B10

## ÉNERGIE

### FICHE



#### **Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Renan, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 49% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 71% ont été construits avant 1980 et accaparent 88% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments

E1  
E2

par des mesures d'information ou un fonds dédié.

**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

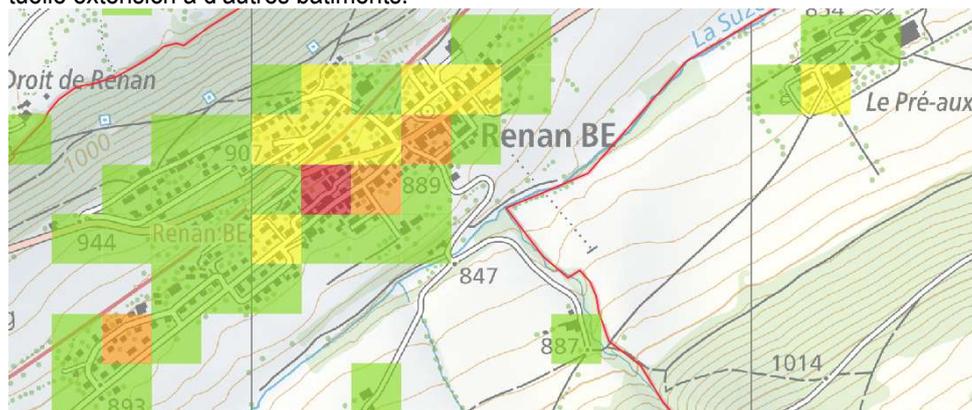


D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Renan pourrait produire 11.5 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2'863 ménages. 35 % de ce potentiel pourrait être produit par les 58 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 3 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 4 % de ce potentiel, soit la consommation de 107 ménages. En 2019, Renan comptait 422 ménages. Il peut être attendu que les Autorités montrent l'exemple en œuvrant à équiper les toits des bâtiments publics.

E3  
E5

**Chauffages à distance**

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO2 de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Renan. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.



E4

## SONVILIER

MOBILITÉ  
FICHE**Mobilité électrique**

Des bornes de recharge pourraient être envisagées à certains endroits stratégiques (devant la Commune, éventuellement à la gare ou à la Place du Collège, etc.).

M3

**Parkings-Relais (P+R)**

La CRTU (mesure JB.MC-P.12) estime souhaitable la mise à disposition de cinq places P+R à la gare, car seuls 55.3% des habitants sont considérés comme ayant accès aux transports publics via la halte ferroviaire, soit bien en-dessous de la moyenne régionale.

M5

**Concept de mobilité douce**

Au niveau de la mobilité piétonne, les 'traverses' des quartiers, à l'image du passage école-église ou du passage de la Gare, sont très précieuses et il y a lieu de les valoriser.

M7

Au niveau des deux-roues, il manque des abris vélos/trottinettes à la gare, à l'école, à la halle de gym et au terrain de football.

**Chemin de l'école**

Afin de réduire le trafic aux alentours de l'école (dépose-minute), un concept pour le chemin de l'école pourrait être mis en place, par exemple avec Pedibus.

M8

BIODIVERSITÉ  
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

La Commune devrait privilégier une végétation de type prairie fleurie avec fauche tardive au cimetière, derrière l'école, sur les bords de route, ... en intégrant des espèces indigènes et mellifères.

B1

**Surfaces perméables**

Plusieurs surfaces :

- stationnement essentiellement,
- pour partie la Place du Collège,

se prêteraient aisément à recevoir des matériaux perméables (pavés filtrants, dalles alvéolées, groise) lors de prochaines réfections, d'autant si une arborisation de ces espaces est menée conjointement.

B2

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Sonvilier possède quelques arbres remarquables (entre autres le long de la Route cantonale avec le splendide chêne à l'Est de la Place du Collège, le tilleul qui marque l'extrémité Est du bf 727 et, de façon encore 'timide', le Sequoiadendron sis sur le bf 665) qui magnifient leur environnement immédiat, mais ils sont globalement peu nombreux. Une attention particulière à ces sujets permettra à Sonvilier de renforcer sensiblement la biodiversité dans le tissu bâti tout en contribuant à améliorer le climat estival de nombreux sites.



Sonvilier possède ainsi de très belles opportunités de surfaces pour favoriser notablement cette biodiversité au village avec, par exemple :

- la plantation d'un mail arboré au cimetière ;
- l'aménagement d'un arboretum ou d'un verger pédagogique sur le bf 134 (derrière l'église) ;
- la mise en œuvre d'un concept partagé d'arborisation entre les propriétaires des parcelles de tout le coteau qui se déroule de la Rue de la Cure en direction de l'Ouest (les Brues) ;
- un effort de végétalisation/ embellissement par un mail arboré de la Place du Collège comme des plateformes de stationnement de la halle de gymnastique ;
- la plantation a minima d'un arbre remarquable sur la 'place' de confluence des Rue

B3

des Brues / Petit Chemin / des Sociétés / Ruelle / du Righi, ceci en lien avec les mesures du PDE Suze à l'amont de la 'place' et à l'aval, avec la modification du dévers de chaussée ; cela permettrait un véritable projet de réaménagement et de valorisation du secteur ;

- la plantation d'un alignement arboré depuis la 'porte' Ouest du Village pour relier Renan.

A saluer le projet en cours mené avec l'école, le Parc Chasseral, Pronatura et la société d'arboriculture pour revitaliser la haie et replanter des pommiers.

### Espèces liées aux bâtiments



L'interdiction de toits plats pour la zone Centre (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5

### Petits aménagements pour la faune



Sur le 'plateau' de la gare, derrière l'église, sur tout le coteau qui se déroule de la Rue de la Cure en direction de l'Ouest, ..., des aménagements spécifiques pour la petite faune seraient idéalement situés (nichoirs, tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes, hôtels à insectes, etc.). Des projets qui pourraient être mis en œuvre par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles. Un travail important de sensibilisation (et d'exemplarité) doit parfois être fait avec les citoyens pour que de telles mesures voient le jour également sur terrains privés.

B6

### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau



La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

Une action de reconstitution / renforcement de la végétation aux abords de la Suze est ainsi à mettre en œuvre.

La Commune est sensible à ces aspects, pris en compte dans la révision en cours du Plan directeur des eaux. Ainsi, bien que ce mandat soit assuré par le syndicat des berges de la Suze, la Commune peut encourager le dialogue en ce sens.

### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)



Un bac à fleurs devant l'Église comprend plusieurs essences de néophytes ; il serait judicieux de le remplacer par des essences indigènes.

B9

De manière générale, les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



### Pollution lumineuse

A saluer, l'extinction nocturne de l'éclairage public pratiquée par la Commune.

B10

## ÉNERGIE

### FICHE



### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Sonvillier, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 48% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 70% ont été construits avant 1980 et accaparent 89% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires



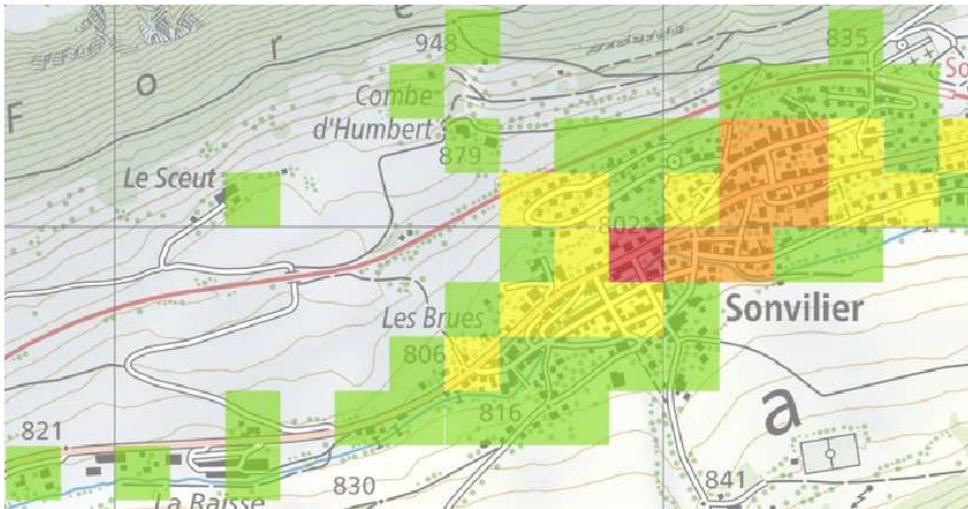
D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Sonvilier pourrait produire 17.8 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 4'448 ménages. 48 % de ce potentiel pourrait être produit par les 99 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 25 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 21 % de ce potentiel, soit la consommation de 949 ménages. En 2019, Sonvilier comptait 531 ménages.

Le projet de Parc éolien des Quatre-Bornes avec un potentiel de 42 GWh/an participera de façon active au mix d'Energies Renouvelables régionales.

E3  
E5

### Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Sonvilier. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.



E4

## SAINT-IMIÉ

## MOBILITÉ FICHE

### Politique de stationnement/ Parkings-Relais (P+R)

Il y a beaucoup de places de stationnement sur le territoire communal, ce qui tend à favoriser l'utilisation des TIM. A la gare plus particulièrement, le P+R de 26 places est combiné avec de nombreuses places de parking (dont une grande partie gratuite) autour de la gare qui défavorisent l'utilisation du P+R, alors que celui-ci pourrait / devrait être renforcé.



Une évaluation des besoins de places de stationnement en surface se doit d'être réalisée sur tout le territoire afin de limiter leur nombre et laisser ainsi plus d'espace pour d'autres usages. Quelques parkings en surface pourraient ainsi être supprimés ou redimensionnés (parking du CEFF INDUSTRIE par exemple), le Sud de la Place du 16 mars (env. 35 places) devrait redevenir une centralité beaucoup plus attrayante en réduisant ou en enlevant le stationnement et en développant les terrasses alentours ; ceci pourrait également être réalisé à la Place du Marché.

Même sans problèmes avérés observés sur le territoire communal au niveau du stationnement, ces mesures permettraient une plus-value, notamment en termes de qualité de vie (voir rapport et FRe pour plus de détails).

M1  
M5

### Mesures de modération du trafic

Bien que la Commune compte de nombreux secteurs 20 km/h et 30 km/h, les valeurs limites de bruit pour l'habitat sont largement dépassées essentiellement sur les routes cantonales (RC) la journée et la nuit ([OFS](#)). La situation est particulièrement préoccupante sur la Rue Francillon, le rue de Châtillon et la route de Tramelan. Des mesures ont déjà été prises puisque depuis 2021, les RC 248.2 (Rte de Tramelan) et 1328 (Rues de la Suze, de la Gare, du Vallon et de Châtillon) traversant le secteur bâti de Saint-Imier sont limitées 30 km/h, comme mesure à la source de protection contre le bruit. La Commune mène également des réflexions pour généraliser les zones 30 km/h. Il semblerait effectivement judicieux de réfléchir à passer l'entier du village à 30 km/h. La mise en œuvre du projet de 'concept général et multimodal' de la Commune sera déterminant.



M2

### Mobilité électrique

Certains parkings sont déjà dotés de bornes de recharge pour véhicules électriques (à la Clientis Arena notamment). Cela pourrait également être ajouté pour le parking de la piscine par exemple (les gens y stationnent généralement pour une longue période), au CEFF et à la gare.



M3

### Transports publics (TP)

Quelques arrêts de bus ont un mauvais accès pour les PMR, n'étant pas accessibles par un trottoir abaissé à proximité ; une réflexion de la part de la Commune pourrait être envisagée pour analyser si des mesures doivent être prises pour certains arrêts.



M6

### Concept de mobilité douce

Plusieurs accidents impliquant des piétons et des cyclistes ont été relevés ces dernières années et il existe plusieurs lacunes au niveau de la mobilité cyclable. La Commune a en projet un 'concept général et multimodal' pour, entre autres, pallier à ces problèmes. Des itinéraires mobilité douce particuliers seront ainsi réalisés au gré des opportunités. Suggérons à ce titre simplement quelques exemples à évaluer dans le détail :



- peu de places pour vélos à la gare (un B+R pourrait être créé),
- pas racks à vélos/trottinettes à l'entrée du funiculaire notamment,
- la plupart des parkings communaux ne sont pas équipés de racks à vélos ainsi, des places/ racks pour vélos/trottinettes pourraient être ajoutées à la Clientis Arena et au CEFF, de même que des places pour trottinettes aux écoles et à la gare,
- bandes cyclables existantes de façon discontinues.

M7

Nombreux sont les trottoirs qui ne sont pas continus ou qui ont de grands seuils difficiles voire impossibles à franchir pour les personnes à mobilité réduite (poussettes y compris).

Malgré les aléas / rebondissements du projet du Plateau de la Gare, les objectifs de réaménagement des espaces publics sont à maintenir ainsi que l'amélioration des connexions de mobilités douces.



### Chemin de l'école

Au regard du point précédent, il y a plus particulièrement lieu de réfléchir au développement d'un concept global de sécurisation des chemins des écoliers.

M8



### Politique et plans de mobilité dans les entreprises

Saint-Imier accueille sur son territoire plusieurs établissements / entreprises de taille importante comprenant de nombreux emplois (Hôpital, secteur de la Clef, Longines) générant une part importante de déplacements en voiture. La Commune peut inciter sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant /aidant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

## BIODIVERSITÉ FICHE

### Gestion écologique et différenciée des espaces publics / Surfaces perméables

De nombreuses surfaces sont propices à favoriser plus de biodiversité (prairies fleuries, haies vives, patrimoine arboré) :

- les surfaces herbeuses autour de la piscine et les abords en-dessous de la salle de spectacles ;
- toute la ZUP Place de sports (H) - cimetière (I) – pépinière / exploitation (Z) ;
- Home 'Les Lauriers', home 'La Pimpinière' ;
- École secondaire, ...
- abords de routes.

B1  
B2

Le taux de surfaces imperméables sur le territoire communal est très élevé avec, entre autres, des parkings de taille importante qui constituent des îlots de chaleur (gare, CEFF, piscine, halle de gym, ...). De la sorte, il pourrait raisonnablement être envisagé des revêtements perméables lors de prochaines réfections, de même que pour les Place du Marché et Place du 16 mars, à la salle de spectacles et dans la cour de récréation de l'école primaire. Pour l'école, au moins une partie du sol pourrait être perméabilisée/engazonnée et une attention particulière devrait être portée pour végétaliser cet espace.

### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Saint-Imier possède quelques arbres remarquables (entre autres le splendide Sequoia-dendron à la Route de Mt.Soleil) qui magnifient leur environnement immédiat, mais ils sont globalement peu nombreux. Une attention particulière, certainement avec la mise en œuvre d'un Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA, cf. annexe REX), permettrait à la Commune de renforcer sensiblement la biodiversité dans le tissu bâti tout en contribuant à améliorer le climat estival de nombreux sites. Imaginons par exemple :

- un véritable 'arboretum' à l'ancien hospice des vieillards du Champ de la Pierre,
- une collection d'arbres à fleurs dans tout le secteur des Fontenayes (dans les espaces 'libres' comme sur les plateformes de stationnement),
- retrouver les alignements arborés disparus par exemple à la Rue de la Clef et tout au long de la Route cantonale menant à Sonvilier,
- reconstituer les mails magnifiquement structurés du cimetière,
- arboriser les plateformes de stationnement et accompagner les stationnements sur chaussée (Rue de la Clef, Rue des Fontenayes / de la Fourchaux, Rue du Soleil, Rue Paul Charmillot, Rue de Beau Site, Rue des Jonchères, Rue de Tivoli, ...) par des arbres, ...



B3

### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en



B8

prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

Une action de reconstitution / renforcement de la végétation aux abords de la Suze est ainsi à mettre en œuvre, en collaboration avec ou par le syndicat d'aménagement des berges de la Suze.



**Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9



**Pollution lumineuse**

A saluer, la récente décision de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public.

B10

**ÉNERGIE**

**FICHE**



**Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Saint-Imier, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 48% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 75% ont été construits avant 1980 et accaparent 91% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2



**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable/ Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Saint-Imier pourrait produire 35.4 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 8'855 ménages. 43 % de ce potentiel pourrait être produit par les 177 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 40 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 18 % de ce potentiel, soit la consommation de 1'556 ménages. En 2019, Saint-Imier comptait 2'489 ménages.

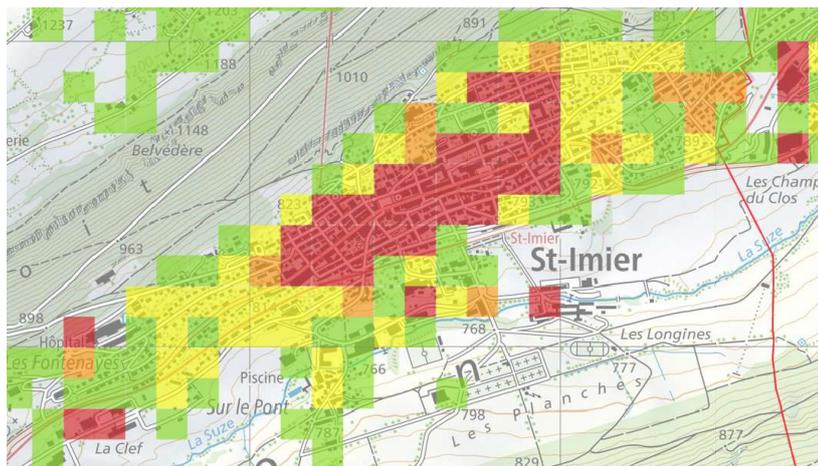
E3  
E5



**Chauffages à distance**

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO2 de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Saint-Imier. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.

E4



## VILLERET

MOBILITÉ  
FICHE**Politique de stationnement**

Les stationnements automobiles sont très présents au cœur du village (place et restaurant). Une limitation de durée du stationnement (zone bleue) apporterait plus de fluidité pour les chalands des commerces et probablement plus de souplesse lors de cérémonie à l'église. Avec la ZPO au cœur du village, la Commune pourrait étudier la possibilité d'établir un stationnement en sous-sol pour retrouver une 'vraie' place villageoise et assurer un stationnement touristique (Combe Grède) qui n'empiète pas sur la vie locale.

M1

**Transports publics (TP)**

Par sa situation centrale et au plus proche des grandes entreprises, la future gare (à priori envisagée dès 2025) doit évidemment tendre à un transfert des TIM vers les TP. Les aménagements adéquats sont ainsi à anticiper pour s'assurer des disponibilités foncières et de la qualité de la réalisation. La Commune peut également profiter, avec cette nouvelle halte, d'exiger des plans de mobilité auprès des entreprises favorisant les TP.

M6

**Concept de mobilité douce**

La prochaine réalisation d'une piste cyclable en site propre jusqu'à Cormoret sera déjà un atout pour promouvoir la mobilité douce. Des faits et perspectives qui doivent être accompagnés d'une réflexion globale sur un réseau cyclable dans la localité (aménagement de bandes cyclables le long de la route cantonale par ex.) et sur l'aménagement de stationnement deux roues sécurisés (gare, place du Village / école / administration / bibliothèque, Combe Grède, ...). D'autre part, il est opportun que les Autorités mettent tout en œuvre pour assurer la réalisation des 'traverses' piétonnes identifiées au 'Projet de Territoire Villeret 2050'.

M7

**Politique et plans de mobilité dans les entreprises**

La Commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises de taille importante, générant de nombreux emplois et donc de trafic, de même que des emprises importantes pour les plateformes de stationnement. Avec un foncier dédié aux activités qui se fait rare et pour que le stationnement n'empêche pas l'installation de nouvelles entreprises, la Commune peut encourager voire exiger des plans de mobilité auprès des entreprises afin de limiter au mieux les TIM. Elle peut en ce sens mettre en avant qu'une ligne pilote St-Imier - Villeret - St-Imier encourage les collaborateurs des grandes entreprises à venir travailler avec les transports publics.

M9

BIODIVERSITÉ  
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

De nombreuses surfaces sont propices à favoriser plus de biodiversité (prairies fleuries, haies vives, patrimoine arboré) :

- alentours de la gare et plus globalement les emprises de la voie de chemin de fer ;
- surfaces herbeuses autour et à l'intérieur du cimetière ;
- abords du tennis et de la centrale du CàD aux Champs du Clos ;
- abords de la salle de gym et de la place de sport ;
- préau de la crèche / école enfantine, ...
- ainsi que globalement tous les bords de routes et dépendances routières.

B1

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Le 'Projet de Territoire Villeret 2050' esquisse un renouveau de la Place du village (en lien avec la ZPO 'Centre Village'), du square en vis-à-vis et du jardin de l'église, qui peut être exemplaire dans le 'façonnage' de l'espace par le végétal. Des aménagements à nécessairement anticiper / coordonner avec les mesures qui seront prises dans le cadre du PDE Suze.

B3

En termes d'arborisation, la Commune peut envisager la plantation d'une allée d'arbres sur la façade Sud de la zone d'activités au long de la route cantonale et d'un mail arboré pour ombrager le cimetière.

#### Espèces liées aux bâtiments



L'interdiction de toits plats pour la zone Centre (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5

#### Petits aménagements pour la faune



Sur tout le tracé de la ligne de chemin de fer, des aménagements spécifiques pour la petite faune seraient idéalement situés (nichoirs, tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes, hôtels à insectes, etc.). Des projets qui pourraient être mis en œuvre par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B6

#### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

Villeret est une des rares communes sises directement sur la Suze dans toute la profondeur de son aire urbaine (avec toutes les contraintes induites !); son parcours 'urbain' devrait bénéficier d'aménagements spécifiques (renaturation du lit et aménagements des berges) pour favoriser l'attractivité du village et la qualité de vie de ses habitants.



La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

A ce titre, il y a entre autres lieu de renforcer la dynamique naturelle de la végétation aux abords de la Suze en amont du village (cf. PTV 2050 et PDE Suze) et de coordonner l'aménagement de la Zone de Verdure (ZV 8) adossée à la ZPO 'La Bergerie'.

#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

A ce titre, éradiquer d'urgence les populations :



- de renouées entre l'ancien centre de tri et le terrain de foot identifiée au PDE Suze ;
- de la renouée du Japon et de l'impaticente glanduleuse plus particulièrement en traversée du village ;
- de renouée du Japon au long du cours du Bez (Combe-Grède n° 34) et dans les jardins particuliers (Coin Dessus n° 1).

B9

Ces actions pourraient être mises en œuvre par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles afin de sensibiliser le plus grand nombre. Les plantes envahissantes le long de la Suze sont pour leur part de la responsabilité du Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze.



#### Pollution lumineuse

A saluer, l'extinction nocturne de l'éclairage public pratiquée par la Commune.

B10

## ÉNERGIE

### FICHE

#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaire afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Villeret, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 49% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 68% ont été construits avant 1980 et accaparent 86% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures



E1



E2

d'information ou un fonds dédié.

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires



D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Villeret pourrait produire 10.9 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2'723 ménages. 37 % de ce potentiel pourrait être produit par les 30 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 9 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 24 % de ce potentiel, soit la consommation de 662 ménages. En 2019, Villeret comptait 407 ménages. Il peut être attendu que les Autorités montrent l'exemple en œuvrant à équiper les toits des bâtiments publics.

E3  
E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Villeret. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.



E4

## CORMORET

### MOBILITÉ

#### FICHE



#### Mesures de modération du trafic

Les valeurs limites de bruit routier sont dépassées aux abords de la Route Cantonale (RC) ; des mesures de modération du trafic devraient être mises en place sur la Vieille Route (limitation de la vitesse entre autres) et une zone de rencontre instituée aux alentours de l'école.

M2



#### Mobilité électrique

Une étude est en cours pour l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique aux abords de la salle polyvalente ; des bornes pourraient effectivement être installées à des endroits stratégiques.

M3



#### Concept de mobilité douce

Des bandes cyclables pourraient être aménagées le long de la route cantonale (nécessitant un réaménagement de la chaussée) ou, à défaut, il y aurait lieu de baliser un itinéraire privilégié pour les circulations douces sur le Chemin de Bretin (en coordination avec Courtelary) puis, par le Petit Bâle pour ensuite rejoindre la piste cyclable en site propre qui sera réalisée entre Cormoret et Villeret. Des places couvertes pour vélos et trottinettes devraient être assurées à la gare.

M7

### BIODIVERSITÉ

#### FICHE

#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

La Commune met déjà en place des mesures en faveur de la biodiversité ; les efforts peuvent être poursuivis, car de nombreuses surfaces sont propices à favoriser plus de biodiversité (prairies fleuries, haies vives, patrimoine arboré) :

- alentours de la gare et plus globalement les emprises de la voie de chemin de fer ;
- surfaces herbeuses autour de la déchèterie (actuellement inutilement tondues) ;
- abords de la salle polyvalente ;
- préau de la crèche / école enfantine ;
- globalement tous les bords de routes et dépendances routières.

Cormoret est une des rares communes sises directement sur la Suze dans toute la profondeur de son aire urbaine avec un parcours 'bucolique' qui contribue à l'image de Cormoret. Le Plan de Zones défini à ce titre de larges Zones de Verdure (ZV) et Zones de Jardins et Vergers (ZJV) avec l'opportunité d'en renforcer la biodiversité :

- pour les ZV, une 'couverture naturelle' est nécessaire (cf. 'débordements' constatés sur bf 149), de même qu'une gestion différenciée (cf. mesures culturelles sur bf 51 et 144) ;
- pour les ZJV, veiller au strict respect de l'Espace Réserve aux Eaux (ERE).

Avec le soutien du Parc Naturel régional Chasseral (ou Pro Natura), un Plan de Gestion et de Renouvellement des espaces compris entre la RC et le chemin du Petit Bâle (publics comme privés) devrait être réalisé et mis en œuvre ; bien que cela concerne le PDE de la Suze, la Commune peut encourager les discussions en ce sens.

Par ailleurs un droit d'emption devrait probablement être fait sur l'ensemble des surfaces comprises dans les ZV et ZJV pour qu'à terme la Commune soit propriétaire d'un maximum de surfaces afin d'en garantir une gestion appropriée.



B1



#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Cormoret possède quelques arbres remarquables (entre autres le long de la Route cantonale avec le marronnier rouge qui nous accueille à la porte Est du Village et le splendide bouleau qui sublime la Cour à Moret) qui magnifient leur environnement immédiat, mai, ils sont globalement peu nombreux. Une attention particulière à ces sujets permettra à Cormoret de renforcer sensiblement la biodiversité dans le tissu bâti tout en contribuant à améliorer le climat estival de nombreux sites.

B3

A noter que le Plan de Zones définit une surface pour la plantation d'un arbre de grand développement (ZJV 2, cf. art. 232 al.2 RCC) qu'il y a lieu de mettre en place. Cela peut également être mis en place sur d'autres secteurs.



### Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

L'imposition de végétalisation des clôtures portée au RCC est à saluer.

B4



### Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats globalement portée au PAL (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5



### Petits aménagements pour la faune

Sur tout le tracé de la ligne de chemin de fer ainsi que sur tout le tracé de la Suze, entre la RC et le chemin du Petit Bâle, des aménagements spécifiques pour la petite faune seraient idéalement situés (nichoirs, tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes, hôtels à insectes, etc.). Des projets qui pourraient être mis en œuvre par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B6



### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ». L'irrespect de l'ERE est par exemple constaté au droit du bf 667 avec des véhicules, carcasses et épaves qui risquent de polluer les eaux.

B8

Globalement, il y a entre autres lieu de renforcer la dynamique naturelle de la végétation aux abords de la Suze en amont du Chemin des Bains et à l'aval du village (bf 31, 32, 33 et 667).



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

A ce titre, éradiquer d'urgence l'importante population de renouées du Japon identifiée au PDE Suze (Petit-Bâle n° 14/16). Une action qui devrait être mise en œuvre par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles afin de sensibiliser le plus grand nombre.



### Pollution lumineuse

A saluer, l'extinction nocturne de l'éclairage public pratiquée par la Commune.

B10

## ÉNERGIE

### FICHE



### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics.

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Cormoret, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 50% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 75% ont été construits avant 1980 et accaparent 89% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la

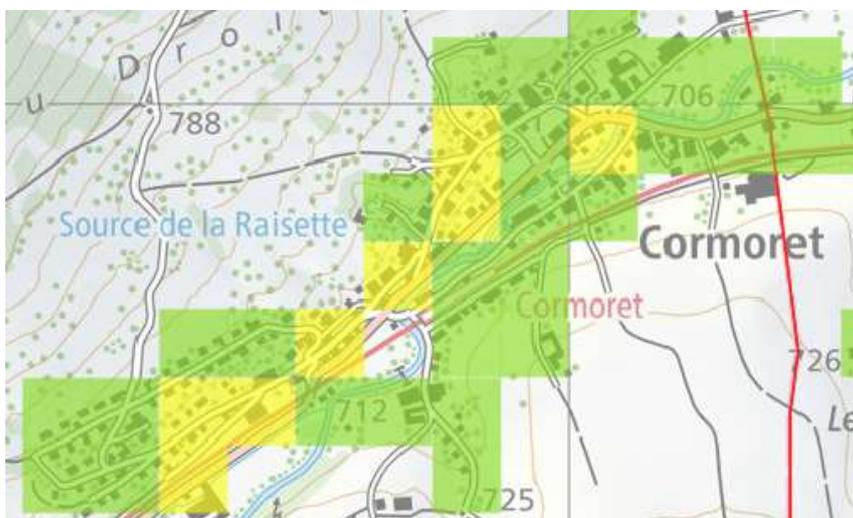
E3  
E5



Commune de Cormoret pourrait produire 7.3 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 1'815 ménages. 40 % de ce potentiel pourrait être produit par les 36 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 7 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 13 % de ce potentiel, soit la consommation de 236 ménages. En 2019, Cormoret comptait 210 ménages.

**Chauffages à distance**

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Cormoret (extension de l'installation de Courtelary). La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la Commune de Cormoret. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en jaune (200 à 400 MWh/an) offrent toutefois un potentiel limité.



E4

## COURTELARY

### MOBILITÉ FICHE

	<p><b>Mesures de modération du trafic</b></p> <p>La commune devrait établir une politique communale de modération du trafic visant, entre autres, à réduire le bruit du trafic induit par l'aérodrome (bruit engendré parfois au détriment des lois, soit l'interdiction de faire du bruit les 'jours de repos' et entre 12h et 13h) afin de garantir une meilleure qualité de vie pour les riverains.</p>	<b>M2</b>
	<p><b>Mobilité électrique</b></p> <p>Les plateformes de stationnement de la gare et de l'administration municipale pourraient être équipées avec des bornes de recharge électrique.</p>	<b>M3</b>
	<p><b>Parkings-Relais (P+R)</b></p> <p>Le P+R de la gare devrait être consolidé (la Commune peut engager le dialogue avec les CFF au besoin ainsi qu'avec le Canton pour des subventionnements (voir FRe M5)) et les autres stationnements publics sur la place de la gare doivent être temporellement réglementés (zone bleue). Encourager la multimodalité permet de diminuer le nombre de véhicules sur les routes et donc de diminuer les impacts négatifs du trafic routier (cf. entre autres M7 infra).</p>	<b>M5</b>
	<p><b>Concept de mobilité douce</b></p> <p>Plusieurs accidents impliquant des piétons et des cyclistes ont été relevés ces dernières années ; la Commune devrait menée un travail de réflexion avec l'ensemble des commerçants pour œuvrer à une sécurisation des parcours, compte tenu du nombre importants de débouchés et stationnements au long de la Route Cantonale (RC) plus particulièrement. De plus, la Commune pourrait étudier si le nombre de places pour vélos à la gare, à l'école et au contact des différentes administrations (cantonale comme communale) est suffisant (par ex. en interrogeant ses citoyens) ; les places existantes ne sont en outre pas couvertes, alors que cela les rendrait plus attractives. <a href="#">L'Ordonnance sur les constructions (art. 54c, al.2)</a> exige d'ailleurs qu'au moins la moitié des places de stationnement pour cycles et cyclomoteurs soient couvertes.</p> <p>La Commune peut également, si nécessaire, engager le dialogue avec d'autres partenaires (ex. CFF et préfecture), pour les encourager à combler d'éventuels besoins.</p>	<b>M7</b>
	<p><b>Chemin de l'école</b></p> <p>Les écoles étant excentrées avec une accessibilité piétonne notamment le long de la Route Cantonale (RC), il paraît judicieux d'envisager la mise en place d'itinéraire « Pédibus » pour accompagner / sécuriser les parcours des plus petits et, dans le même temps, réduire les mouvements de véhicules et l'encombrement des déposes / reprises des enfants par véhicules individuels. La modération du trafic, comme les zones 30 km/h, permet également de sécuriser la circulation piétonne ; il est ici à saluer que la Commune va mener des réflexions en ce sens.</p> <p>L'absence de traverses piétonnes est à regretter, plus particulièrement entre 'Les Trois Bornes' et 'Bretin / La Tannerie', conditionnant de longs déplacements probablement au détriment d'une mobilité douce facilitée. Une situation qu'il n'est malheureusement pas aisé de modifier aujourd'hui compte tenu du tissu bâti existant.</p> <p>De la même façon pour les deux roues (vélos et trottinettes), aménager l'axe Bretin - Tannerie - Pacots - La Châtelaine (a minima instauration d'une zone 30) comme 'artère' privilégiée pour se rendre aux écoles depuis tous les quartiers Nord paraît une action cohérente et raisonnée.</p>	<b>M8</b>

### BIODIVERSITÉ FICHE

	<p><b>Gestion écologique et différenciée des espaces publics</b></p> <p>De nombreuses surfaces sont propices à favoriser plus de biodiversité (prairies fleuries, haies vives) et il pourrait ainsi aisément être envisagé :</p>	<b>B1</b>
---	--	-----------

- d'accompagner d'une haie buissonnante tout le déroulé Sud des voies ferrées, entre celles-ci et les chemins qui les longent ;
- plutôt que des pelouses tondues pour des surfaces non « utilisées », de privilégier des prairies fleuries autour de l'église et à l'intérieur du cimetière au même titre que les bords de routes et dépendances routières.



### Surfaces perméables

Bien que pour la plupart privés, Courtelary regorge de plateformes de stationnement entièrement imperméables qui pourraient être 'perméabilisés' lors d'une prochaine réfection.

B2

### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Courtelary ne possède que très peu d'arbres véritablement remarquables (à noter toutefois le bel exemplaire de hêtre pleureur sur le bf 105 et le charme sur le bf 920). Une attention particulière permettrait cependant de renforcer sensiblement la présence du végétal dans le tissu bâti et, par la même occasion la biodiversité, tout en contribuant à améliorer le climat estival de nombreux sites. Imaginons ainsi :

- que les deux grandes 'treilles' arborées soient reconstituées au Collège ;
- retrouver de grands arbres pour ombrager le cimetière ;
- reconstituer les allées arborées de la Praye (en collaboration avec Cortébert) et de Bretin (en complicité avec Cormoret) ;
- revivifier les vergers du Home (CEPC) ;
- pour l'image de Courtelary mais aussi pour rapporter un soupçon de fraîcheur tout au long de la Grand'Rue, insuffler une politique communale d'arborisation des plateformes de stationnement et soutenir celle-ci, plus particulièrement auprès des commerces et entreprises (Camille Bloch, Denner, Madeleine Traiteur, gare, Clientis, Landi, ...). A ce titre, les Autorités ayant engagé les études relatives à la modification de la réglementation communale sur les constructions, la Fiche de Recommandation FRe B3, entre autres, présente plusieurs mesures qui pourraient judicieusement être intégrées au RCC (p. ex. : « Les aires de stationnement découvertes sont à aménager avec 1 arbre pour 4 places de stationnement »).



B3



### Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

Dans le cadre de la modification du PAL en cours, la Commune pourrait imposer dans son RCC la végétalisation des toitures plates et/ou des clôtures.

B4

### Espèces liées aux bâtiments

Dans le cadre de la modification du PAL en cours, la Commune peut s'inspirer d'autres réglementations pour interdire les toits plats (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi qu'édicter des mesures dans le RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux, entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.



B5

### Petits aménagements pour la faune

Sur tout le tracé de la ligne de chemin de fer, plus particulièrement, des aménagements spécifiques pour la petite faune seraient idéalement situés (nichoirs, tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes, hôtels à insectes, etc.). Des projets qui pourraient être mis en œuvre par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.



B6

### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ». Au titre du PDE Suze, la Commune se doit d'accompagner le renforcement de la dynamique naturelle de la végétation aux abords de la Suze, plus particulièrement à l'intérieur des propriétés privées qui bordent celle-ci (buts, objectifs et mesures à porter au RCC dans le cadre de la modification du PAL en cours).



B8



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9



### Pollution lumineuse

A saluer, l'extinction nocturne de l'éclairage public pratiquée par la Commune.

B10

## ÉNERGIE

FICHE



### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Courtelary, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 45% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 62% ont été construits avant 1980 et accaparent 80% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

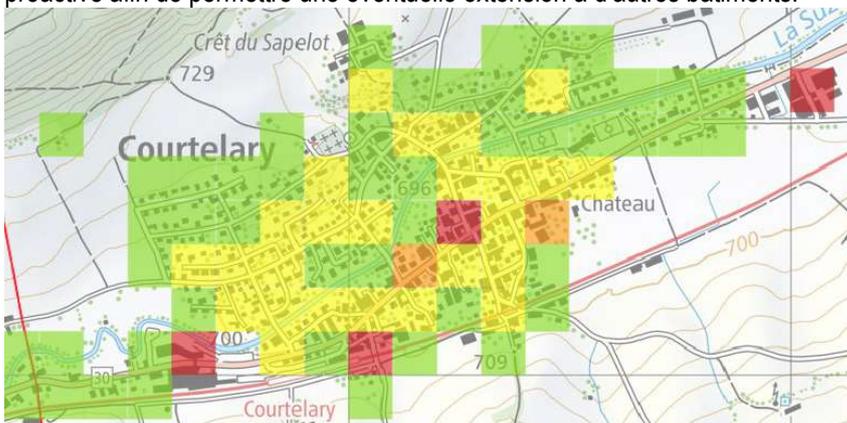
### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

La Commune dispose déjà de 4 éoliennes sur son territoire. L'énergie solaire peut également apporter un complément d'apports en électricité. Ainsi, d'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Courtelary pourrait produire 18.4 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 4'610 ménages. 42 % de ce potentiel pourrait être produit par les 96 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 16 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 12 % de ce potentiel, soit la consommation de 574 ménages. En 2019, Courtelary comptait 597 ménages.

E3  
E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Courtelary. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.



E4

## CORTÉBERT

## MOBILITÉ

## FICHE

**Mobilité électrique / Parkings-Relais (P+R) / Transports publics (TP)/ Concept de mobilité douce**

La Zone à Planification Obligatoire (ZPO) instaurée au droit de la Gare dans le cadre de la récente modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) est particulièrement intéressante à plus d'un titre, en 'redécouvrant' la centralité de la Gare au sein du tissu villageois ; ainsi, en termes génériques de mobilité, il paraît entre autres judicieux :

M3



- d'envisager l'installation de bornes de recharge électrique ;
- d'étudier l'extension de l'offre P+R dans la mesure où celle-ci paraît être bien plébiscitée en semaine ;

M5



- d'initier une recomposition de l'espace gare à la faveur d'un accueil convivial, plus arboré (ombre) et valorisé pour tous les usagers, plus particulièrement les PMR ;

M6



- d'étoffer les emplacements couverts pour vélos.

M7

## BIODIVERSITÉ

## FICHE

**Gestion écologique et différenciée des espaces publics/ Surfaces perméables**

Cortébert est au bénéfice d'une 'nature au village' particulièrement généreuse avec des espaces propices à la biodiversité pour lesquels il devrait être entrepris quelques démarches avec, par exemple :



- une gestion différenciée des surfaces enherbées aux alentours de l'école et du plateau sportif,

B1



- une 'désimperméabilisation et renaturation des sols' des emprises de stationnement notamment pour l'administration-école et aux abords de l'église, par l'installation de pavés filtrants (par ex.) lors de prochaines réfections de ces surfaces.

B2

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Le 'Projet de Territoire Cortébert 2050' esquisse trois emplacements sur l'axe église – gare pour un renouveau d'aménagement qui pourraient être façonnés par le végétal. Il est toutefois également à relever que le cimetière et les alentours de l'école sont pauvres en arbres alors que ces deux espaces pourraient constituer de véritables poumons arborés, ce qui améliorerait la qualité de vie des habitants (voir [cartes climatiques du Canton de Berne](#), îlots de chaleur aussi présents à Cortébert).



B3

**Espèces liées aux bâtiments**

A saluer, l'interdiction de toits plats portée pour la zone Centre (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.



B5

**Petits aménagements pour la faune**

Sur tout le tracé de la ligne de chemin de fer, des aménagements spécifiques pour la petite faune seraient idéalement situés (nichoirs, tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes, hôtels à insectes, etc.). Des projets qui pourraient être mis en œuvre par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.



B6

**Mise en réseau des biotopes**

Cortébert est au bénéfice d'un formidable potentiel 'biologique' à l'intérieur du village par la juxtaposition de milieux riches et différenciés qui se doivent pourtant d'être renforcés et valorisés avec, peut-être, l'ambition d'être la Commune 'démonstrative' de la région en termes de 'nature en ville'.



B7

**Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau**

La végétation aux abords de la Suze au long de son parcours dans le village (Projet de Territoire Cortébert 2050) est à saluer (cf. aussi PDE Suze). Dans le même ordre d'idée il pourrait être envisagé, avec le soutien du Parc Naturel régional Chasseral (ou Pro Natura), un Plan de Gestion et de Renouveau des espaces de la 'Vieille Suze' compris entre la passerelle 'Sous l'Âge' et l'ancienne scierie (biens publics comme privés).



La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

**Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



B9

**Pollution lumineuse**

A saluer, l'extinction nocturne de l'éclairage public pratiquée par la Commune.



B10

**ÉNERGIE**

## FICHE

**Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Cortébert, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 48% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 73% ont été construits avant 1980 et accaparent 87% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Cortébert pourrait produire 9.7 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2'428 ménages. 36 % de ce potentiel pourrait être produit par les 43 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 7 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 13 % de ce potentiel, soit la consommation de 313 ménages. En 2019, Cortébert comptait 306 ménages.

E3  
E5

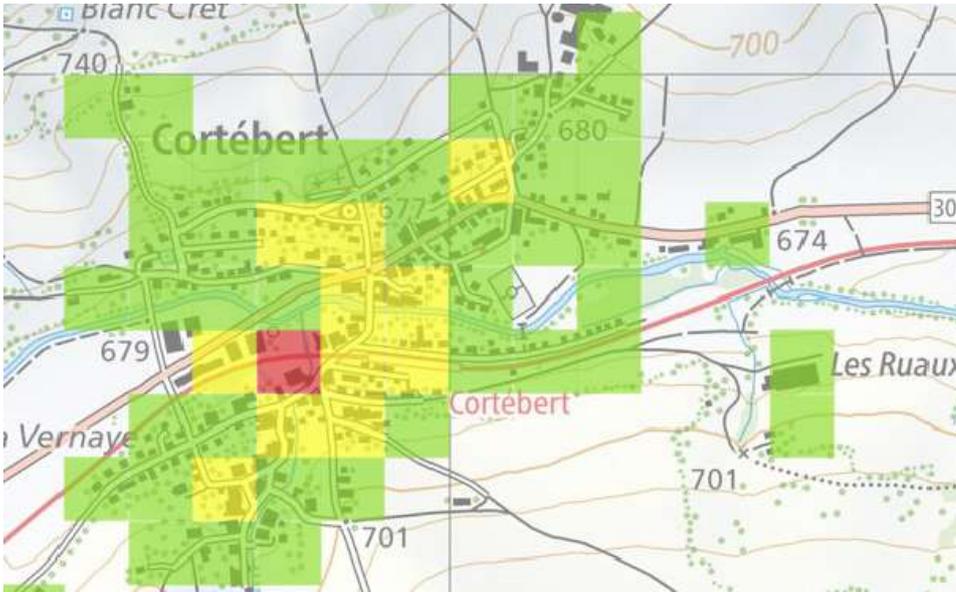
Le projet de Parc éolien de Jeanbrenin (Cortébert-Corgémont) avec un potentiel de 15 GWh/an participera de façon active au mix d'Énergies Renouvelables régionales. Il peut être attendu que les Autorités montrent l'exemple en œuvrant à équiper les toits des bâtiments publics.

**Chauffages à distance**

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Cortébert. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en rouge (>600 MWh/an) sont particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Les zones en jaune (200 à 400 MWh/an) offrent un potentiel a priori limité.



E4



# CORGÉMONT

## MOBILITÉ

### FICHE

#### Politique de stationnement

De manière générale, la Commune compte un grand nombre de places de stationnement, tant au centre du village que dans le secteur des écoles et de la salle de spectacles/halle de gymnastique. A défaut, les emplacements deux-roues protégés des aléas climatiques sont peu nombreux, même aux alentours des grands équipements scolaires et publics à l'Est du village.

La 'zone bleue' au long de la Grand'Rue semble favoriser l'attractivité des commerces ; ce même principe pourrait s'appliquer à la Place de la Gare et à la Place Stauffer.

Etablir une politique globale de déplacements (tous modes confondus) et de stationnement semble nécessaire pour la Commune.



M1

#### Mesures de modération du trafic

La concentration des équipements scolaires et publics sur le secteur Est de la Commune devrait être associée à des mesures :

- de modération / limitation de la circulation (sens de circulation dans les quartiers, limitation des vitesses par l'édiction d'une zone de rencontre - a minima une 'zone 30' -),
- d'éloignement du trafic des flux des élèves (distanciation des espaces de dépose / reprise des enfants par les parents ainsi que des stationnements des professeurs – ceux-ci implantés à la Place Stauffer par exemple)
- d'accueil des enfants (au minimum pour l'attente des transports scolaires).



M2

#### Mobilité électrique

Toutes les plateformes de stationnement publiques devraient être équipées avec des bornes de recharge.



M3

#### Parkings-Relais (P+R)

Bien que non identifiés comme P+R, plusieurs emplacements de la Place de la Gare en ont la fonction. Le nombre de ces places pourrait être augmenté et leur statut 'officiellement' reconnu comme P+R.



M5

#### Concept de mobilité douce

Il existe bien quelques racks à vélos couverts à la Gare et aux écoles mais leur nombre devrait être renforcé (Grand'Rue, administration municipale, diverses plateformes de stationnement, salle de spectacles/ de sport, ...) et des protections face aux aléas climatiques systématiquement installées. Quelques emplacements de stationnements 'voitures' sur la Grand'Rue mériteraient d'être gommés pour valoriser l'espace commerçant (étals et terrasses), piétonnier et la convivialité de cet espace d'échanges.



M7

#### Chemin de l'école

Pour sécuriser le chemin de l'école et ainsi réduire le nombre important de déposes / reprises des enfants par véhicules privés, il est probablement indispensable :

- de matérialiser l'accès aux écoles depuis la Gare par l'itinéraire du Chemin du Dr Eguet ;
- de réaliser un 'chemin des écoliers' de Côtel jusqu'aux écoles tout en évitant la Grand'Rue ;
- d'initier des itinéraires « Pedibus » ;
- d'éloigner le trafic automobile des flux concentrés des élèves (c'est-à-dire des écoles).

Par ailleurs, il manque cruciallement un abri pour les élèves qui attendent les bus scolaires.



M8

#### Politique et plans de mobilité dans les entreprises

La Commune accueille sur son territoire deux entreprises de taille importante comprenant de nombreux emplois, ceux-ci générant une part importante de déplacements en voiture (pour partie en conflit avec le parcours des écoliers arrivant en train). La Commune se devrait d'inciter / d'imposer aux entreprises la mise en œuvre de plans de mobilité en faveur des TP et de la MD.



M9

# BIODIVERSITÉ

## FICHE

	<p><b>Gestion écologique et différenciée des espaces publics</b></p> <p>Le nouvel aménagement du cimetière démontre qu'un entretien différencié des surfaces enherbées est particulièrement pertinent. Cela pourrait être à reproduire sur toutes les surfaces publiques (écoles, église, squares, bords de routes).</p>	B1
	<p><b>Surfaces perméables</b></p> <p>Aux revêtements exclusivement imperméables de nombreux parkings, publics comme privés, il y a lieu de substituer des matériaux perméables (par ex. pavés filtrants, dalles alvéolées, groise, ...) lors de prochaines réfections.</p>	B2
	<p><b>Haies, vergers et arbres en zone bâtie</b></p> <p>Corgémont est au bénéfice d'espaces de biodiversité remarquables dans / ou au contact de son tissu urbain ('petite forêt' au droit des écoles, bois de pins aux Planchers, bosquets d'arbres majeurs à l'ancienne cure allemande, au 49 Grand'Rue, ...) ainsi que de quelques arbres majeurs qui ponctuent l'espace public. Toutefois, une attention particulière, certainement avec la mise en œuvre d'un Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA, cf. annexe REx), permettra à Corgémont de renforcer très sensiblement la biodiversité dans son tissu bâti tout en contribuant à améliorer notablement le climat estival de nombreux sites. Imaginons ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ombrager par quelques arbres les places de jeux des écoles, des Champs-Fornats, de la Promenade du Moulin et la piste de VTT du Chalmé ;</li> <li>- que les anciens mails arborés du cimetière soient restitués pour modeler un véritable jardin public dans la partie haute du champ de paix ;</li> <li>- réaliser un arboretum / verger sur le grand talus entre la Rue de l'Envers et le Chemin des Planchers ;</li> <li>- installer de grands arbres pour ombrager les plateformes de stationnements ;</li> <li>- constituer une allée arborée sur la Grand'Rue tout au long de la zone d'activités en entrée Ouest du Village ;</li> <li>- ...</li> </ul>	B3
	<p><b>Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures</b></p> <p>Faute d'incitations / d'obligations portées par la RCC, les dernières réalisations à toits plats, pour certaines importantes (quartier de la Gaude, Rue des Blés, Rue des Fléoles, home 'Les Bouleaux'), ne comportent pas / peu de surfaces végétalisées.</p>	B4
	<p><b>Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau</b></p> <p>La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».</p>	B8
	<p><b>Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)</b></p> <p>Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.</p> <p>A ce titre il y a <b>impérativement et urgemment</b> lieu d'éradiquer l'importante colonie de renouée du Japon installée depuis de trop longues années à l'entrée Est du village (bf n° 626, Grand'Rue - Ronsin). Le Parc Chasseral accompagne volontiers les communes dans leur lutte contre ces espèces invasives.</p>	B9
	<p><b>Pollution lumineuse</b></p> <p>A saluer, l'extinction nocturne de l'éclairage public pratiquée par la Commune.</p>	B10

# ÉNERGIE

## FICHE

### Politique communale de l'énergie/ Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Corgémont, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 44% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 63% ont été construits avant 1980 et accaparent 77% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1

E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Corgémont pourrait produire 20.7 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 5'185 ménages. 45 % de ce potentiel pourrait être produit par les 95 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 21 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 21 % de ce potentiel, soit la consommation de 1'096 ménages. En 2019, Corgémont comptait 744 ménages.

Le projet de Parc éolien de Jeanbrenin (Cortébert-Corgémont) avec un potentiel de 15 GWh/an participera de façon active au mix d'Energies Renouvelables régionales.

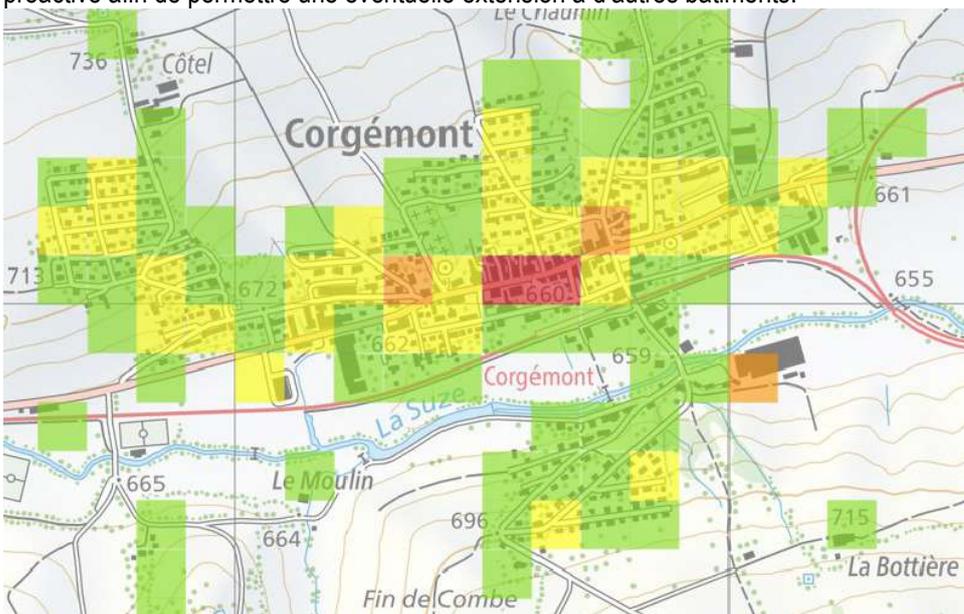


E3

E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Corgémont. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.



E4

### Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

A saluer la politique particulièrement vertueuse de la Municipalité dans l'équipement des bâtiments publics par des installations solaires. Action à poursuivre sur les toits de l'école secondaire, entre autres.



E5

## SONCEBOZ-SOMBEVAL

### MOBILITÉ FICHE

#### Politique de stationnement

Entre équipements publics, gare, commerces et entreprises (église / Vorpe SA / Collège-Créat Sombeval / Le Velé / Longues-Raies / Gare / administration-halle de gym / école / ... Sonceboz SA / ... Monnin SA), il y a énormément de places de stationnement dans la commune (à raison de 25 m<sup>2</sup> par emplacement, cela représente « bétonisation » importante). Cela favorise l'usage systématique de la voiture au détriment d'une mobilité douce.



La Commune devrait instaurer une politique de stationnement sur l'ensemble de son territoire et certains emplacements sur l'espace public devraient être gommés au bénéfice d'aménagements de places / placettes de village plus avenantes :

- Sombeval, Rue de la Gare 33/35/37 (bf 238),
- Sombeval, Rue de la Gare 23/25/27 (bf 937),
- École,
- Sonceboz, Rue de la Gare 2/3/5/7 – Rue Centrale 1.

M1

#### Mesures de modération du trafic

Du constat précédent, la route cantonale est particulièrement empruntée et, de fait, bouchons réguliers et valeurs limites de bruit dépassées (jour et nuit). Ainsi, en termes de 'compensation' dus à la route cantonale, il pourrait être envisagé :



- au droit de la Gare, d'instaurer une zone de rencontre (20 km/h) ; à coordonner avec le concept de réaménagement prévu pour la Rue de la gare (en cours d'application, de même qu'à la rue centrale) ;
- à l'image de la Rue des Prés, que de nombreuses rues du village passent en zone 30 km/h (sécurité, bruit).

M2

#### Mobilité électrique

Les quelques bornes de recharge pour véhicules électriques disposées de-ci, de-là, essentiellement sur les plateformes de stationnement des entreprises, le sont en nombre insuffisant. Une politique à étendre, dans un premier temps notamment à la gare et à l'administration municipale – halle de gym.



M3

#### Covoiturage et autopartage

Une aire de covoiturage pourrait être reconnue et promue régionalement 'Sous les Roches' (accès A 16, STEP, Métairie de Nidau) (ou vers l'église de Sombeval, ou la place de pétanque à Sonceboz (Route de Bienne 3)) pour les pendulaires à destination de Bienne (notamment).



M4

P+R

#### Parkings-Relais (P+R)/ Transports publics (TP)

En complément de la rénovation / mise aux normes de la Gare et de ses installations effectuée par les CFF, la Commune peut également accompagner (mesures complémentaires par exemple) le projet pour s'assurer de sa réussite.



M5

M6

#### Concept de mobilité douce

Tout (ou presque) est organisé pour / autour de la voiture : profusion de stationnements, manque d'accessibilité piétonne (absence de trottoir) pour la patinoire et le secteur 'Sur Beuchemaitin', ainsi qu'à la déchèterie et à l'entreprise Monnin (Pierre-Pertuis n° 18), ...



Pour la mobilité cyclable, si ce n'est en sortie de Sombeval (direction Corgémont), aucun aménagement spécifique n'est à disposition. Il devrait y avoir également beaucoup plus de places couvertes pour deux-roues à la gare, à l'administration- halle de gym, au droit des entreprises, ...

M7

La Commune est ainsi invitée à établir un concept de mobilité douce pour évaluer ses lacunes et décider où et quelles mesures seraient nécessaires.

#### Chemin de l'école

La Rue des Prés est affectée en zone 30 et offre de la sorte un cheminement piéton centralisé et sécurisé de la Gare jusqu'à la Rue du Collège et au passage sous voie, permettant de



M8

rejoindre l'école primaire. A cela, au droit de l'administration-halle de gym, l'offre de stationnement / dépose minute est largement suffisante. De ces constats, réflexion doit être menée pour supprimer tout stationnement (y compris pour les enseignants) et dépose par les parents au droit de l'école (ne conserver que la prise en charge / dépose par les bus scolaires) et ainsi sécuriser l'endroit, d'une part et, d'autre part, rendre pour partie ces surfaces aux enfants.

A l'image de la liaison 'Fin de Pertuis'-école permettant un accès en toute sécurité à cette dernière :

- une liaison du même type entre Les Noisetiers / Soleil / Droit / Rue Neuve et la Route cantonale, comme l'école, est indispensablement à mettre en œuvre et,
- de la même façon à Sombeval, Les Fontenattes (Ch. des Faulx – Rue des Prés) sont à aménager.

Ces mesures permettront de réduire très significativement les temps de parcours et, couplées à la mise en place de parcours Pedibus, d'accroître considérablement la sécurité des enfants tout en limitant le trafic (dépose/reprise des enfants par les parents).

Des conclusions déjà portées par la "Conception Directrice Sonceboz-Sombeval 2035" (2025) que l'étude de mobilité scolaire nouvellement engagée par les Autorités saura affiner et ainsi évaluer avec pertinence d'éventuelles autres pistes.

### Politique et plans de mobilité dans les entreprises

La Commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises de taille importante avec de nombreux emplois générant une part très importante de déplacements en voiture. La Commune peut / doit agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées (TIM) en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

Il est à saluer que la Commune souhaite prendre contact avec les entreprises pour les encourager à mettre en place une politique de mobilité douce.



M9

## BIODIVERSITÉ FICHE

### Gestion écologique et différenciée des espaces publics / Surfaces perméables

Plusieurs mesures sont déjà prises à Sonceboz-Sombeval pour favoriser la biodiversité (utilisation d'une épaveuse (aucun produits phytosanitaire), diminution du nombre de tontes par année, attention particulière portée à l'ajout d'espace vert ou de plantation d'arbres supplémentaires lors de réaffectation, etc.). Les efforts pourraient encore être poursuivis, par exemple, pour les emprises et dépendances communales, quelques démarches 'simples' devraient être entreprises avec, par exemple :

- une gestion différenciée des surfaces enherbées aux alentours de l'école, de l'administration-halle de gym, au cimetière et sur les bords de route ;
- l'encouragement à une 'désimperméabilisation et renaturation des sols' des emprises de stationnement par l'installation de pavés filtrants (par ex.) lors de prochaines réfections de ces surfaces.

B1  
B2

### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Une attention particulière à la constitution d'un patrimoine arboré permettrait à Sonceboz-Sombeval de renforcer très sensiblement la biodiversité dans son tissu bâti tout en contribuant à améliorer notablement le climat estival de nombreux sites. Imaginons ainsi :

- ombrager par quelques arbres les places de jeux du 'Champ de la Pierre', de la Rue des Prés, de l'école, de l'Euchette, de la Rue de la Combe ; ;
- installer de grands arbres pour ombrager les plateformes de stationnements ;
- aménager de nouvelles placettes publiques ombragées en lieu et place des stationnements actuels :
  - Sombeval, Rue de la Gare 33/35/37 (bf 238),
  - Sombeval, Rue de la Gare 23/25/27 (bf 937),
  - École,
  - Sonceboz, Rue de la Gare 2/3/5/7 – Rue Centrale 1.
- reconstituer les alignements arborés disparus de la Rue de la Gare et de la Route de Bienne ;



B3

- 'renaturer' (prairie fleurie et arbres) le talus de la voie ferrée au long de la Rue de la Gare et la dépendance routière (bf 1061) au 'Champ de la Pierre' ;
- réaliser un véritable parc-arboretum au giratoire de Pierre-Pertuis (bf 602 et 649), en lien avec les travaux qu'il y aura lieu de réaliser pour le Tarreau de la Maure (cf. PDE Suze) ;
- ...

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées aux arbres qui bordent les routes de la Commune, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).

### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ». L'ERE pourra être appliqué dès l'entrée en vigueur du PAL.



B8

Par ailleurs, il est à saluer l'entrée en vigueur prochaine (2024) du Plan d'aménagement des eaux du ruisseau des Malés.

### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



B9

### Pollution lumineuse

20 des 23 communes du PNR Chasseral pratiquent l'extinction nocturne ; la Commune pourrait suivre cette exemplarité. Il est tout de même à saluer que la Commune va réaliser un essai dans le secteur "Euchette, Pierre-Pertuis".



B10

## ÉNERGIE

### FICHE

#### Politique communale de l'énergie/ Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Sonceboz-Sombeval, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 41% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 55% ont été construits avant 1980 et accaparent 70% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

#### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Sonceboz-Sombeval pourrait produire 18.3 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 4'575 ménages. 41 % de ce potentiel pourrait être produit par les 59 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 12 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 24 % de ce potentiel, soit la consommation de 1'103 ménages. En 2019, Sonceboz-Sombeval comptait 794 ménages.

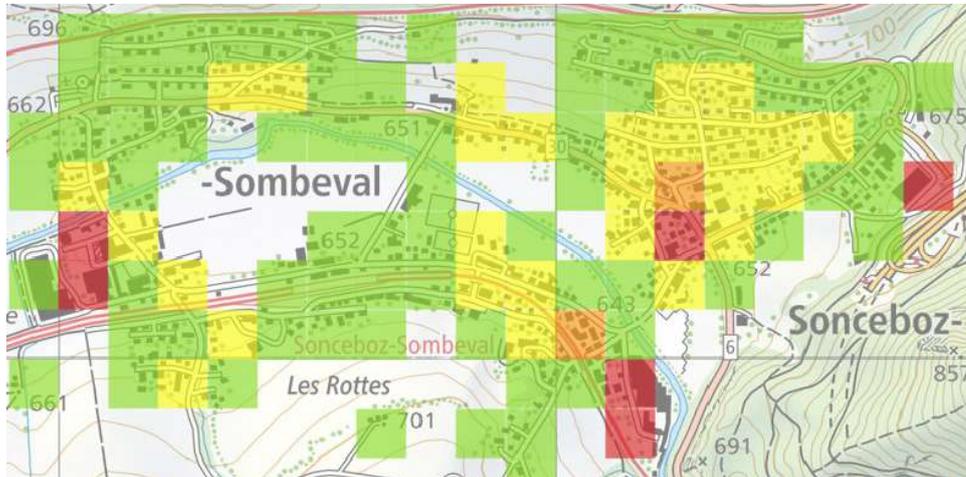
E3  
E5

Il peut être attendu que les Autorités montrent l'exemple en œuvrant à équiper les toits des bâtiments publics de façon plus généreuse que les douze panneaux installés à l'administration municipale – halle de gym

### Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Sonceboz-Sombeval.

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.



E4

## PÉRY-LA HEUTTE

### MOBILITÉ FICHE



#### Mobilité électrique

En compléments de bornes de recharge pour véhicules électriques posées à la Place du Lion d'Or à la Heutte, d'autres bornes devraient être installées notamment aux gares et sur le parking du secteur d'équipements publics de la Rue du Collège (Péry).

M3



#### Covoiturage et autopartage / Parkings-Relais (P+R)

Il n'y a pas de places de stationnement à la gare de La Heutte et le P+R de Reuchenette-Péry est en réalité gratuit, avec des places mal délimitées (stationnement relativement sauvage) et un grand espace est laissé pour les voitures ; la CRTU identifie cet espace avec un réel potentiel de P+R. Cela est à évaluer, d'autant plus qu'il pourrait être envisagé un secteur de stationnement propre au covoiturage.

M4  
M5

#### Concept de mobilité douce

Si ce n'est une partie de bande cyclable sur la Route de Sonceboz à La Heutte (côté Montoz uniquement), Péry-La Heutte est en déficit d'incitation / sécurisation du trafic cycliste d'une part et, d'autre part, certains trottoirs sont non-continus ou absents entre autres au long de la route cantonale aussi bien à La Heutte qu'à Péry. Une situation insatisfaisante au quotidien mais d'autant plus exacerbée lorsque le trafic de l'A 16 est dévié en traversée des villages. Des mesures sont toutefois déjà entamées pour palier à ces lacunes, des travaux de réaménagement de la route cantonale traversant Péry comprenant la sécurisation des cheminements piétonniers étant en cours et les villages seront limités à 30 km/h (déjà effectif à La Heutte, prochainement à Péry), ce qui devrait assurer une meilleure sécurité pour la mobilité douce.

M7



Par ailleurs, à corriger, les quelques lacunes en termes de places de stationnement pour vélos et trottinettes, notamment aux deux gares.

#### Chemin de l'école

La fréquentation automobile au quartier des écoles est beaucoup trop importante. Des mesures de modération du trafic, la création de plan de mobilité scolaire, la création d'un système Pedibus ou implanter des bornes routières rétractables à certaines heures pour limiter la circulation dans le secteur sont autant de mesures possibles.

M8



### BIODIVERSITÉ FICHE

#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

Les Autorités ont sollicité le PNR Chasseral pour des conseils de gestion différenciée des espaces verts, montrant ainsi leur intérêt à cette thématique et, par ce biais, des bonnes pratiques ont été identifiées (entretien sans produits phytosanitaires, fauche tardive et espacée des herbages, maintien de 'bouquets' de fleurs). Même hors zones d'intervention, les prairies aux abords des routes sont relativement riches et les bords de routes sont 'herborisés'. Certaines 'dents creuses' sont entretenues par des moutons ce qui est un moyen naturel et écologique d'entretenir ces espaces. Plusieurs prairies fleuries sur les deux villages ont été mises en place par la Commune et font l'objet de panneaux d'informations.

B1



L'initiative de porter au RCC l'interdiction de transformer les talus en 'dépendances ferroviaires' / 'couloir d'avalanche' (interdiction de ballast ou gravier en couverture du sol) est particulièrement à saluer.

#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Une attention particulière à la constitution d'un patrimoine arboré permettrait à Péry-La Heutte de renforcer très sensiblement la biodiversité dans son tissu bâti tout en contribuant à améliorer notablement le climat estival de nombreux sites. Imaginons ainsi :

B3



- ombrager par quelques arbres les deux placettes / Zones Vertes à La Heutte / Rue de la Gare et, à Péry, les deux Zones Vertes de Beausite et de la Route de Montoz ;
- ombrager par quelques arbres les places de jeux de Péry, à l'école et aux Malterres ;

- constituer un bosquet arboré sur la Zone Verte à l'extrémité du 'plateau' de la Gare de Péry ;
- installer de grands arbres pour ombrager les plateformes de stationnement du cimetière et de la Gare ;
- aménager un verger pédagogique au Sud de l'école de Péry ; ...



### Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

L'imposition de végétalisation des clôtures portée au projet de RCC, dans le cadre de la modification du PAL en cours, est à saluer.

B4



### Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats portée par la modification du PAL en cours pour la zone Centre (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme. A saluer le fait que la Commune mène des recensements de ces colonies, permettant de protéger ces dernières.

B5



### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

Le Plan d'aménagement des eaux du Terbez, débuté en 2023 devrait permettre d'en améliorer les abords.



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

En l'occurrence la renouée du Japon est particulièrement à suivre / à éradiquer (cf. PDE Suze) et la Commune mène déjà des actions en ce sens depuis quelques années, bien que le travail incombe en priorité au syndicat des berges de la Suze. A saluer notamment l'essai mené par la Commune début 2023 de plantation de baguettes de saules sur la parcelle no 196 du ban de Péry avec arrachage mécanique de la renouée toutes les 5 semaines, afin de voir l'évolution sur les 2-3 prochaines années. Le Parc Chasseral accompagne en outre volontiers les communes dans leur lutte contre ces espèces invasives.

B9



### Pollution lumineuse

A saluer, l'extinction nocturne de l'éclairage public pratiquée par la Commune.

B10

## ÉNERGIE

### FICHE



### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Péry-La Heutte, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 44% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 67% ont été construits avant 1980 et accaparent 81% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1

E2



### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Péry-La Heutte pourrait produire 17 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation

E3

E5



électrique moyenne de 4'238 ménages. 39 % de ce potentiel pourrait être produit par les 74 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 17 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 17 % de ce potentiel, soit la consommation de 704 ménages. En 2019, Péry-La Heutte comptait 843 ménages. Il peut être attendu que les Autorités montrent l'exemple en œuvrant à équiper les toits des bâtiments publics à l'image de la réalisation du couvert de la Place du Lion d'Or.

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO2 de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Péry-La Heutte. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.



E4

## SAUGE

MOBILITÉ  
FICHE**Mobilité électrique**

Des bornes de recharge pour véhicules électriques pourraient être installées, entre autres, à la gare de Frinvillier, ainsi qu'au centre communal de Plagne et à la municipalité.

M3

**Covoiturage et autopartage**

Bien que les villages soient relativement proches de Bienne, un usage 'covoiturage' pourrait être réfléchi au droit de la plateforme de stationnement DTC.

M4

**Parkings-Relais (P+R)**

Le P+R de la gare de Frinvillier semble bien utilisé. Il serait intéressant d'évaluer si un besoin plus important en places P+R à cet endroit semble nécessaire.

M5

**Concept de mobilité douce / Chemin de l'école**

C'est notoirement l'absence de 'traverses' piétonnes dans les villages qui font défaut et entraîne de fait des parcours / détours particulièrement longs. Ne serait-ce qu'en termes de 'vie et d'échanges de quartier', imaginons entre autres :

- à Frinvillier, l'aménagement d'une traverse reliant les extrémités Est des Chemins des Pêcheurs et de l'Ecole à la Route Principale et ainsi à la Gare ;
- à Plagne, relier l'extrémité Est du Chemin des Esserts à celui des Oeuchettes ;
- entre Plagne et Vauffelin, rétablir les anciens chemins de Clos-Dessous - Chemin de la Sauge et, de Clos-Dessous - Clos les Combattes - Les Oeuchettes ;
- à Vauffelin, relier depuis la Place du Village par une traverse Sud - Nord, la Route de Plagne - Etampés - Oeuchettes - Sur les Oeuchettes.

M7  
M8

La Commune envisage toutefois d'instaurer une limitation à 30 km/h dans les villages, ce qui améliorerait aussi la sécurité de la mobilité douce.

Autre absence singulière : il n'y a pas de racks à vélos/trottinettes au droit / à proximité des équipements municipaux (écoles, centres communaux, salle polyvalente, tennis, terrain de foot, ...)

BIODIVERSITÉ  
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

La Commune a déjà entrepris des efforts pour favoriser la biodiversité, comme en témoignent les bords de routes où la fauche est réduite. Ces efforts devraient être étendus à d'autres surfaces autour des équipements publics plus particulièrement à Plagne (Sur les Roches / Place des Ecovots, Centre communal).



B1

**Surfaces perméables**

Une partie du parking du Centre communal de Plagne est pourvu de pavés filtrants, il serait intéressant d'étendre cela à l'ensemble de la plateforme et de reproduire ce type d'aménagement au droit de l'administration-école de Plagne et au centre communal de Frinvillier.



B2

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Plusieurs actions notables sont à envisager en termes de biodiversité tout en contribuant à améliorer notoirement l'usage des surfaces et le climat estival de nombreux sites :

- ombrager les alentours des Centres communaux de Frinvillier et de Plagne, ainsi que les places de jeux des écoles ;
- installer de grands arbres pour ombrager les plateformes de stationnements du Centre communal de Plagne (le RAC en fait d'ailleurs mention dans ces principes d'aménagement) et de la Place des Ecovots ;
- aménager / planter des arbres majeurs pour marquer / ombrager placettes et carrefours :
  - Frinvillier, Rue du Canal, carrefour Ch. de l'Ecole / Ch. des Pêcheurs ;
  - Frinvillier, Rue du Canal, au droit de l'ancienne usine ;



B3

- Plagne, Haut du Village / Clos sur les Laves ;
- Plagne, Haut du Village / carrefour au droit de l'administration-école ;
- Plagne, Bas du Village / Champs du Châble ;
- Vauffelin, Place du Village ;
- Vauffelin, carrefour Ch. de l'Eglise / de la Bergerie ;
- renforcer / compléter l'alignement arboré au long des piste de DTC ;
- à Frinwillier, reforester et ainsi stabiliser (danger naturel de glissement de terrain) toutes les dépendances routières de l'échangeur A 16 / Rte Principale / Rte de Vauffelin ;
- ...

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées entre autres aux arbres qui accompagnent les bâtiments de l'administration -école de Plagne, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).



### Mise en réseau des biotopes

Au Plan Sectoriel Biodiversité, Frinwillier est situé dans un périmètre de mise en œuvre d'un corridor faunistique pour lequel il y a lieu de prêter attention à nombre de détails (clôtures, obstacles, signalisation, ...).

B7



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

## ÉNERGIE

### FICHE



### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Sauge, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 50% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 78% ont été construits avant 1980 et accaparent 83% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Sauge pourrait produire 9.9 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2'485 ménages. 19 % de ce potentiel pourrait être produit par les 29 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an, soit la consommation de 467 ménages. En 2019, Sauge comptait 374 ménages. Il peut être attendu que les Autorités montrent l'exemple en œuvrant à équiper les toits des bâtiments publics.

E3  
E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la commune de Sauge. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.

E4



## ROMONT

### MOBILITÉ FICHE



#### Mobilité électrique

Des bornes de recharge électriques devraient être installées sur le parking de l'Administration-école.

M3



#### Concept de mobilité douce

Des places couvertes pour vélos et pour trottinettes devraient être mises à disposition sur le parking de l'Administration-école.

A saluer, les travaux de requalification de la Route cantonale (cf. mesure JB.TIM-MàN.1 CRTU 2021) qui auront permis / permettront un renforcement de la mobilité piétonne, avec la réalisation de trottoirs et bandes longitudinales pour piétons (BLP), ainsi que l'accessibilité aux transports publics.

M7

### BIODIVERSITÉ FICHE



#### Surfaces perméables

Un revêtement en pavés filtrants a été mis en place sur une partie des places de parking de l'Administration-école, il serait intéressant d'étendre cela par la suite.

B2



#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Considérant, sur la Route Principale le hêtre pourpre et le cèdre (bf 696) qui identifient l'espace par le végétal, les Autorités se devraient de mener campagne pour que d'autres sujets majeurs émergent de la silhouette du village.

Les parkings de l'Administration-école, du restaurant (bf 832) et du camping, comme la place de jeux de l'école, méritent d'être ombragés par une strate arborée (à défaut, imaginer de grandes 'canopées' de panneaux solaires pour ombrager ces surfaces ?) Par ailleurs, les surfaces du camping sont pour ainsi dire dépourvues d'arbres et il devrait, pour l'attractivité du site, être remédié à cette situation avec une campagne importante de plantation d'arbres.

B3



#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

### ÉNERGIE FICHE



#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaire afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Romont, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 43% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 61% ont été construits avant 1980 et accaparent 71% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1

E2



#### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Romont pourrait produire 2.8 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation élec-

E3

E5

trique moyenne de 693 ménages. 14 % de ce potentiel pourrait être produit par les 6 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an, soit la consommation de 99 ménages. En 2019, Romont comptait 90 ménages. Il peut être attendu que la Municipalité montre l'exemple en équipant le toit de l'Administration-école.

Le projet de Parc éolien de la Montagne de Romont avec un potentiel de 30 GWh/an participera de façon active au mix d'Énergies Renouvelables régionales.

### **Chauffages à distance**

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la Commune de Romont. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.

**E4**

## 2.3 Territoire Vallées de la Trame / de Tavannes

### MONT-TRAMELAN

#### BIODIVERSITÉ

##### FICHE



#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

Les bords de route devraient être maintenus avec des fauches tardives pour assurer une plus-value en termes de biodiversité.

B1



#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

La reconstitution de l'alignement arboré tout au long de la Route Cantonale (RC) 248.1 devrait être discuté avec la Commune voisine de Tramelan et le Canton, selon la rénovation en cours de la route entre Les Breuleux et Les Reussilles.

B3



#### Mise en réseau des biotopes

Au Plan Sectoriel Biodiversité, Mont-Tramelan est situé dans deux périmètres de mise en œuvre d'un corridor faunistique (Pré Vanné-Forêt du Bioulet et au long de la frontière cantonale) pour lesquels il y a lieu de prêter attention à nombre de détails (clôtures, obstacles, signalisation, ...). Même si cela concerne des terrains agricoles privés, la Commune peut rendre attentifs les propriétaires à cette problématique.

B7



#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

#### ÉNERGIE

##### FICHE



#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Mont-Tramelan, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 44% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 77% ont été construits avant 1980 et accaparent 89% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2



#### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Mont-Tramelan pourrait produire 3.6 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 910 ménages. 72 % de ce potentiel pourrait être produit par les 33 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 3 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 19 % de ce potentiel, soit la consommation de 175 ménages. En 2019, Mont-Tramelan comptait 43 ménages.

E3  
E5



## TRAMELAN

MOBILITÉ  
FICHE**Politique de stationnement**

La Commune travaille à un 'concept général de mobilité' avec l'attrait du commerce à maintenir dans son centre, les travaux à venir à la gare, les contraintes inhérentes de la carrière des Combattes (et d'autres entreprises de transports), la mobilité douce dans le tissu bâti, le développement du PDE au Plateau des Lovières et ses répercussions sur le Pont de la Formation et la Grand'Rue, ... Pour ce dernier élément, des considérations plus larges doivent faire émerger de nouvelles pratiques, essentiellement au niveau du stationnement, pour lesquels la région peut accompagner les réflexions de la Commune.



A noter plus particulièrement le projet Grand'Rue en lien avec l'OPC (mesure JB. U-RD.2.3 CRTU 2o21) qui ambitionne une circulation apaisée, un stationnement aisé mais conditionné, de larges trottoirs avec terrasses de cafés et restaurants, des étals de commerces, espaces de repos, d'attente, de rencontre, ... Si tout ne pourra être réalisé, faute de place et de moyens (financiers), la requalification de la Grand'Rue doit garder un cap de projet ambitieux pour maintenir toute l'attractivité du lieu et de ses commerces.

M1

**Mesures de modération du trafic**

Le Conseil général a accepté une motion demandant la généralisation du 30 km/h. Le dossier est actuellement confié à la commission du Développement territorial La généralisation d'une modération du trafic par la réduction de la vitesse (30 km/h) entrainerait de nombreux avantages : Plus de sécurité, moins de bruit et de pollution, ...



M2

**Mobilité électrique**

De nombreuses plateformes de stationnement sont à même de pouvoir être équipées de bornes de recharge pour voitures électriques



M3

**Covoiturage et autopartage**

Une réflexion pour 'booster' le covoiturage est à mener dans le cadre plus global du 'concept général de mobilité' et, à ce titre, les premiers 'préceptes' devraient rapidement s'affirmer en combinant gestion du stationnement d'entreprises et stationnement de covoiturage.



M4

**Parkings-Relais (P+R)**

L'offre en gare des Reussilles et de Tramelan devrait être réévaluée au regard des besoins.



M5

**Concept de mobilité douce / Chemin de l'école**

A saluer, le 'Plan Paysage' initié dans la cadre de la dernière étape de modification du PAL (2022-2024) qui fait l'inventaire des 'traverses' (ruelles, passages, venelles, traboules) existantes et garantit le maintien de ces précieux liens entre quartiers. Pour les quelques cas où ces garanties ne sont pas acquises, les Autorités doivent engager les actions pour ce faire. Ces traverses sont également reportées au Projet de Territoire Tramelan 2050 (PTT 2050) avec, de plus, quelques suggestions de nouvelles continuités pour affermir ces indispensables liaisons dans les quartiers / entre les quartiers.



M7



M8

Ainsi, les lacunes identifiées en termes de mobilité douce devraient être comblées ces prochaines années (cf. aussi mesure JB.MD-V.1 CRTU, liaison cyclable Tramelan-Tavannes). Pour les cycles, il devrait y avoir davantage de places couvertes pour vélos/trottinettes dans les cours d'écoles, cours d'entreprises et à la gare, notamment des places sécurisées. Les racks à vélos à la piscine sont par exemple nombreux mais non couverts.

**Politique et plans de mobilité dans les entreprises**

La Commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises de taille importante et générant de nombreux emplois et une part très importante de déplacements en voiture. La Commune doit indispensablement agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité (cf. M1 et M4 supra). En



M9

ce sens, les réflexions menées avec certaines entreprises sont à saluer et doivent être poursuivies.

## BIODIVERSITÉ FICHE

### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

Tramelan est depuis 1998 au bénéfice d'un Plan de Zones de Protection (PZP) particulièrement complet avec des prescriptions portées au RCC. Plusieurs mesures / actions au regard de cette programmation auront été menées ces 20 dernières années mais plusieurs de ces mesures restent encore à développer et à mettre en œuvre. A ce titre, plusieurs surfaces végétalisées de la Commune bénéficient d'un programme de fauche tardive avec signalétique pédagogique adaptée. Une des mesures municipales en lien avec le PNR Chasseral est entre autres traduite dans le document « mise en valeur de l'infrastructure écologique par une gestion adéquate des surfaces vertes de Tramelan » (prairie fleurie, fauche tardive, plantation d'arbres/arbustes indigènes, ...). Par-là, les bons exemples à Tramelan sont nombreux mais globalement à étendre aux abords de tous les équipements / bâtiments publics (écoles, CIP, églises, cimetière, ...).



B1

### Surfaces perméables

Nombreuses sont les 'places' et plateformes de stationnement entièrement minérales et dépourvues de végétation ; lors de réfection, elles devraient offrir un minimum de perméabilité et de végétation.



B2

### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Le PTT 2050 fait état des secteurs qui se doivent de bénéficier d'un Plan Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA) (Plain des Reussilles, églises, écoles, secteur Home des Lovières / cimetière / CIP / ceff / pôle sports et loisirs, piscine) afin que ces espaces revêtent l'apparence de grands parcs et tendent ainsi à tisser un renouveau de l'indispensable lien social communal grâce à ces espaces privilégiés de fraîcheur, de promenades, de rencontres, de découvertes, de loisirs, ... A saluer.



B3

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées aux arbres qui bordent les routes de la Commune, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).

### Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

L'imposition de végétalisation des toitures plates et des clôtures portée au RCC est à saluer.



B4

### Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats portée pour les zones C et SBT (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.



B5

### Petits aménagements pour la faune

Sur tout le tracé de la ligne de chemin de fer, des aménagements spécifiques pour la petite faune seraient idéalement situés (nichoirs, tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes, hôtels à insectes, etc.). Des projets qui pourraient être mis en œuvre par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.



B6

### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».



B8



**Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région. Saluons à Tramelan qu'un agent municipal est préposé à la lutte contre les néophytes.

B9



**Pollution lumineuse**

A saluer, l'engagement des Autorités de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public.

B10

**ÉNERGIE**

**FICHE**

**Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Tramelan, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 49% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 66% ont été construits avant 1980 et accaparent 88% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1  
E2

**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Tramelan pourrait produire 46.7 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 11'665 ménages. 38 % de ce potentiel pourrait être produit par les 189 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 55 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 19 % de ce potentiel, soit la consommation de 2'262 ménages. En 2019, Tramelan comptait 2'074 ménages.

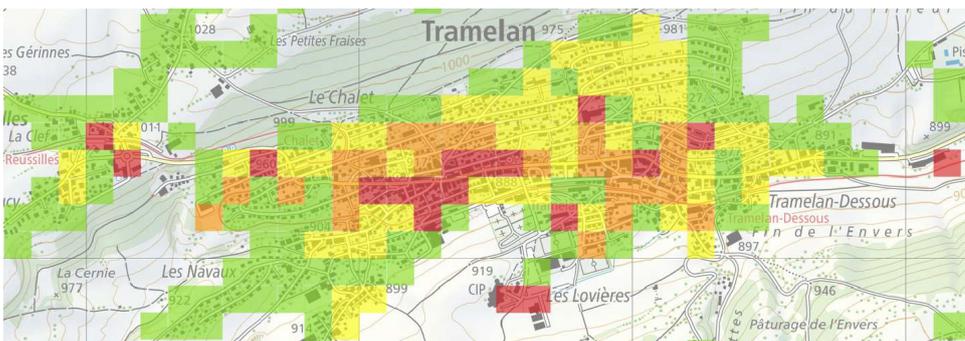
Notons aussi que le projet de Parc éolien de la Montagne de Tramelan-Montbautier, avec un potentiel de 28 GWh/an, participera de façon active au mix d'Energies Renouvelables régionales.



E3  
E5

**Chauffages à distance**

Un réseau de chauffage à distance est actuellement en cours de réalisation à Tramelan. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.



E4

## SAICOURT

### MOBILITÉ FICHE

#### Mesures de modération du trafic

La 'Conception Directrice Bellelay' (CDB) prône le déplacement de la RC 248.4 au droit de l'Abbaye ; cela devra être analysé dans le projet « Avenir de Bellelay » porté par Jb.B et éventuellement remonté au niveau de la CRTU, de même que la suppression du stationnement 'hors la loi' (zone de verdure au PAL) au-devant de l'Abbaye et d'une redéfinition du carrefour (RC 248.4 / RC 1369) pour sécuriser celui-ci à l'adresse de tous les usagers (piétons, cyclistes, cavaliers, automobilistes).

Suite à une pétition de citoyens, la commune étudie l'introduction de zones 30 km/h pour l'ensemble des routes communales des trois villages.



M2

#### Mobilité électrique

Des bornes de recharge pour véhicules électriques pourraient être installées notamment à l'Administration municipale et à Bellelay au regard des événements qui y sont organisés.



M3

#### Concept de mobilité douce

Entre Saicourt - Saules - Loveresse, il manque a minima un balisage pédestre/cycliste, voire, en lien avec la végétation aux abords de la Trame, un nouveau lien de mobilité douce au contact du parcours de cette dernière. Plus largement, avec les travaux de raccordement de Tramelan à la STEP de Loveresse et le développement d'un Plan d'Aménagement des Eaux de la Trame, un itinéraire doux pourrait être déroulé de Moulin Brûlé à Sagne-Picat (Le Fuet) / Saicourt / Saules / Grand Nods / Pont Sapin (Loveresse-Pontenet).

A Saicourt, réfléchir / mettre en place une 'traverse' piétonne entre l'école et la Route de la Scierie pour réduire et sécuriser les trajets. Pour les deux roues il manque globalement des stationnements vélos / trottinettes, avec protection climatique, notamment à l'Abbaye et à la Maison de la Tête de Moine, ainsi qu'à l'école du Fuet.



M7

### BIODIVERSITÉ FICHE

#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

Quelques actions en faveur d'un peu plus de biodiversité peuvent être mise en œuvre, essentiellement par l'abandon de 'gazons' (tontes hebdomadaires) à la faveur de 'prairies' (fauche 3 fois par an seulement) : cimetière, Pré Paroz, Maison de la Tête de Moine, parc de l'Abbaye, ...



B1

#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

En termes d'arborisation, la composition de 'carrés' d'érables au Fuet, en accroche sur les perspectives du déroulé de la Route cantonale est constitutif d'ambiances spécifiques particulièrement intéressantes (attention toutefois de compléter lesdits carrés là où des végétaux ont dépéris). Imaginons ainsi :

- à Saicourt :
  - + reconstituer la végétation aux abords de la Trame, de la Combe Bordon et du Resereu ;
  - + placer un arbre majeur de grand développement sur la Place du 'Milieu du village' pour rafraîchir l'espace (et l'abris-bus) ;
  - + ombrager par quelques arbres les alentours de l'école et de la place de jeux ;
- au Fuet :
  - + recomposer un mail arboré et ombragé au cimetière ;
  - + installer un alignement arboré dans la courbe de la Route de la Chapelle, au droit de cette dernière ;
  - + reconstituer l'alignement / mail devant le restaurant ;
  - + ombrager par un alignement d'arbres les plateformes de stationnement du Pré Paroz ;



B3

- à Bellelay :
  - + planter des arbres dans les anciens cimetières et plus particulièrement en alignement le long des rues du village, celui-ci manquant de végétation arborée ;
  - + arboriser les alentours de l'école ; éventuellement y aménager un verger pédagogique (?) ;
  - + pour le site de Bellelay, largement s'inspirer de la CDB et engager au plus tôt un Plan Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA, cf. annexe REx).



### Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

L'imposition de végétalisation des clôtures portée au RCC est à saluer.

B4

### Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats portée globalement au PAL (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.



B5

### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».



B8

A ce titre, évaluer entre autres très concrètement la remise à ciel ouvert de la Sorne entre l'étang de Noz - étang du Domaine (Maison de la Tête de Moine) - Abbaye (ancien étang du Moulin) - Pré Bauche.



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

## ÉNERGIE

### FICHE

#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Saicourt, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 70% ont été construits avant 1980 et accaparent 82% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

#### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Saicourt pourrait produire 10.3 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2'583 ménages. 45 % de ce potentiel pourrait être produit par les 49 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 12 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 20 % de ce potentiel, soit la consommation de 527 ménages. En 2019, Saicourt comptait 270 ménages.

E3  
E5

Le projet de Parc éolien de la Montagne de Tramelan-Montbautier avec un potentiel de 28 GWh/an participera de façon active au mix d'Énergies Renouvelables régionales.

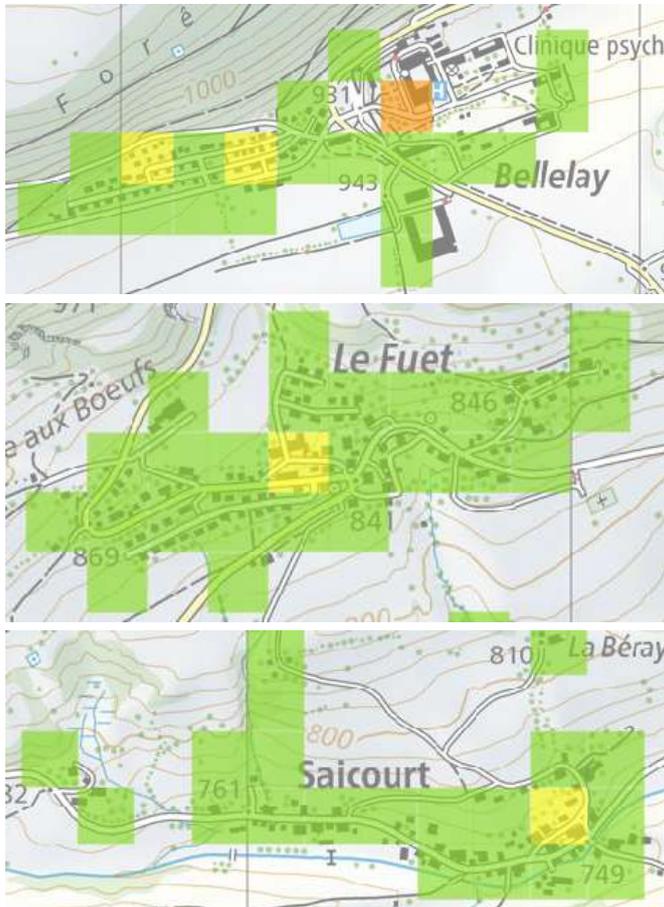


#### Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude ou en cours de réalisation à

E4

Saicourt. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. Les cartes ci-dessous représentent les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre des Villages. Les zones en orange (400-600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.



## SAULES

### MOBILITÉ FICHE



#### Mesures de modération du trafic

La traversée du village par la Route cantonale est limitée à 60km/h, une valeur élevée qui devraient probablement être réduite à 50, voire 40 km/h, d'autant plus que la place de jeux se trouve au Sud de cette route.

M2

#### Concept de mobilité douce

A l'intérieur du village, considérer une liaison douce entre l'extrémité Sud des Côtates et le secteur 'Bout du Village'.

Entre Saicourt - Saules - Loveresse, il manque a minima un balisage pédestre/cycliste, voire, en lien avec la végétation aux abords de la Trame, un nouveau lien de mobilité douce au contact du parcours de cette dernière. Plus largement, avec les travaux de raccordement de Tramelan à la STEP de Loveresse et le développement d'un Plan d'Aménagement des Eaux de la Trame, un itinéraire doux pourrait être déroulé de Moulin Brûlé à Sagne-Picat (Le Fuet) / Saicourt / Saules / Grand Nods / Pont Sapin (Loveresse-Pontenet).

M7



### BIODIVERSITÉ FICHE

#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

En termes d'arborisation, deux suggestions sont portées à la Commune :

- renforcer la végétation aux abords de la Trame,
- reconstituer l'alignement arboré au long de la route cantonale dans le secteur de la Varsanne.

B3



#### Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

L'imposition de végétalisation des clôtures portée au RCC est à saluer.

B4



#### Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats portée globalement au PAL (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5



#### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



Le Rapport sur l'Aménagement Local (RAL, item A 4.3) de février 2015 (modification du PAL) fait état de divers aménagements en lien avec la Trame qu'il y aurait aujourd'hui lieu d'évaluer pour leur mise en œuvre respective.

#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9



# ÉNERGIE

## FICHE

### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Saules, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 52% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 73% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Saules pourrait produire 2.5 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 628 ménages. 21 % de ce potentiel pourrait être produit par les 7 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. En 2019, Saules comptait 66 ménages.



E3  
E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la Commune de Saules. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.



E4

## TAVANNES

MOBILITÉ  
FICHE**Politique de stationnement**

Constatons qu'il y a beaucoup de places de parc sur le territoire communal ce qui favorise probablement l'utilisation des TIM. Avec l'installation du nouveau "pôle administration francophone" à Tavannes, la situation pourrait encore se 'tendre' ; la Commune est invitée à mener une réflexion de fond quant aux conditions de circulation et de stationnement dans la Commune.

M1

**Mesures de modération du trafic**

Les valeurs limites de bruit sont dépassées en plusieurs endroits au long des routes cantonales. Des mesures de modération du trafic sont ainsi probablement à envisager afin de réduire le bruit tout en sécurisant les usagers les plus 'fragiles' que sont les piétons et les cyclistes. La CRTU 2021 préconise d'ailleurs la requalification des routes cantonales traversant la localité de Tavannes (fiche de mesure de JB.TIM-Mà.2).

M2

**Mobilité électrique**

Des bornes de recharge pour véhicules électriques devraient être installées, notamment à la gare, à l'administration communale, probablement aux écoles et au Plateau d'Orange.

M3

**Covoiturage et autopartage**

Une aire de covoiturage pourrait être reconnue et promue par la région au Plateau d'Orange, pour les pendulaires à destination de Bienne (notamment).

M4

**Parkings-Relais (P+R)**

Les places P+R à la gare sont peu nombreuses proportionnellement à la taille de la Commune et au nœud ferroviaire que représente Tavannes. Dans les réflexions menées sur le réaménagement de la Place de la Gare, la consolidation de cette offre se doit d'être évaluée en détail tout comme la réalisation d'un stationnement en sous-sol.

M5

**Concept de mobilité douce**

Le Projet de Territoire Tavannes 2050 identifie plusieurs compléments d'itinéraires piétons / cycles ; la Commune se devrait de rapidement étudier les détails de faisabilité de ceux-ci pour valoriser davantage la mobilité douce sur son territoire. Par ailleurs, l'offre de places protégées des aléas climatiques et sécurisées pour vélos/trottinettes pourrait être singulièrement augmenté à la gare, à la Poste, à l'administration, aux écoles et au Plateau d'Orange notamment. A la gare, la Commune a le potentiel de mettre en place un B+R.

M7

**Politique et plans de mobilité dans les entreprises**

La Commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises de taille importante (et bientôt tout un pan de l'administration cantonale) avec de nombreux emplois générant une part importante de déplacements en voiture. La Commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

BIODIVERSITÉ  
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

La Commune peut entreprendre quelques efforts pour favoriser davantage la biodiversité sur son territoire, essentiellement par la mise en place d'un programme de fauches tardives en de nombreux endroits et une campagne de plantations de haies (Plateau d'Orange, Rue de Tramelan, écoles, chemin menant à Reconvilier le long de la voie ferrée, ...).

B1

**Surfaces perméables**

Le taux de surface imperméable est très élevé et plusieurs parkings ne présentent pas d'arborisation (parking de l'église catholique romaine, parking de l'administration communale, écoles, cimetière). Dans le cadre de travaux de réfection de ces surfaces, il y a né-

B2

cessairement lieu de privilégier des revêtements perméables et l'ombrage de ces surfaces par des mails arborés.

Dans l'espace compris entre les rues du Pasteur Frêne et du Petit Bâle, en reconditionnant le dédale de routes et de stationnements, une partie importante de routes devrait disparaître au bénéfice de surfaces végétalisées et arborées.

### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Plusieurs actions sont à envisager pour consolider le patrimoine arboré, respectivement contrer des îlots de chaleur de la Commune avec, entre autres :

- valoriser la végétation sur le parcours du ruisseau des Prés Joyeux ;
- reconstituer l'alignement arboré au long de la RC au Plateau d'Orange ;
- installer des alignements au long de la Rue de Pierre-Pertuis (Moulin – A 16), Pleine eau, Rue de l'Alouette, Rue de la Voité, Rue du Quai, Chemin de l'Orgerie, ...
- plantation de treille arboré sur le parvis de l'Eglise du Christ-Roi, parking de l'Administration communale, parkings des écoles, 'patinoire', Place de la Gare, ... ;
- aménagement d'un véritable 'parc-jardin-arboretum' au temple et à la cure, d'un arboretum 'pédagogique' aux écoles et d'une collection d'arbres à fleurs à l'ancien arsenal ;
- reconstituer les mails autrefois magnifiquement structurés du cimetière, ...



B3

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées aux arbres qui bordent les routes de la Commune, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).

### Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

L'imposition globale de végétalisation des toitures plates et des clôtures portée au RCC est à saluer.



B4

### Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats portée globalement au PAL pour la zone Centre (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.



B5

### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».



B8

### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



B9

## ÉNERGIE

### FICHE

#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Tavannes, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 45% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 68% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1



E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

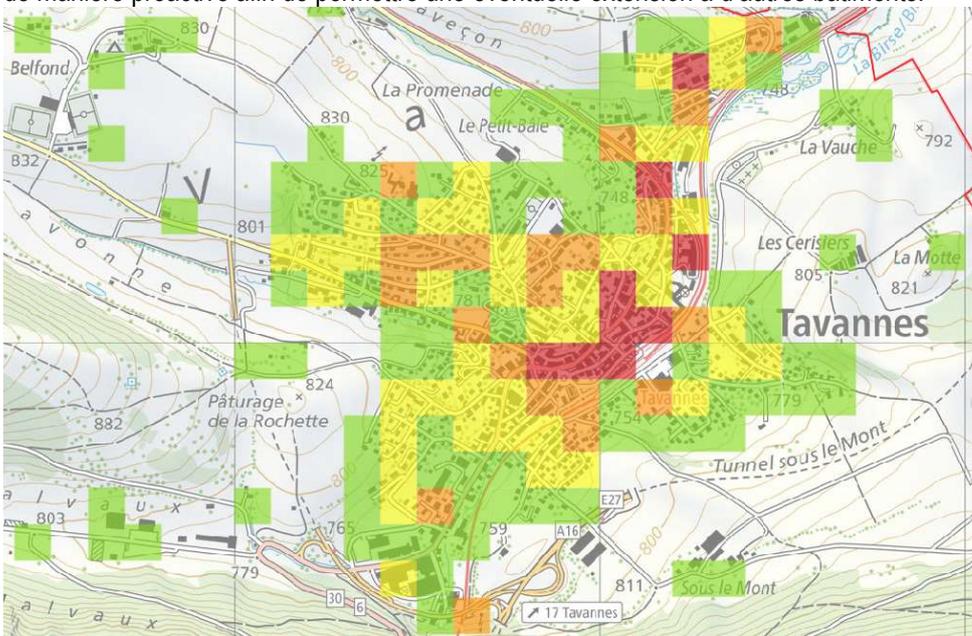


D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Tavannes pourrait produire 29.7 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 7'415 ménages. 44 % de ce potentiel pourrait être produit par les 124 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 46 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 25 % de ce potentiel, soit la consommation de 1'857 ménages. En 2019, Tavannes comptait 1'636 ménages.

E3  
E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Tavannes. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.



E4

## RECONVILIER

### MOBILITÉ FICHE



#### Politique de stationnement / Mobilité électrique

Les parkings sont particulièrement nombreux à Reconvilier et non saturés. Une politique de stationnement pour repenser l'ensemble de la mobilité de la Commune pourrait être judicieuse (par ex. réduire le nombre de places pour libérer l'espace à d'autres usages, réfléchir aux endroits faciles d'accès qui peuvent limiter l'usage des voitures, etc.). Plusieurs de ces parkings se prêtent parfaitement à être équipés de bornes de recharge pour voitures électriques.

M1  
M3



#### Covoiturage et autopartage

Une aire de covoiturage pourrait être reconnue et promue par la région sur le parking de l'aire d'autoroute, pour les pendulaires à destination de Bienne (notamment).

M4



#### Parkings-Relais (P+R)

Il manque de P+R à la gare (identifié dans CRTU), une situation à prendre en compte dans le cadre de la requalification du secteur gare et du déplacement des emplacements de stationnement situés au droit du bâtiment de la gare.

M5

#### Concept de mobilité douce

La route cantonale en traversée du village (RC 6) est particulièrement large avec plus particulièrement une bande centrale de présélection qui devrait être supprimée au bénéfice de bande cyclables et de l'élargissement des trottoirs.



Le Projet de Territoire Reconvilier 2050 (PTR 2050) identifie plusieurs compléments de parcours piétons et de l'itinéraire vélos Rue du Moulin – Rue du Collège ; la Commune se devrait de rapidement étudier les détails de faisabilité de ceux-ci pour valoriser davantage la mobilité douce (et scolaire) sur son territoire. La Commune étudie également la possibilité de passer le village à 30 km/h, ce qui améliorerait encore la sécurité de la mobilité douce.

M7

Notons qu'il y a globalement trop peu de racks à vélos / trottinettes ainsi, l'offre de places protégées des aléas climatiques et sécurisées doit être renforcée. À la gare, il y a par ailleurs le potentiel de mettre en place un B+R.

#### Politique et plans de mobilité dans les entreprises



La Commune accueille sur son territoire des entreprises de taille importante avec de nombreux emplois générant une part importante de déplacements en voiture. Une situation qui pourrait encore 'se tendre' avec l'arrivée probable d'une partie de l'administration cantonale. La Commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

### BIODIVERSITÉ FICHE



#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

La Commune peut entreprendre quelques efforts pour favoriser davantage la biodiversité sur son territoire, essentiellement par la mise en place d'un programme de fauches tardives en de nombreux endroits et une campagne de plantations de haies. Des mesures sont à prendre dans ce sens dans l'élaboration des Plans Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA) que la Commune a porté dans son PTR 2050. La Commune peut profiter de la modification de son PAL pour intégrer certains points à son RCC.

B1



#### Surfaces perméables

Le taux de surface imperméable est très élevé et plusieurs parkings ne présentent pas d'arborisation (salle des fêtes, cimetière, home la Colline, Bellevue, écoles, ...). Dans le cadre de travaux de réfection de ces surfaces, il y a nécessairement lieu de privilégier des revêtements perméables et l'ombrage de ces surfaces par des mails arborés ou des 'cano-

B2

pées solaires'.

### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Reconvilier est au bénéfice d'espace de biodiversité remarquables dans / ou au contact de son tissu urbain (au long de la Birse et de ses affluents, bosquets d'arbres majeurs à St-Léonard, au home de la Colline, à la Villa Boillat, aux Champs Biains, ...) ainsi que de quelques arbres remarquables qui ponctuent l'espace public, permettant à Reconvilier de renforcer très sensiblement la biodiversité dans son tissu bâti tout en contribuant à améliorer notablement le climat estival de nombreux sites.



Rappelons cependant, au regard des tailles infligées aux arbres qui bordent les routes de la Commune, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).

B3

### Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

Faute d'incitations / d'obligations portées par le RCC, les dernières réalisations à toits plats, pour certaines importantes (les Marronniers, Rue du Bruye 1, le Lairpray, 16 mars, la Combe), ne comportent pas / peu de surfaces végétalisées. A l'image p. ex. du RCC de Tavannes, des mesures sont à prendre au RCC dans le cadre de la modification du PAL en cours.



B4

### Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats portée au projet de modification du PAL pour la zone Centre (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) est une mesure 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.



B5

### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».



B8

### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



B9

## ÉNERGIE

### FICHE

#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Reconvilier, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 70% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

#### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

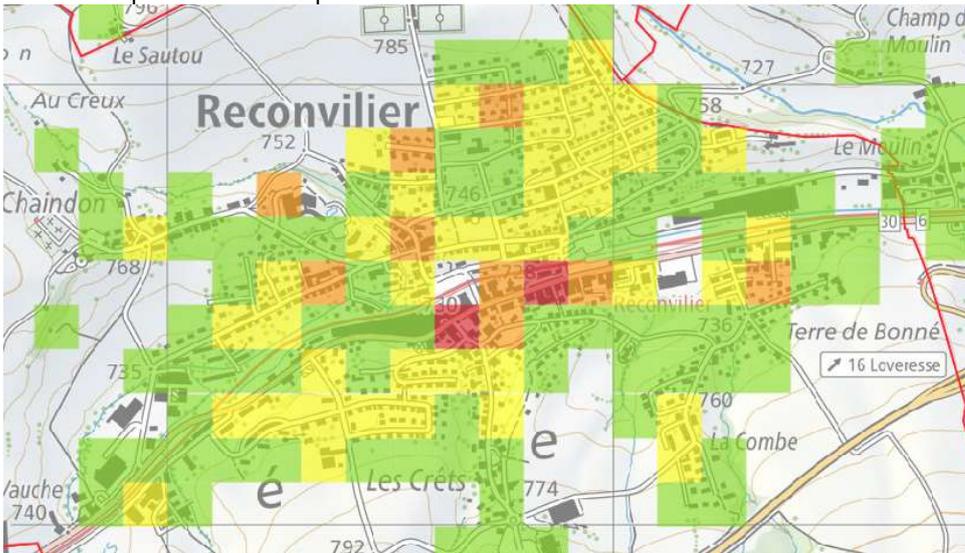
D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Reconvilier pourrait produire 24.3 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 6'078 ménages. 45 % de ce potentiel pourrait être produit par les

E3  
E5

100 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 31 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 27 % de ce potentiel, soit la consommation de 1'631 ménages. En 2019, Reconvilier comptait 1'047 ménages.

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Reconvilier. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.



E4

## LOVERESSE

### MOBILITÉ

#### FICHE



#### Concept de mobilité douce

Entre Saicourt - Saules - Loveresse, il manque a minima un balisage pédestre/cycliste, voire, en lien avec la végétation aux abords de la Trame, un nouveau lien de mobilité douce au contact du parcours de cette dernière. Plus largement, avec les travaux de raccordement de Tramelan à la STEP de Loveresse et le développement d'un Plan d'Aménagement des Eaux de la Trame, un itinéraire doux pourrait être déroulé de Moulin Brûlé à Sagne-Picat (Le Fuet) / Saicourt / Saules / Grand Nods / Pont Sapin (Loveresse-Pontenet).

M7

### BIODIVERSITÉ

#### FICHE



#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics / Surfaces perméables

L'effort est essentiellement à faire 'porter' par les propriétaires de plateformes de stationnement dans la mesure où celles-ci sont entièrement imperméabilisées et totalement dépourvues de végétation. Incitations sont à faire par les Autorités voire, compléter / modifier le RCC pour palier à cet état de fait.

B1  
B2

#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

A l'image de l'allée plantée entre Les Vies et Champs Carnaux, d'autres rues pourraient ainsi être arborisées telles que Praisson, le Chemin du Verger, le Benevis, le Closet ; c'est toutefois essentiellement l'alignement au long des Vies (Birse – Benevis) qui devrait être reconstitué.

B3



#### Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

L'imposition globale de végétalisation des toitures plates portée au RCC est à saluer.

B4



#### Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats portée globalement au PAL (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5



#### Mise en réseau des biotopes

Au Plan Sectoriel Biodiversité, Loveresse est situé dans un périmètre de mise en œuvre d'un corridor faunistique (globalement au long de la limite communale avec Valbirse) pour lequel il y a lieu de prêter attention à nombre de détails (clôtures, obstacles, signalisation, ...).

B7



#### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région. En ce sens, il est à saluer que la commune ait un responsable qui s'occupe de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

B9

# ÉNERGIE

## FICHE

### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Loveresse, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 46% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 59% ont été construits avant 1980 et accaparent 75% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Loveresse pourrait produire 6 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 1'510 ménages. 49 % de ce potentiel pourrait être produit par les 23 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 5 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 29 % de ce potentiel, soit la consommation de 443 ménages. En 2019, Loveresse comptait 149 ménages.



E3  
E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la Commune de Loveresse. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.



E4

## VALBIRSE

MOBILITÉ  
FICHE**Politique de stationnement**

Les places de stationnement sont très nombreuses à Malleray et Bévillard et, au regard de leurs usages, une politique de stationnement (emplacements publics et emplacements d'entreprises) pour l'ensemble de la Commune devrait être réfléchi (mutualisation des plateformes utilisées que pour des événements sporadiques comme pour le cimetière par exemple).

M1

**Mobilité électrique**

Des bornes de recharge pour véhicules électriques pourraient être installées sur nombre de stationnements, entre autres à la piscine et à la gare (+ stationnements d'entreprises).

M3

**Parkings-Relais (P+R) / Transports publics (TP)**

Seuls 61 % des habitants sont considérés comme ayant accès aux transports publics grâce aux haltes ferroviaires de Pontenet et de Malleray, bien en-dessous de la moyenne régionale. Les principales lacunes de desserte sont situées à l'Ouest de Malleray, avec un gros quart des lotissements 'H2' non desservis, et la moitié Est de Bévillard (au-delà de l'administration communale, respectivement de St-Georges). Pour pallier à cette dernière, le projet de nouvel arrêt à Bévillard – La Cray / Pré Vercelin, en information préalable au PDC 2030 (mesure B\_04) et à la CRTU 2021 (mesure JB.TP-FL.11) ne sera toutefois pas réalisé avant le milieu des années 30.



D'ici là, il conviendra de mettre à profit le renouvellement de la halte de Malleray pour en faire un pôle intermodal et particulièrement soigner les abords de la gare et ses connexions à la trame de mobilités douces : P+R, bornes de recharge, places couvertes et sécurisées pour vélos et trottinettes, ... Le Projet de Territoire Valbirse 2040 (PTV 2040) en fait état. Aux Autorités communales de s'assurer de la faisabilité dudit PTV 2040 essentiellement au niveau de la maîtrise foncière des emprises nécessaires.

M5  
M6

La Commune peut également réfléchir si de nouvelles formes de mobilité pourrait être judicieuse (en collaboration avec la CRT1).

**Concept de mobilité douce**

En termes de mobilité douce, notamment cyclable, il manque essentiellement des aménagements couverts et sécurisés pour les vélos auprès des équipements publics comme de nombreuses entreprises.



Une trame de mobilité piétonne fait malheureusement défaut à l'intérieur des quartiers pavillonnaires, à l'image de la traverse Champ de la Pierre - Corneilles - Perruches. Plusieurs compléments de parcours piétons sont portés au PTV 2040 sont ainsi à réaliser et pour lesquels la Commune se devrait de rapidement étudier les détails de faisabilité pour valoriser davantage la mobilité douce (et scolaire) sur son territoire. L'introduction d'une zone 30 km/h à Malleray, en cours d'élaboration, améliorera également la sécurité de la mobilité douce.

M7

**Politique et plans de mobilité dans les entreprises**

La Commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises de taille importante avec de nombreux emplois générant une part importante de déplacements en voiture. La Commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

BIODIVERSITÉ  
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

A saluer, les pénétrantes vertes définies dans le PTV 2040, qu'il conviendra de garantir. Au même titre, les secteurs d'intervention en termes "d'aménagements urbains" comme "d'intensification urbaine" portés au PTV 2040 doivent permettre arborisation et végétalisation au bénéfice d'une biodiversité active.



B1

### Surfaces perméables

Le taux de surface imperméable est élevé, essentiellement au regard de grandes plateformes de stationnement, également dépourvues d'arbres : zone d'Activités de Pontenet, Grand'Rue n° 68 à 76, Rue du Frête, Place de la Gare, Rue Principale n° 3 à 19, Le Botat n° 4 à 8, Rue Aimé Charpilloz n° 3, Nonlieutant, Rte de Sorvilier n° 21, piscine). Les prescriptions portées au RCC (entre autres art. 416 al.4 RCC) relatives à l'infiltration des eaux et à la plantation des plateformes de parking (à défaut d'une canopée solaire) doivent être appliquées pour toute nouvelle réalisation mais également pour toute réfection de ces surfaces.

B2

### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

En termes d'arborisation, la Commune pourrait mettre en œuvre un Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA, cf. annexe REx), permettant de valoriser très sensiblement la biodiversité dans le tissu bâti tout en contribuant à améliorer notablement le climat estival de nombreux sites. Plusieurs secteurs de Valbirse se prêtent en effet parfaitement à la mise en œuvre d'une politique globale d'arborisation du tissu urbain dont, entre autres :

- à Pontenet :
  - + arboriser / ombrager la place de jeux de l'école ;
  - + planter un alignement arboré au long de la Rue de la Ravière ;
  - + ombrager le quai de la gare par un alignement d'arbres ;
  - + reconstituer la végétation en berges de la Birse ;
  - + imposer la plantation d'un alignement d'arbres en bordure de la route cantonale le long de la zone d'Activités de Pont Sapin ;
  - + placer des arbres majeurs de grand développement en accompagnement du giratoire ;
- à Malleray :
  - + restituer l'alignement sur la Grand'Rue ;
  - + placer un arbre majeur de grand développement en accompagnement des fontaines de La Cornette / Ruai-Rue du Pont ;
  - + compléter l'arborisation des alentours des équipements publics 'centre sportif – crèche' : alignement arboré le long du Chemin des Sapins, plantation dans le grand talus Sud, ombrager les surfaces de jeux pour enfants, mail arboré sur le parking, ... ;
  - + créer un arboretum pédagogique à l'école secondaire ;
  - + restituer le mail de l'école et ombrager les stationnements de l'école et de la salle communale ;
  - + recomposer par le végétal le carrefour Rte de Moron – Chs Schäublin – Sous les Colons – Le Crêt ;
  - + ombrager les places de jeux des Mésanges et Sous les Colons ;
  - + aménager par le végétal la Place de la Gare ;
  - + ...
- à Bévillard :
  - + supprimer le stationnement à l'amorce des Côtes et façonner un square public ;
  - + ombrager Place et parking Aimé Charpilloz ;
  - + reconstituer le mail de l'école et planter un 'petit bois' dans le grand talus Sud ;
  - + reconstituer les mails du cimetière, planter un 'petit bois' à l'Est de celui-ci
  - + installer un alignement au long de la Route de Champoz ;
  - + ombrager la place de jeux des Champs Thiébauts ;
  - + reconstituer les ripisylves de la Birse et des Ragies ;
  - + ...

B3

... et la liste peut être complétée à volonté !

Certaines suggestions peuvent concerner des parcelles appartenant à d'autres propriétaires que la Commune. Cette dernière est vivement encouragée à discuter avec ces propriétaires (et à montrer l'exemple sur ses propres parcelles), pour que certaines de ces

mesures puissent être mises en œuvre.



### Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

En termes d'exemplarité la Commune devrait, à défaut d'équipements de production d'énergie renouvelable sur les toits de son important parc immobilier, végétaliser les toitures plates des bâtiments publics.

B4



### Espèces liées aux bâtiments

Les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5



### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

A saluer la reconstitution de la végétation aux abords de la Birse faite dans le cadre du PAE.



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

A combattre au plus vite, entre autres, la souche de renouée du Japon identifiée sur l'emprise de la ZPO 'Lion d'Or' en berge de Birse.



### Pollution lumineuse

A saluer, l'extinction nocturne de l'éclairage public pratiquée par la Commune.

B10

## ÉNERGIE

### FICHE



### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Valbirse, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 44% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 64% ont été construits avant 1980 et accaparent 78% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Valbirse pourrait produire 38.2 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 9'555 ménages. 34 % de ce potentiel pourrait être produit par les 128 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 29 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 17 % de ce potentiel, soit la consommation de 1'602 ménages. En 2019, Valbirse comptait 1'798 ménages.

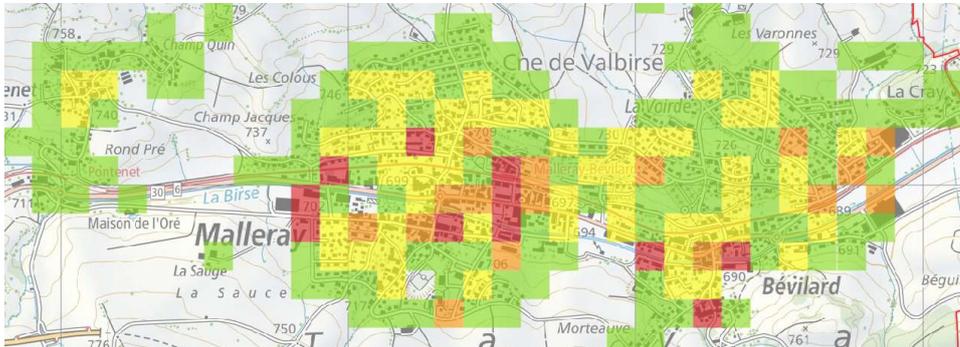
E3  
E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-

E4

dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Valbirse. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.



## CHAMPOZ

## BIODIVERSITÉ

### FICHE

#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Avec un espace public relativement 'généreux' pour l'emprise rue entre Les Pesses / Champ Rossé et Sur l'Hôta, il est avant tout suggéré de renforcer le patrimoine arboré / rafraîchir le 'climat' villageois, dans la mesure du possible, avec, entre autres :

- planter un arbre pour ombrager place et fontaine au carrefour Les Pesses - Champ Rossé - Grand Clos - Clos Grasson ;
- de ce carrefour jusqu'à la place de sport, accompagner les fontaines d'un arbre majeur ;
- réduire l'emprise de chaussée au carrefour de la place de sport (Grands Clos - Clos Grasson - Clos Vautier) et planter des arbres de grand développement pour ombrager l'espace rue, la fontaine et la place de jeux d'enfants ;
- réduire l'emprise de chaussée au carrefour Clos Grasson - Clos Vautier - Sur l'Hôta et planter un arbre de grand développement pour ombrager l'espace rue.



B3

La Commune envisage une revitalisation des vergers protégés situés en site bâti, ce qui est vivement encouragé.

#### Espèces liées aux bâtiments

Le bâti ancien et la configuration du village d'origine sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.



B5

#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



B9

## ÉNERGIE

### FICHE

#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Champoz, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 71% ont été construits avant 1980 et accaparent 74% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1



E2

#### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, Champoz pourrait produire 3.2 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 795 ménages. 35 % de ce potentiel pourrait être produit par les 17 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an, soit la consommation de 275 ménages (2019, 64 ménages à Champoz).



E3



E5

#### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur Champoz. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.



E4

## SORVILIER

### MOBILITÉ FICHE



#### Transports publics (TP)

Avec une gare accessible en 5 minutes de tous endroits du village, pas besoin de stationnement à la gare de Sorvilier ; par contre, les aménagements de celle-ci nécessitent d'être reconsidérés dans le détail entre abris couvert pour les voyageurs, stationnements couverts et sécurisés pour les vélos / trottinettes, ombrage des quais, ...

M6



#### Concept de mobilité douce

Le village bénéficie d'une bonne situation du point de vue de la mobilité cyclable, avec une piste le long de la Birse, et offre un réseau piéton étendu, notamment en termes de passerelles sur la Birse, et relativement bien séparé du trafic motorisé. Il manque cependant notablement un cheminement sécurisé entre le village et le cimetière.

M7

### BIODIVERSITÉ FICHE



#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics / Surfaces perméables

C'est essentiellement aux 'portes' du village (Est comme Ouest), sur la route cantonale, que quelques efforts pourraient être entrepris pour favoriser davantage de biodiversité avec des prairies fleuries et une arborisation des dépendances routières. Par ailleurs, avec d'importantes surfaces imperméabilisées au contact de la route cantonale, plusieurs d'entre elles se devraient de retrouver une certaine perméabilité lors de réfections.

B1

B2



#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Plusieurs actions sont à envisager pour le patrimoine arboré, respectivement rafraîchir le 'climat' villageois avec, entre autres :

- planter des arbres le long de la route cantonale ;
- reconstituer la végétation aux abords de la 'Vieille Birse' comme de la Birse ;
- renforcer, en lien avec des mesures de protection contre les inondations, la végétation aux abords des Ruisseaux du Pâturage du Droit, des Pois et de Fin sous Montoz ;
- 'justifier' les 'zones de verdure' entre la Rue Principale et le Clos Jobez par l'installation de vergers ;
- supprimer le stationnement de l'école, végétaliser et arboriser la surface ;
- ombrager la place de jeux des Ravières par quelques grands arbres, de même, planter un arbre au centre de chaque croisée de rues dans le village ancien ;
- au long d'un trottoir à réaliser du village au cimetière, constituer un alignement arboré en ombrage de celui-ci ;
- recomposer par le végétal les aménagements du cimetière ;
- ...

B3

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées entre autres aux deux érables qui devraient ombrager la fontaine au centre du Village, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière (une taille se justifie le plus souvent, dans le cas le plus évident, pour le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route).



#### Espèces liées aux bâtiments

Le bâti ancien et la configuration du village d'origine sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B5



#### Mise en réseau des biotopes

Au Plan Sectoriel Biodiversité, Sorvilier est situé entre deux périmètres de mise en œuvre de corridors faunistiques pour lesquels il y a lieu de prêter attention à nombre de détails (clôtures, obstacles, signalisation, ...).

B7



### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

## ÉNERGIE

### FICHE



### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Sorvilier, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 50% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 71% ont été construits avant 1980 et accaparent 85% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Sorvilier pourrait produire 4.2 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 1'048 ménages. 24 % de ce potentiel pourrait être produit par les 14 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 2 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 5 % de ce potentiel, soit la consommation de 52 ménages. En 2019, Sorvilier comptait 133 ménages.

E3  
E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Sorvilier. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.



E4

## COURT

## MOBILITÉ



### Politique de stationnement

Entre les commerces, les entreprises et les équipements publics, le nombre de parkings est d'évidence élevé avec, entre autres, une gare distante de 800 mètres de la zone d'activités des Ravières et de 1,6 km de l'extrémité Ouest du Village (Clos de Mévilier). Il serait toutefois utile d'évaluer les besoins de places de stationnement sur tout le territoire pour en conditionner l'usage (places réservées au covoiturage ?) et probablement d'en limiter le nombre (mutualisation de certaines surfaces ?) et ainsi laisser plus d'espace pour d'autres usages (au droit de l'école entre autres).

M1



### Mobilité électrique

A considérer aux emplacements de 'longue' durée, un équipement de bornes de recharge électrique, entre autres à la gare et sur les plateformes d'entreprises.

M3



P+R

### Parkings-Relais (P+R) / Transports publics (TP)

Une bonne partie de la Commune se situe hors de la qualité de desserte, il est ainsi important d'adapter la gare à la mobilité combinée en relation avec des réflexions d'urbanisme en cours (développement du secteur à l'étude dans la révision de son PAL). Avec seulement trois emplacements en P+R à la gare, il y a probablement lieu de renforcer cette offre et d'assurer des stationnements deux roues abrités et sécurisés. Dans le cadre du développement envisagé, la Commune est sensibilisée au fait que les thématiques liées au réchauffement climatique devront y être intégrées.

M5

M6



### Concept de mobilité douce

Au niveau de la mobilité piétonne, les 'traverses' des quartiers, à l'image du passage Marzon - Bel Air - Mévilier, sont très précieuses et il y a lieu de les valoriser, entre autres :

- à créer : Bel-Air - Rue du Temple via l'église / Rue de l'Aurore - Rue des Gorges,
- à aménager : Rue des Biches - Rue de l'Avenir / Rue des Coillards - Rue des Biches.

M7

Au niveau des deux-roues, la largeur de la route cantonale est généreuse et pourrait accueillir des bandes cyclables (ou élargir les trottoirs). De plus, il manque des abris vélos/trottinettes un peu partout.



### Chemin de l'école

Compte tenu des distances des quartiers les plus éloignés de l'école et, afin de réduire les flux générés par les déposes-minute devant l'école, il serait intéressant de promouvoir un système Pedibus, permettant ainsi aux enfants de se rendre à pied à l'école en toute sécurité.

M8



### Politique et plans de mobilité dans les entreprises

La Commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises générant de nombreux emplois, donc de trafic. La Commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9



## BIODIVERSITÉ

### FICHE

### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

La Commune est fortement impliquée pour favoriser la biodiversité et a déjà mené plusieurs actions en ce sens. Toutefois, les efforts peuvent être poursuivis et de nombreuses surfaces sont propices à favoriser plus de biodiversité (prairies fleuries, haies vives, patrimoine arboré):

- à la place de jeux Marzon,
- au temple : parking, cimetière, alentours de l'église, talus Nord jusqu'à Bel Air,
- tous les abords des installations de sport et de loisirs de Virelore,
- à la patinoire,
- à l'école, salle de gym, administration communale,

B1



- à la STEP et cynologie,
- abords de routes, plus particulièrement la Route de Chaluet, ...

### Surfaces perméables



Le taux de surfaces imperméables sur le territoire communal est très élevé avec, entre autres, des parkings de taille importante qui constituent des îlots de chaleur. Il pourrait raisonnablement être envisagé des revêtements perméables lors de prochaines réfections.

B2

### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Court possède quelques arbres remarquables (entre autres les arbres centenaires du n° 11 Rue Centrale) qui magnifient leur environnement immédiat. De plus, dans le cadre de la construction de l'autoroute et du remaniement parcellaire, la Commune a procédé à la plantation de haies. Toutefois, les arbres remarquables notamment sont globalement peu nombreux. Une attention particulière portée au patrimoine arboré permettrait de renforcer sensiblement la biodiversité dans le tissu bâti tout en contribuant à améliorer le climat estival de nombreux sites. Imaginons par exemple :



- retrouver l'alignement d'arbres de la Rue des Gorges ;
- compléter vers l'Ouest l'alignement de la Rue du Pont ;
- végétaliser la rue de la Gare ;
- installer un verger ou un arboretum derrière le temple (Nord) ;
- planter un véritable mail sur le parking du temple, de l'école - salle de gym, de l'administration ;
- améliorer la végétation aux abords de la Birse et des Ruisseaux des Chauffours, des Fontaines, de la Queue, de Chaluet ;
- arboriser notablement d'une collection d'arbres à fleurs toute la parcelle / jeux d'enfants de Marzon ;
- arboriser tout le talus Sud du plateau sportif de Virelore ; ...

B3

### Espèces liées aux bâtiments



Le bâti ancien et la configuration du village d'origine (axe Golatte – Valle) sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B5

### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

Il est à saluer que la commune de Court a procédé à la mise à ciel ouvert de plusieurs ruisseaux. De plus, dans le cadre de la construction de l'autoroute et du remaniement parcellaire, des plans d'eau ont aussi été aménagés.



La Commune se doit en outre de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)



Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

## ÉNERGIE

### FICHE



### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Court, la rénovation de tous les bâtiments

E1  
E2

dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 69% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

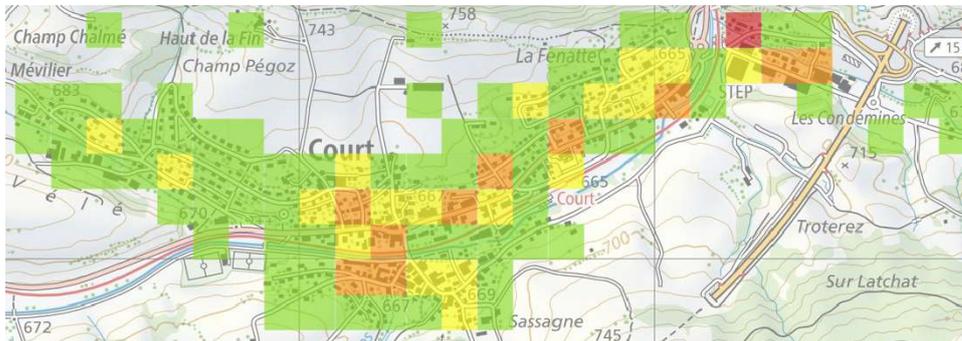
### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Court pourrait produire 17.2 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 4'298 ménages. 38 % de ce potentiel pourrait être produit par les 65 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 19 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 20 % de ce potentiel, soit la consommation de 863 ménages. En 2019, Court comptait 597 ménages.

Le projet de Parc éolien de la Montoz-Pré Richard avec un potentiel de 32 GWh/an participera de façon active au mix d'Energies Renouvelables régionales.

### Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Court. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.



E3  
E5

E4

## 2.4 Territoire Petit Val

### REBÉVELIER

#### BIODIVERSITÉ FICHE



#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Bien que les hameaux soient entourés de 'nature', c'est le peu de grands arbres au contact du bâti qui surprend et l'on peut aussi regretter qu'il n'y ait pas plus de verger pour magnifier leur environnement.

B3



#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9



#### Pollution lumineuse

Etant donné le faible trafic, un éclairage public est-il bien justifié ?

B10

#### ÉNERGIE FICHE



#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Rebévelier, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 53% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 63% ont été construits avant 1980 et accaparent 97% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

#### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Rebévelier pourrait produire 1.4 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 348 ménages. 101 % de ce potentiel pourrait être produit par les 17 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 4 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 38 % de ce potentiel, soit la consommation de 131 ménages. En 2019, Rebévelier comptait 16 ménages.

E3  
E5

#### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la commune de Rebévelier. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.

E4

## PETIT-VAL

### MOBILITÉ FICHE



#### Mobilité électrique

Le Projet de Territoire Petit-Val 2050 (PTPV 2050) identifie des emplacements de stationnements, essentiellement touristiques, à doter de bornes de recharge pour véhicules électriques.

M3



#### Transports publics (TP)

L'effort d'installation d'abris couverts aux arrêts de bus (éventuellement avec une boîte à livres comme aux Écorcheresses) porté au PTPV 2050 doit être soutenu pour que ces équipements puissent être rapidement réalisés.

74% des habitants sont considérés comme ayant accès aux transports publics, légèrement en-dessous de la moyenne régionale. Le minimum de pair de course requis pour avoir un niveau de qualité de desserte en transport public (NQTP) F n'est pas atteint. La Commune pourrait réfléchir à une autre forme de mobilité, comme des 'bus citoyens' (l'avenir de l'usage du site de Bellelay pourrait à ce titre apporter des éléments probants pour ce faire ?).

M6

### BIODIVERSITÉ FICHE



#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

Quelques surfaces sont propices à favoriser plus de biodiversité (prairies fleuries, haies vives, patrimoine arboré) :

- les surfaces herbeuses autour de l'école de Châtelat n'ont peut-être pas besoin d'être systématiquement toutes tondues ; privilégier ainsi des surfaces pour partie en prairie avec fauche tardives ;
- de la même façon pour les surfaces autour de l'église, abords du cimetière et à l'intérieur de ce dernier, alentours du 'Centre de Sornetan' ;
- abords de routes.

B1



#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

En termes d'arborisation, bien que hameaux et villages soient dans un cadre verdoyant, planter des arbres aux endroits ci-dessous peut contribuer à embellir mais avant tout ombrager les villages :

- retrouver les arbres qui ornaient le cœur du Hameau de Fornet-Dessous ;
- la place de jeux de Moron ;
- les stationnements et surtout les places de jeux de l'école de Châtelat ;
- la 'Place de la Fontaine' de Monible ;
- l'arrêt de bus 'bifurcation Sur le Pichoux' (Les Nouattes) ;
- les alentours de l'église, son parking et le cimetière ;
- les alentours de la place de jeux de Sornetan ;
- l'arrêt de bus 'Le Pichoux' (Maupas) ;
- les alentours de la place de jeux de Souboz ;
- la fontaine au carrefour du Nodli ;
- l'arrêt de bus des Ecorcheresses ; ...

B3

Par ailleurs, afin de conditionner le développement de la 'dent creuse' de Clos Derrière (Châtelat) et apporter un cadre / une ambiance engageants, la plantation de haies sur le périmètre du lotissement pourrait être envisagée (encourager le propriétaire de la 'dent creuse' du Pairez à en faire de même).



#### Espèces liées aux bâtiments

A saluer, l'interdiction de toits plats portée globalement à la modification du PAL (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5



**Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau**

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



**Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

**ÉNERGIE**

**FICHE**



**Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Petit-Val, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 52% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 79% ont été construits avant 1980 et accaparent 89% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2



**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Petit-Val pourrait produire 10.4 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2'590 ménages. 45 % de ce potentiel pourrait être produit par les 64 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 5 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 7 % de ce potentiel, soit la consommation de 194 ménages. En 2019, Petit-Val comptait 160 ménages.

E3  
E5



**Chauffages à distance**

Un réseau de chauffage à distance est actuellement en cours de réalisation à Sornetan. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. Les cartes ci-dessous représentent les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) pour les localités ayant les plus grandes densités thermiques. Les zones en orange (400-600 MWh/an) sont particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Les zones en jaune (200 à 400 MWh/an) offrent un potentiel a priori limité.



E4

## PERREFITTE

### MOBILITÉ



#### Mobilité électrique

Des places de stationnement pour véhicules électriques pourraient être mises à disposition sur le stationnement du restaurant de l'Etoile ainsi que sur le parking de la halle de gymnastique.

M3



#### Concept de mobilité douce

Des places vélos / trottinettes pourraient être ajoutées / créées (halle de gym, école). Depuis 'Vers l'école', poursuivre le chemin 'doux' au plus direct en traversée du Gros Clos (halle de gym) jusqu'à la route cantonale.

M7

### BIODIVERSITÉ



#### Surfaces perméables

Les parkings de taille importante qui constituent des îlots de chaleur tout en étant imperméables pourraient raisonnablement, lors de prochaines réfections, être envisagés avec des revêtements perméables.

B2



#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

En termes d'arborisation, ci-dessous quelques suggestions pour contribuer à embellir mais avant tout ombrager par de grands arbres :

- le marquage des portes Est et Ouest sur la route cantonale ;
- en alignement, entre l'entrée Ouest et Gros Champ, entre l'entrée Est (Cagreu) et Le Vélie ;
- la cour d'école;
- le Sud du bâtiment de l'Administration communale ;
- la cour de la halle de gymnastique (ou la protéger par une 'canopée' photovoltaïque) ;
- les dépendances routières ;
- la végétation aux abords de la Chalière dans le secteur du Pré Papon plus particulièrement et du Ruisseau 'Derrière les Crêts' ;
- les arrêts de bus 'Rouge Champs' et 'Blocs'.

B3



#### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

Il est à saluer qu'une inspection régulière des berges de La Chalière est menée par la Commune. La Commune se doit en effet de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

# ÉNERGIE

## FICHE

### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Perrefitte, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 46% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 67% ont été construits avant 1980 et accaparent 78% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Perrefitte pourrait produire 5 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 1'240 ménages. 20 % de ce potentiel pourrait être produit par les 14 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 2 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 6 % de ce potentiel, soit la consommation de 69 ménages. En 2019, Perrefitte comptait 204 ménages.



E3  
E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la Commune de Perrefitte. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.



E4

## 2.5 Territoire Grand Val

### ROCHES

#### BIODIVERSITÉ FICHE



#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics / Surfaces perméables

Quelques actions pourraient être entreprises par la Commune pour favoriser davantage la biodiversité avec essentiellement :

- une réduction substantielle des surfaces imperméabilisées au droit du terrain de sport ;
- une fauche tardive des bords de routes.

B1  
B2



#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

En termes d'arborisation, ci-dessous quelques suggestions pour contribuer à embellir mais avant tout ombrager par de grands arbres :

- les alentours de l'Administration communale et de l'abri PC ;
- la place de sport et l'espace détente attenant ;
- la 'boucle viaire depuis le passage sur-voie La Nan - Champs Lajoux - Haut du Village - Milieu du Village.

B3



#### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région. De par sa faible altitude, la commune est potentiellement exposée à de nombreuses néophytes envahissantes.

B9



#### ÉNERGIE

##### FICHE

#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaire afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Roches, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 80% ont été construits avant 1980 et accaparent 90% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2



#### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Roches pourrait produire 2.1 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 528 ménages. 17 % de ce potentiel pourrait être produit par les 3 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 2 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 13 % de ce potentiel, soit la consommation de 71 ménages. En 2019, Roches comptait 97 ménages.

E3  
E5



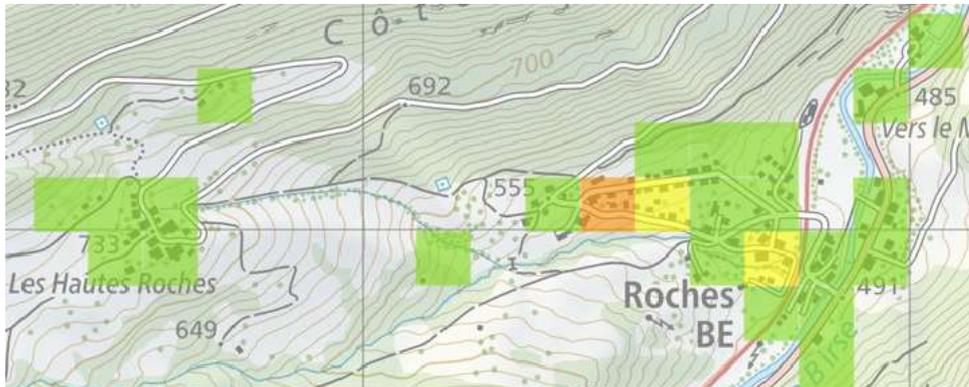
#### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois con-

E4



tribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400 à 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité, mais la Commune de Roches est relativement peu concernée par cette thématique



## ESCHERT

### MOBILITÉ



#### Politique de stationnement

L'empreinte de stationnement « inutile » et que la Collectivité n'a pas à assurer en extrémité du chemin 'Vers l'Ecole' doit être supprimée (à tout le moins, plus aucune réfection du revêtement ne doit être entreprise).

M1



#### Concept de mobilité douce

Envisager, pour réduire les trajets, une 'traverse piétonne' entre l'extrémité Nord des 'Vergers' et la route 'Au Village'.

M7

### BIODIVERSITÉ

#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics / Surfaces perméables

Quelques actions pourraient être entreprises par la Commune pour favoriser davantage la biodiversité avec essentiellement :



- renforcer la végétation aux abords de la Rauss, essentiellement sur l'emprise de l'ancien minigolf ;



- réduire les surfaces imperméables de la Halle des maçons et du garage-concessionnaire voisin au bénéfice de revêtements 'perméables' à mettre en œuvre dans le cadre de rénovation ;

- réduire la surface imperméable de la 'Place Au Village' (carrefour Au Village / Le Creux) ;

- privilégier une fauche tardive des bords de routes.

B1  
B2

#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

En termes d'arborisation, ci-dessous quelques suggestions pour contribuer à embellir mais avant tout ombrager par de grands arbres :



- accompagner la rue 'Au Village' d'une allée arborée ;

- arboriser les emprises 'sans usages' de l'entreprise de décolletage (Au Village 3) : stationnements et talus ;

- aménager par la végétal les alentours de l'école / place de jeux / stationnements voire, envisager la constitution d'un verger / arboretum pédagogique ou d'une grande collection d'arbres à fleurs, ...

B3



#### Espèces liées aux bâtiments

Le bâti ancien et la configuration du village d'origine sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B5



#### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

# ÉNERGIE

## FICHE

### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Eschert, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 46% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 71% ont été construits avant 1980 et accaparent 81% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Eschert pourrait produire 4.1 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 1'035 ménages. 37 % de ce potentiel pourrait être produit par les 18 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 6 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 18 % de ce potentiel, soit la consommation de 189 ménages. En 2019, Eschert comptait 159 ménages.



E3  
E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la Commune de Eschert. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.



E4

## BELPRAHON

### MOBILITÉ



#### Mobilité électrique

La Commune se doit d'inciter les entreprises installées sur son territoire de pouvoir à la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques (financièrement ou sous forme de conseils/partage d'informations).

M3

### BIODIVERSITÉ

#### FICHE

#### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

Les actions menées par la Commune en termes d'entretien différencié sont à poursuivre.

Une meilleure communication / sensibilisation auprès des citoyens est peut-être à mener afin de les inciter à suivre les exemples que la Commune peut mettre en place, pour une meilleure cohérence sur l'entier du village.

B1

#### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

En termes d'arborisation, ci-dessous quelques suggestions pour contribuer à embellir mais avant tout ombrager par de grands arbres :

- les fontaines des Grands Clos n° 5/7 et 20/22 ;
- les abords de la 'Croix Fédérale', si une entente avec le propriétaire actuel peut être trouvée ;
- en renforcement du bosquet existant sur le bf 67 (zone de verdure), constituer dans la mesure du possible (sans « boucher » le point de vue existant) une 'petite forêt sur l'entier de la parcelle ;
- les carrefours des rues en accroche de la rue 'Le Champat' ;
- en alignement, au long de la Route de Grandval (route cantonale) et, arboriser la zone de protection du paysage en façade Sud de la route cantonale ;
- les emprises de la zone d'activités (art. à insérer dans le Règlement Communal sur les Constructions) ; ...

B3

#### Espèces liées aux bâtiments

Le bâti ancien et la configuration du village d'origine sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B5

#### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

# ÉNERGIE

## FICHE

### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Belprahon, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 46% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 63% ont été construits avant 1980 et accaparent 75% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

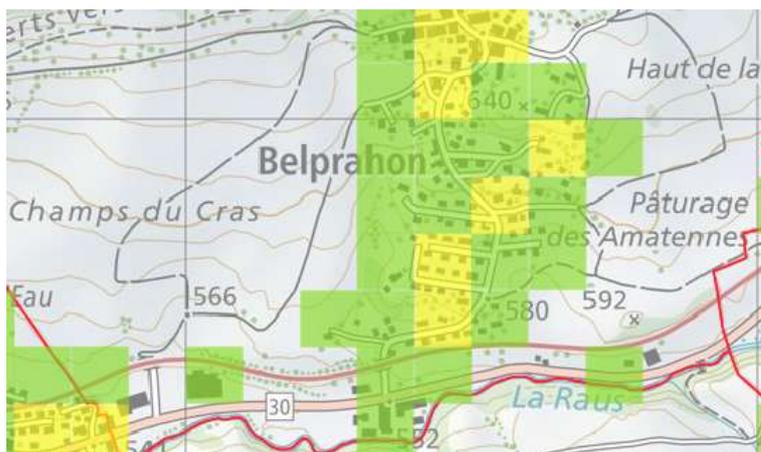
D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Belprahon pourrait produire 4.2 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 1'050 ménages. 23 % de ce potentiel pourrait être produit par les 8 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 4 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 16 % de ce potentiel, soit la consommation de 168 ménages. En 2019, Belprahon comptait 125 ménages.



E3  
E5

### Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Belprahon. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la Commune de Belprahon. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en jaune (200 à 400 MWh/an) offrent un potentiel a priori limité.



E4

## GRANDVAL

## MOBILITÉ



### Transports publics (TP)

Les accès à la gare sont à reconsidérer, entre autres en termes de dépose-minute, personnes à mobilité réduite, stationnement deux roues, ...

M6

## BIODIVERSITÉ



### Gestion écologique et différenciée des espaces publics

Il y a lieu d'engager une réflexion 'biodiversité' large avec, aux alentours de l'église, dans le cimetière, dans les espaces résiduels, bords de routes, ... la mise en place de prairies fleuries avec fauche tardive en intégrant des espèces indigènes et mellifères.

Des actions vertueuses qui devraient ainsi probablement pouvoir 'détéindre' sur les jardins privés qui, pour la plupart, ne remplissent pas de fonction 'écologique'.

B1



### Surfaces perméables

Plusieurs surfaces (en partie cours de l'école, déchèterie et stationnement associé, stationnement cimetière – cure) se prêteraient aisément à recevoir des matériaux perméables (pavés filtrants, dalles alvéolées, groise) lors de prochaines réfections, d'autant si une arborisation de ces espaces est menée conjointement.

B2



### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Grandval possède de très belles opportunités pour favoriser notamment la biodiversité au village, telles que :

- la plantation d'un véritable mail d'arbres à fleurs au-devant de l'école et en vis-à-vis, à la déchèterie et parking attenant ;
- reconstituer les allées de l'église et du cimetière ;
- en collaboration avec la Commune de Crémines, rétablir les alignements de la Rue / Chemin de l'Eglise ;
- la mise en œuvre d'un concept partagé d'arborisation entre les propriétaires des parcelles de tout le coteau (zone de verdure au plan de zones d'affectation) des Champs Colnats ;
- l'installation d'arbres d'alignement au long des rues de Cras sur Neuve Vie, Rue de la Gare, Champs Colnats ;
- la plantation a minima d'un arbre remarquable sur la 'place' de confluence Grand'Rue – Chemin du Corps de Garde ; ...
- inciter les propriétaires de grandes surfaces de stationnement au long de la Grand'Rue à arboriser un tant soit peu ces surfaces.

B3



### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

A ce titre, il y a plus particulièrement lieu de rétablir la végétation aux abords de nombres de cours d'eau au village : La Rauss, le Ruisseau du Champ Dernier, Les Deutes (avec l'éventualité d'une remise à ciel ouvert), La Gaillarde, Les Préaies (Prayers), Champs Colnats, ...

B8



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

# ÉNERGIE

## FICHE

### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Grandval, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 48% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 69% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Grandval pourrait produire 5.2 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 1'295 ménages. 26 % de ce potentiel pourrait être produit par les 18 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 2 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 5 % de ce potentiel, soit la consommation de 70 ménages. En 2019, Grandval comptait 174 ménages.



E3  
E5

### Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la Commune de Grandval. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.



E4

## CRÉMINES

MOBILITÉ  
FICHE**Mesures de modération du trafic**

La route cantonale 30 est relativement fréquentée, notamment par des camions. Les valeurs limites de bruit routier y sont dépassées de façon importante. Des mesures de modération du trafic devraient être prises, comme la limitation de la vitesse à 40km/h. Plus important, la limitation à 50 km/h devrait être instaurée avant l'entrée du village depuis le Sikypark.

M2

**Mobilité électrique / Parkings-Relais (P+R)**

Un P+R est en place à la gare, toutefois celui-ci est gratuit alors qu'un P+R suppose en principe une tarification, qui est moins chère lorsqu'une partie du trajet est effectuée avec le train. La Commune devrait mettre en place un réel concept P+R (recommandé dans la CRTU). Il y a également lieu de repenser tout l'aménagement des abords de la Gare de façon à valoriser ceux-ci, par exemple par la plantation d'un grand mail arboré et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

M3

M5

**Transports publics (TP)**

La halte ferroviaire 'Crémines Zoo' (ni abri ni banc) est nécessairement à équiper au regard de la fréquentation du Sikypark (100'000 visiteurs / an !).

Dans le cadre du Plan d'Aménagement des Eaux de la Rauss et du Gaibiat et des travaux induits par celui-ci, plus spécifiquement au droit de la Place Samuel Gobat, il serait nécessaire de mieux valoriser cette Place (« gommer » les espaces pour la rendre plus ouverte et rendre attractif l'arrêt de bus, simplement indiqué par un panneau)

M6

BIODIVERSITÉ  
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

De manière générale, la Commune fournit un réel effort pour favoriser la biodiversité sur son territoire entre autres par des prairies fleuries, des espaces résiduels avec des lapins, ... Les écoliers sont également sensibilisés à la thématique car l'école primaire cultive un jardin avec ses écoliers.

B1

**Surfaces perméables**

Quelques surfaces (de stationnements essentiellement, pour partie la cour de l'école, la Place Samuel Gobat) se prêteraient aisément à recevoir des matériaux perméables (pavés filtrants, dalles alvéolées, groise) lors de prochaines réfections, d'autant si une arborisation de ces espaces est menée conjointement (cf. item B3 infra).

B2

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Bien que la Commune possède déjà quelques arbres remarquables répertoriés dans son PAL (à l'image du tilleul au Pont de la Jatte) Crémines présente encore de belles opportunités pour favoriser notablement biodiversité et ombrage en plusieurs endroits du village tels que, entre autres :

- bosquets boisés à installer au long des propriétés au Sud du Chemin de Grandval et, plantation d'un alignement au Nord du Chemin, jusqu'à et y compris le gare et son stationnement ;
- à l'image du parking d'entrée de la Résidence des Aliziers, encourager la Direction de l'établissement à arboriser les autres plateformes de stationnement ;
- compléter la strate arborée de la place de jeux des Aliziers et du stationnement attenant ;
- plantation d'un alignement au long du 'Vieux Chemin' ;
- mail arboré devant l'école et sur le stationnement de la halle de gymnastique ;
- restaurer l'alignement arboré au Chemin de l'Eglise pour relier Grandval ;
- renforcer la végétation aux abords de la Rauss et du Gaibiat ; ...

B3

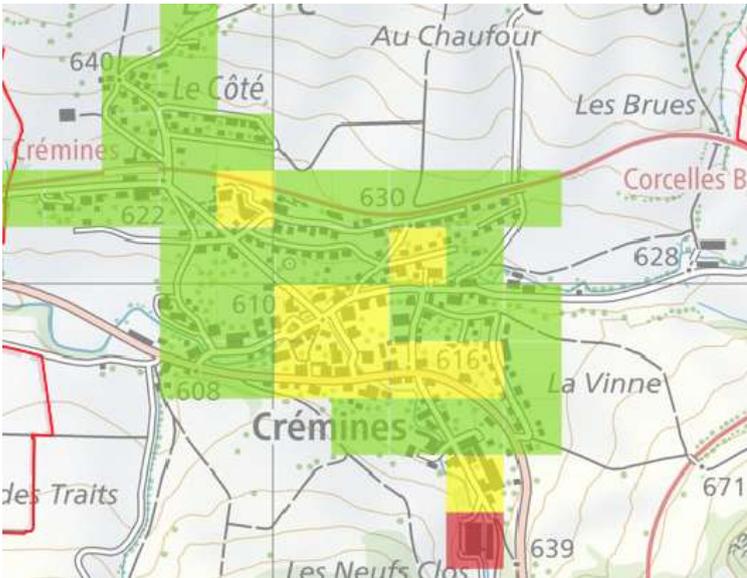


-  **Espèces liées aux bâtiments**  
Le bâti ancien et la configuration du village d'origine sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles. Il est en ce sens à saluer que les citoyens sont déjà nombreux à être investis de manière active au développement de la faune.
- B5**
-  **Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau**  
La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».
- B8**
-  **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**  
Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.
- B9**

## ÉNERGIE

### FICHE

-  **Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**  
Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Crémines, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 45% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 70% ont été construits avant 1980 et accaparent 85% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.
-  **E1**  
**E2**
-  **Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**  
D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Crémines pourrait produire 7.8 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 1'958 ménages. 43 % de ce potentiel pourrait être produit par les 40 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 7 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 16 % de ce potentiel, soit la consommation de 315 ménages. En 2019, Crémines comptait 229 ménages.
-  **E3**  
**E5**
-  **Chauffages à distance**  
La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.
- E4**



## CORCELLES

## MOBILITÉ

## FICHE

**Transports publics (TP)**

Le chemin d'accès à la gare est peu, voire pas praticable pour des personnes à mobilité réduite, mais un projet de mise en conformité avec la LHand est en cours et un nouvel abri devrait être érigé (il y a lieu de s'en assurer dans le cadre de la mise en œuvre du projet).

Il faut urgemment établir un lien doux en direction de la gare depuis 'Fin Dedos' n°95

En lien avec la rénovation du viaduc, la Commune peut examiner le positionnement d'un dépose minute et de quelques stationnements pour vélos.

M6

## BIODIVERSITÉ

## FICHE

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Corcelles présente de belles opportunités pour favoriser notablement biodiversité et ombrage en plusieurs endroits du village tels que, entre autres :

- arboriser le talus ferroviaire du Nord de la RC 1362 jusqu'à la gare ;
- retrouver l'alignement sur la RC 1362 à Clos la Jus ;
- accompagner d'un arbre majeur la fontaine du Clos la Jus '33' ;
- marquer d'un arbre à grand développement le carrefour école – Clos du Pont ;
- ombrager la place de jeux d'Essert Papon ;
- constituer un 'vrai' alignement arboré (c'est-à-dire sans mutilation par la taille) entre Clos Vélie et Sur Caoras ;
- valoriser la végétation aux abords du Gor Virat (Gaibat) ; ...



B3

**Espèces liées aux bâtiments**

Le bâti ancien et la configuration du village d'origine sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.



B5

**Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau**

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».



B8

**Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



B9

## ÉNERGIE

## FICHE

**Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Corcelles, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 44% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 66% ont été construits avant 1980 et accaparent 78% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1



E2

**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Corcelles pourrait produire 3.6 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 900 ménages. 36 % de ce potentiel pourrait être produit par les 16 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 4 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 16 % de ce potentiel, soit la consommation de 140 ménages. En 2019, Corcelles comptait 94 ménages.

E3  
E5**Chauffages à distance**

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la Commune de Corcelles. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.

E4

**ELAY / SEEHOF****BIODIVERSITÉ**  
FICHE**Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau**

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».



B8

L'Espace Réservé aux Eaux et la végétation aux abords des cours d'eau sont particulièrement malmenés à Elay (Chly/Grossrohrgrabe ; La Gabiare ; Schürgrabe ; Cholbergbächli ; Wandgrabe) aussi, la Commune devrait très vite réagir / agir pour rétablir une situation a minima acceptable.

**Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



B9

**ÉNERGIE**

## FICHE

**Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Elay, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 45% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 58% ont été construits avant 1980 et accaparent 77% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Elay pourrait produire 1.9 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 463 ménages. 59 % de ce potentiel pourrait être produit par les 15 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 2 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 13 % de ce potentiel, soit la consommation de 58 ménages. En 2019, Elay comptait 23 ménages.

E3  
E5

## LA SCHEULTE / SCHELTEN

### BIODIVERSITÉ FICHE

#### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».



B8

L'Espace Réservé aux Eaux et la végétation aux abords des cours d'eau sont particulièrement malmenés à La Scheulte (Mültergrabe ; Hinderhusgrabe ; Scheltebach) aussi, la Commune devrait très vite réagir / agir pour rétablir une situation a minima acceptable.

#### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



B9

## ÉNERGIE

### FICHE

#### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaire afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A La Scheulte, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 52% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 78% ont été construits avant 1980 et accaparent 98% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

#### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de La Scheulte pourrait produire 0.8 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 193 ménages. 63 % de ce potentiel pourrait être produit par les 7 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an, soit la consommation de 121 ménages. En 2019, La Scheulte comptait 14 ménages.

E3  
E5

## MOUTIER

## MOBILITÉ FICHE

### Politique de stationnement

De manière générale, il y a un nombre trop important de places de parking en surface sur la commune (cimetière, restaurant Le Derby, piscine et la patinoire (plus de 250 places depuis le chemin de la piscine au croisement avec la rue du Viaduc jusqu'au parking de la patinoire et l'école de parapente), ...). Il serait donc très intéressant pour la commune de mettre en place une politique de stationnement sur l'ensemble de son territoire. A l'hôpital par exemple, le parking souterrain permet de libérer d'importantes surfaces dans le quartier.

Bien que la place Notre Dame de la Prévôté soit utilisée pour la place du marché et qu'elle nécessite donc un large espace, notamment accessible aux véhicules des maraîchers, il pourrait être intéressant de réfléchir à l'utilisation et au nombre de places de parking laissés disponibles à cet endroit le reste de la semaine, notamment en vue de limiter le trafic à l'intérieur de Moutier et de favoriser d'autres modes de transports.

Il y a un grand nombre de places de parking tout autour de l'école de la Poste (Avenue de la Liberté). Il serait intéressant d'évaluer les besoins en places pour le corps enseignant et les travailleurs de l'école et retirer un certain nombre de places, d'autant que le trafic autour des écoles représente un réel danger pour les élèves. Dans un même ordre d'idée, en vue d'éviter le stationnement sauvage autour de l'école à la rue Mercier, il pourrait être intéressant de mettre quelques places de stationnement sur la route, permettant aussi une modération de la vitesse de trafic aux abords de l'école, par effet de chicane.



M1

### Mesures de modération du trafic

A l'est de Moutier, la route cantonale (rue de Soleure) est limitée à 60km/h ce qui est rapide pour l'intérieur d'une localité.

Il serait intéressant de mettre en place plusieurs zones 30km/h sur le territoire communal. Par exemple dans le quartier à l'ouest de la commune, dans les alentours du chemin de Courtine, une mise en zone serait intéressante.



M2

### Mobilité électrique

Certaines places de stationnement à la gare pourront dans le futur être utilisées pour implanter des bornes de recharge électriques pour les voitures. De manière générale, des bornes de recharge pourraient être installées sur de nombreux parking (piscine/patinoire, gare, bâtiment communal...).



M3

### Parkings-Relais (P+R)

Il y a un nombre trop important de places (une centaine) en surface à la gare de Moutier sur la rue de l'est. Il serait important de limiter le nombre de places et de mettre en place une politique de P+R.



M5

### Concept de mobilité douce

Il y a un manquement certain en termes de stationnement pour vélos/trottinettes, notamment comparé à la place accordée au TIM. Un concept de mobilité douce permettrait à la commune de pallier à ces lacunes. De plus, un certain nombre d'accidents impliquant des piétons et des cyclistes ont été relevés ces dernières années ; la Commune devrait menée un travail de réflexion pour favoriser davantage la mobilité douce sur son territoire.

Par exemple, derrière la gare de Moutier, un espace couvert permet de parquer les cycles, mais il n'y a pas de racks pour accrocher correctement les vélos et il manque des places sécurisées à de nombreux endroits autour de la gare. La Commune aurait le potentiel de mettre en place un B+R. Des places pour vélos/trottinettes couvertes pourraient être créées à l'école de la rue Mercier et au parking Sainte-Catherine, permettant ainsi un accès à la place de jeux à côté, et aux lieux alentours. Vers la patinoire, il y a un espace avec des racks à vélo, mais avec peu de places : 10 racks à vélo, pour 250 places TIM.

Il y a un autre espace avec des racks à vélo en contrebas de la piscine qui est en partie couvert, mais ce large espace réservé aux vélos est toutefois un peu éloigné de l'entrée de la piscine. Il serait intéressant de mettre en place des stationnements pour les trottinettes vers la patinoire et la piscine.



M7

De manière générale, il serait très intéressant de dessiner des bandes cyclables sur la commune.

Il n'y a pas de trottoir le long de la rue de l'est qui permet d'arriver à la gare.



### Chemin de l'école

Il serait intéressant de réfléchir à la problématique du chemin de l'école afin de réduire le trafic automobile interne de parents emmenant leurs enfants à l'école. Le système de Pedibus pourrait par exemple être promu par la commune auprès des écoles.

M8



### Politique et plans de mobilité dans les entreprises

La commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises de taille importante et générant de nombreux emplois. Ces nombreux travailleurs génèrent une part importante de déplacements en voiture. La commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

## BIODIVERSITÉ

### Gestion écologique et différenciée des espaces publics/ Surfaces perméables

C'est toute une politique 'biodiversité' qui devrait être développée à Moutier pour une gestion écologique de ses espaces qui permette :

- de réduire beaucoup de travaux de tontes inutiles sur des surfaces qui pourraient être laissées en prairies et ainsi garantir de vrais espaces de nature en ville ;
- d'assurer, par des revêtements perméables, l'infiltration des eaux de pluie dans le sol sur nombre de plateformes de stationnement ;
- de laisser croître les arbres de la Cité plutôt que devoir effectuer des tailles régulières et souvent inutiles, voire malencontreuses pour la santé des arbres ;
- de planter allées et mails arborés pour ombrager les rues et ainsi améliorer notablement la qualité de vie des habitants ;
- d'initier la végétalisation de nombreux bâtiments et murs de soutènement par des plantes grimpantes / retombantes ;
- ...

B1  
B2

### Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Moutier possède quelques arbres absolument remarquables qui magnifient leur environnement immédiat mais ils sont globalement peu nombreux. Une attention particulière, certainement avec la mise en œuvre d'un Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA, cf. annexe REx), permettrait à la Commune de renforcer sensiblement la biodiversité dans son tissu bâti tout en contribuant à améliorer le climat estival de nombreux sites. Imaginons par exemple :

- aménager un square / place de jeux et arboriser la zone d'utilité publique de Plein-Soleil (bf 3319) ;
- développer un arboretum / mail d'arbres à fleurs à l'école Chantemerle ;
- ombrager la place de jeux de la Courtine (bf 1876) ;
- développer un concept général de valorisation / végétalisation du secteur Chadefontaine / Champs-Forts qui manque crucialement d'ambiances / de vie ;
- établir un concept général de réaménagement / arborisation des plateformes de stationnement de Fin de Chalière / Chemin du Stade / Forum de l'Arc / Nicolas Junker ... ;
- planter un alignement arboré à la Rue Industrielle ;
- installer un alignement d'arbres Rue de Soleure ;
- ...



B3

Les exemples de valorisation de Moutier par le végétal sont ainsi nombreux entre des alignements d'arbres à installer et des plateformes de stationnement à ombrager ; la Commune se devrait de 'dérouler' une programmation détaillée des intentions / actions à mener pour enrichir son image et les différentes ambiances / identités de ses quartiers.

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées aux arbres qui bordent les routes de la Commune, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un

arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).

### Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau



La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ». En ce sens, le détail de l'ERE et les berges de la Birse, de La Chalière, du Ruisseau Derrière les Crêts (en coordination avec la Municipalité de Perrefitte), du Ruisseau Rouges Champs-Les Combattes devrait être (ré)évalué.

B8



### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

## ÉNERGIE

### FICHE



### Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m<sup>2</sup> et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. Dans le Jura bernois, si tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible étaient rénovés, il serait possible de réduire la consommation d'énergie des bâtiments de moitié. Parmi les bâtiments d'habitation pris en compte, 68 % ont été construits avant 1980 et accaparent 84 % des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la Commune. La Commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1  
E2

### Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires



D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Moutier pourrait produire 48.8 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 12'198 ménages. 48 % de ce potentiel pourrait être produit par les 225 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 67 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 26 % de ce potentiel, soit la consommation de 3'220 ménages. En 2019, Moutier comptait 3'459 ménages.

E3  
E5

### Chauffages à distance



Projet à l'étude depuis le secteur des Laives, la mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée.

E4